

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 56

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel
1919 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3J5

Wednesday, July 27, 2022

Tenue à :

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax
1919, rue Upper Water
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 3J5

Mercredi, le 27 juillet 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II
Appearances / Comparutions

Me Rachel Young

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
SURINT. PR. CHRIS LEATHER, Assermenté	2
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	2

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3948	(COMM0043229) Dossiers de formation du Surintendant principal Chris Leather	5
3957	(COMM0051405) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 1, Section 1 – 27 mars 2020 au 7 avril 2020	7
3958	(COMM0053315) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 2, Section 1 – 4 mai au 25 mai 2020	7
3959	(COMM0053316) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 2, Section 2 – 25 mai au 10 juin 2020	7
3960	(COMM0053317) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 2, Section 3 – 11 juin au 8 juillet 2020	7
3961	(COMM0053318) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 3, Section 1 – 9 juillet au 27 juillet 2020	7
3962	(COMM0053319) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 3, Section 2 – 27 juillet au 26 août 2020	8
3963	(COMM0053320) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 3, Section 3 – 26 août au 14 septembre 2020	8
3964	(COMM0053321) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 4, Section 1 – 15 septembre au 23 septembre 2020	8
3965	(COMM0053322) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 4, Section 2 – 23 septembre au 16 octobre 2020	8
3966	(COMM0053323) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 4, Section 3 – 16 octobre au 4 novembre 2020	9
3967	(COMM0059352) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 5, Section 1 – 5 novembre au 27 novembre 2020	9
3968	(COMM0053325) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 5, Section 2 – 30 novembre au 16 décembre 2020	9
3969	(COMM0053326) Notes du surintendant principal Chris Leather – Livre 5, Section 3 – 17 décembre 2020 au 25 janvier 2021	9

V**Exhibit List / Liste des pièces**

No	DESCRIPTION	PAGE
3980	(COMM0003987) Courriel de Dustine Rodier au surintendant principal Chris Leather en date du 1er mai 2020	49
3981	(COMM0020315) Courriel de Lee Bergerman concernant l'interrogatoire NWEST du 23 avril, 2020	62
3982	(COMM0020316) 2 documents joint au courriel de Lee Bergerman à Brian Brennan et Brenda Lucki, 23 avril, 2020	62
3983	(COMM0020812) dédoublements de dossier	63
3984	(COMM0020316) documents qui démontre que le document 0316 a été acheminé à Lee Bergerman, qui l'a envoyé à Brenda Lucki	63
3985	(COMM0020813) Courriel de Brenda Lucki à Lee Bergerman et Brian Brennan confirmant d'avoir reçu l'information des armes à feu.	64
3986	(COMM0020807) Courriel de Lee Bergerman à Chris Leather, Brian Brennan et Brenda Lucki, 23 avril, 2020	65
3987	(COMM0060016)Courriel de Darren Campbell à John Robin et Jamie Solesme, 29 mars, 2021. Sujet : Draft Request/Mandate H Strong Critical Incident Response Review	68
3988	(COMM0060018) Courriel du sureintendant principal Jamie Solesme qui envoie le courriel du 29 mars, 2021 à Phil Lue, Jamie McGowan, Tara Norman, David Elms, Sam Tease, Danny Brockelbank, 30 mars, 2021	68
3989	(COMM0060017) Document confidentiel du 29 mars, 2021, provenant du surintendant principal Chris Leather au surintendant John Robin, surintendant Darren Campbell, adressé au surintendant principal Jamie solesme à Ottawa. Sujet : Critical Incident Response Review Nova Scotia Mass Casualty Incident, April 18th and 19th, 2020	69
3990	(COMM0060019)Courriel de Darren Campbell à John Robin, 9 mai, 2021. Sujet : CIC Review Scope	69
3991	(COMM0035705) Courriel du surintendant principal Chris Leather à Dennis Daley, 29 avril, 2020	100
3992	(COMM0020276) Courriel de Cindy Bayers, 6 mai, 2020	101

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
3993	(COMM0011801) demande enquête criminelle, écrit «Enquête criminelle Division K, entretien Brenda Forbes»	105
3994	(COMM0008540) Rapport situationnel autorisé par Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather, le 5 juin 2020	105
3995	(COMM0008552) rapport situationnel autorisé par Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather	105
3996	(COMM0020351) Rapport situationnel rédigé par Costa Dimopoulos recommandé par surintendant principal, approuvé par Bergeman	105
3997	(COMM0008530) Rapport situationnel rédigé par Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather le 16 mai 2020	106
3998	(COMM0008535) rapport situationnel rédigé par Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather le 30 mai 2020	106

Halifax, Nova Scotia

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le mercredi 27 juillet 2022 à 9 h 32

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

La Commission des pertes massives siège en présence du commissaire Michael MacDonald, Madame la commissaire Kim Stanton et Madame la commissaire Leanne Fitch.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons maintenant de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et toutes les personnes touchées par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

(PAUSE COMMÉMORATIVE)

COMMISSAIRE FITCH: Au cours des deux dernières journées, le surintendant principal Darren Campbell a comparu, qui a servi comme dirigeant des services de soutien pour la division « H » pendant les pertes massives. Aujourd'hui, il y aura un autre cadre supérieur de la GRC, le surintendant principal Chris Leather va expliquer son rôle en tant que officier responsable des opérations criminelles en Nouvelle-Écosse pendant les pertes massives, notamment la gestion des renseignements lors de cet incident, comment la GRC a interagi avec d'autres services policiers, comment les renseignements ont été partagés avec le public.

En faisant comparaitre, quatre supérieurs de la GRC, on espère en savoir davantage sur les leçons à tirer, les changements à date, et les occasions pour faire que nos collectivités soient plus sûres à l'avenir.

Maitre Young?

Me RACHEL YOUNG: Bonjour aux participants, commissaires, et tout le monde.

Un point d'ordre administratif. Il y avait, lundi, c'était la pièce 3892,

1 le numéro de COMM était incorrect ainsi que la date dans le dossier; j'ai dit
2 « COMM5982 », mais ça devrait être « 59832 », il s'agit de la transcription de l'entretien
3 avec le surintendant principal Chris Leather.

4 Nous sommes prêts pour le surintendant principal Christ Leather.
5 D'après ce que je comprends, il désire se faire assermenter.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Veuillez mettre la bible
7 dans votre main droite.

8 **--- SURINT. PR. CHRIS LEATHER, ASSERMENTÉ:**

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Jurez-vous que le
10 témoignage que vous allez offrir sera la vérité, que la vérité, et toute la vérité? Que Dieu
11 vous vienne en aide.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je le jure.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Veuillez vous asseoir, s'il
14 vous plait.

15 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:**

16 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Surintendant principal Leather.

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bonjour.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez été interviewé par la
19 Commission pendant une pleine journée le 6 juillet 2022, la transcription de votre
20 entretien est déjà une pièce, c'est le COMM0059832, la pièce 3892. Alors, les
21 commissaires ont cette preuve-là devant vous [sic] et on le rend public.

22 Ce jour-là, nous avons discuté de votre rôle et ce que vous avez
23 fait les 18 et 19 avril 2020. Vous avez expliqué c'est quoi le rôle d'un officier
24 responsables des opérations criminelles, c'est ça votre rôle dans la division « H », et
25 vous avez également parlé des préparatifs en cas d'incidents critiques et comment cela
26 se fait dans la division « H », vos perceptions sur les interventions en cas d'incidents
27 critiques dans ce cas-ci, les relations entre la GRC, la province de la Nouvelle-Écosse
28 et le service municipal de police, le travail de l'équipe de gestion des questions d'intérêt,

1 le système « En Alerte », votre appel conférence téléphonique avec la commissaire
2 Lucki et l'enquête SiRT.

3 Je ne vais couvrir ce territoire-là aujourd'hui, mais je vais vous
4 parler un peu de votre rôle et de vos antécédents et vous parler un peu de la gestion
5 des informations lors des incidents critiques d'un point de vue plus analytique, les
6 évènements... suite aux évènements et les communiqués de presse auxquels vous
7 avez participé, les nouveaux renseignements sur le contexte de la réunion du 28 avril
8 ou de l'appel téléphonique avec la commissaire Lucki que nous avons appris depuis
9 votre entretien du 6 juillet.

10 Je veux vous parler de discussions de comptes rendus suite aux
11 actions pour les évènements des pertes massives, la structure des forces policières et
12 des vérifications des forces policières en Nouvelle-Écosse, d'autres contextes pour le
13 contexte de l'équipe des questions d'intérêt, des questions sur l'interopérabilité, et les
14 discussions que vous avez eues avec d'autres services policiers suite aux pertes
15 massives.

16 Voilà ce qui est à l'ordre du jour aujourd'hui.

17 Commençons par vous-même, votre éducation, votre rôle et vos
18 antécédents professionnels. Pourriez-vous parler de votre éducation de façon générale
19 à l'extérieur de votre formation policière.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je suis diplômé de l'Université de
21 Western Ontario et de York, j'ai deux baccalauréats ès arts, un de chaque institution.
22 en éducation, et je suis diplômé de la Ontario Police College à Aylmer.

23 J'ai commencé mon service policier avec la Police régionale... le
24 service de la Police régionale de York. J'ai servi là pendant un peu moins de 15 ans. Je
25 suis venu à la GRC en 2004, je suis là depuis là, 2004.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Où est-ce que vous travailliez pendant les
27 premiers dix ans, entre 2004 et 2014?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Dans le Grand-Toronto en sécurité

1 nationale, notamment dans le développement des ressources humaines.

2 **Me RACHEL YOUNG:** D'après ce que je comprends, en 2014,
3 vous êtes nommé au rôle des opérations nationales de l'équipe sur la sécurité nationale
4 en Colombie-Britannique?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est correct.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Lorsque vous avez travaillé en Colombie-
7 Britannique, avez-vous appris à connaître Darren Campbell ou Janice Gray, Lee
8 Bergerman, des gens avec qui vous avez travaillé dans la division « H »?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Darren et moi-même, on s'est
10 rencontrés pour une tasse de café, véritablement. Il se dirigeait au quartier général
11 national, je l'ai rencontré une seule fois. Lee Bergerman, certainement, on a travaillé au
12 niveau du service de la police fédérale; elle, du côté du crime grave et organisé, et moi-
13 même, du côté de la sécurité nationale, mais toujours sous l'égide fédérale. Et Janis
14 Gray et moi-même et John Robin aussi, nous nous sommes rencontrés quand je
15 servais dans la division « E ». John Robin, c'est l'époux de Janis Gray.

16 **Me RACHEL YOUNG:** En 2017, vous avez pris le rôle de
17 commandant du crime grave dans la zone du Grand-Toronto.

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Cela tombe sous l'égide fédérale de
19 la GRC, mais la meilleure façon de tirer un parallèle, j'étais l'officier de district pour le
20 Grand-Toronto pour la GRC, mais là, le crime grave et organisé relève de ce rôle-là,
21 c'est correct, et j'étais là pendant quelques années.

22 **Me RACHEL YOUNG:** C'est en septembre 2019 où vous êtes
23 devenu l'officier responsable des enquêtes criminelles en Nouvelle-Écosse et c'est le
24 poste que vous avez occupé lors des événements des pertes massives et...

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, et j'occupe encore ce poste-là.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez une nouvelle tâche à partir du
27 mois prochain?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je serai transféré de nouveau vers

1 le quartier général national, de nouveau sous l'égide fédérale, dans le projet de la
2 modernisation fédérale qui est en cours au quartier général, ce qui va avoir un impact
3 sur toutes les forces policières fédérales à travers le Canada pour la GRC.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Nous avons vos dossiers de formation qui
5 décrivent votre formation, c'est COMM0043229.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3948.

7 **--- PIÈCE No. 3948:**

8 (COMM0043229) Dossiers de formation du Surintendant
9 principal Chris Leather

10 **Me RACHEL YOUNG:** Si on pourrait le mettre à l'écran, s'il vous
11 plait. Passez à 2016, s'il vous plait. Est-ce qu'on peut l'agrandir afin qu'on puisse voir le
12 nom des cours?

13 En 2016, il semble que vous avez pris quatre cours DRAI. Pouvez-
14 vous expliquer le cours DRAI et pourquoi vous les avez pris?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Cela faisait partie de la division
16 « E » en Colombie-Britannique. Le déploiement de la formation DRAI dans cette
17 division-là, c'était combiné avec ce à quoi on faisait référence comme des formations en
18 blocs auxquelles nous assistions tous et ce cours-là était divisé selon les aspects de la
19 formation DRAI. La division « E » a une formation... a un programme de formation
20 solide à Chilliwack, au Centre de formation de la région Pacifique. Et voilà les cours qui
21 faisaient partie de ma formation en blocs que j'ai pris en 2016.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut revoir 2017, Madame la
23 greffière?

24 Vous avez pris deux cours sur la violence fondée sur le genre et la
25 violence conjugale.

26 J'aurais dû dire... montez vers le haut.

27 Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez pris ces cours-là
28 et qu'est-ce que vous avez appris de ces cours-là, brièvement.

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** On pouvait voir de celui-là marqué
2 0609-2017, c'est des cours obligatoires que la division avait identifiés pour tous ses
3 membres. C'est un cours en ligne de la formation Agora que l'on prend au bureau. Ces
4 cours étaient conçus surtout pour les membres des services généraux, mais c'était
5 toujours la responsabilité de tous les membres dans le service, peu importe leur grade,
6 de suivre la formation.

7 Les titres décrivent les cours assez bien, d'après ce que je m'en
8 souviens, cela fait quand même six ans, pour aider aux membres de comprendre leurs
9 responsabilités en matière d'enquêtes de violence conjugale et certains des éléments
10 de planification pour nos membres de première ligne pour gérer l'évaluation du risque et
11 la planification de la sécurité pour les victimes et leurs familles impliquées dans la
12 violence conjugale, une formation en ligne obligatoire, et cela démontre que j'ai
13 complété ces deux cours-là que j'ai avec une réussite.

14 **Me RACHEL YOUNG:** En 2019, vous avez pris un cours
15 d'intervention en cas d'incidents critiques initial. Pouvez-vous nous expliquer ce que
16 « SCEN », ce que ça signifie? Est-ce que c'est « scénario » ou...

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je... « Scène d'intervention en cas
18 d'incidents critiques », je vois la date, ce n'est pas rattaché à la certification IMM. Je me
19 rappelle pas ce cours-là précisément, mais je peux indiquer selon le code que c'était
20 également un cours en ligne, un cours en ligne que j'aurais suivi, et pendant cette
21 période-là, j'étais dans le Grand-Toronto à ce stade-là.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Nous avons reçu plusieurs versions de vos
23 notes, je vais prendre un instant pour les déposer comme pièces, nous avons justement
24 reçu certaines notes que j'en ferais des pièces aussi. Certaines de vos notes sont déjà
25 des pièces.

26 Alors, commençons avec le COMM51405, c'est « Notes de Livre 1,
27 section 1 », la date du 27 mars 2020 au 7 avril 2020.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 3957.

--- PIÈCE No. 3957:

2 (COMM0051405) Notes du surintendant principal Chris
3 Leather – Livre 1, Section 1 – 27 mars 2020 au 7 avril 2020
4 **Me RACHEL YOUNG:** Prochaine... le prochain ensemble de notes
5 qui couvrent l'incident sont déjà des pièces... une pièce, plutôt. La prochaine pièce
6 aujourd'hui, c'est COMM53315, Livre 2, Section 1, le temps de la date, c'est le 4 mai
7 [non interprété]...

--- PIÈCE No. 3958:

9 (COMM0053315) Notes du surintendant principal Chris
10 Leather – Livre 2, Section 1 – 4 mai au 25 mai 2020
11 **Me RACHEL YOUNG:** COMM53116, Livre 2, Section 2, 25 mai au
12 10 juin 2020.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3959.

--- PIÈCE No. 3959:

15 (COMM0053316) Notes du surintendant principal Chris
16 Leather – Livre 2, Section 2 – 25 mai au 10 juin 2020
17 **Me RACHEL YOUNG:** COMM53317, vos notes Livre 2, Section 3,
18 du 11 juin... juillet... au 8 juillet 2020.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3960.

--- PIÈCE No. 3960:

21 (COMM0053317) Notes du surintendant principal Chris
22 Leather – Livre 2, Section 3 – 11 juin au 8 juillet 2020
23 **Me RACHEL YOUNG:** COMM593318, c'est le Livre 3, Section 1,
24 9 ... [non interprété]

--- PIÈCE No. 3961:

26 (COMM0053318) Notes du surintendant principal Chris
27 Leather – Livre 3, Section 1 – 9 juillet au 27 juillet 2020
28 **Me RACHEL YOUNG:** COMM5331, Livre 3, Section 2, du 27 juillet

1 au 26 août 2020.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3962.**

3 **--- PIÈCE No. 3962:**

4 (COMM0053319) Notes du surintendant principal Chris
5 Leather – Livre 3, Section 2 – 27 juillet au 26 août 2020

6 **Me RACHEL YOUNG:** COMM0053320, notes du Livre 3,
7 Section 3, 26 août au 14 septembre 2020.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Pièce 3963.**

9 **--- PIÈCE No. 3963:**

10 (COMM0053320) Notes du surintendant principal Chris
11 Leather – Livre 3, Section 3 – 26 août au 14 septembre 2020

12 **Me RACHEL YOUNG:** COMM593321, notes du Livre 4, Section 1,
13 15 septembre au 23 septembre 2020.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Pièce 3964.**

15 **--- PIÈCE No. 3964:**

16 (COMM0053321) Notes du surintendant principal Chris
17 Leather – Livre 4, Section 1 – 15 septembre au
18 23 septembre 2020

19 **Me RACHEL YOUNG:** COMM533322, notes du Livre 4, Section 2,
20 23 septembre au 16 octobre 202.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3965.**

22 **--- PIÈCE No. 3965:**

23 (COMM0053322) Notes du surintendant principal Chris
24 Leather – Livre 4, Section 2 – 23 septembre au 16 octobre
25 2020

26 **Me RACHEL YOUNG:** COMM53323, Livre 4, Section 3, 16 octobre
27 2020 au 4 novembre 2020.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: 3966.**

--- PIÈCE No. 3966:

(COMM0053323) Notes du surintendant principal Chris
Leather – Livre 4, Section 3 – 16 octobre au 4 novembre
2020

Me RACHEL YOUNG: COMM59352, vos notes Livre 5, Section 1,
5 novembre au 27 novembre 2020.

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Pièce 3967.

--- PIÈCE No. 3967:

(COMM0059352) Notes du surintendant principal Chris
Leather – Livre 5, Section 1 – 5 novembre au 27 novembre
2020

Me RACHEL YOUNG: COMM53325, notes du Livre 5, Section 2,
30 novembre au 16 décembre 2020.

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: La pièce 3968.

--- PIÈCE No. 3968:

(COMM0053325) Notes du surintendant principal Chris
Leather – Livre 5, Section 2 – 30 novembre au 16 décembre
2020

Me RACHEL YOUNG: COMM53362, vos notes du Livre 5,
Section 3, du 17 décembre 2020 au 25 janvier 2021.

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: La pièce 3969.

--- PIÈCE No. 3969:

(COMM0053326) Notes du surintendant principal Chris
Leather – Livre 5, Section 3 – 17 décembre 2020 au
25 janvier 2021

Me RACHEL YOUNG: Il y avait un ensemble de notes de janvier à
avril 2020, je pense que c'est déjà une pièce, et il nous manque à vos notes de la mi-
avril 2021 en montant, ç'a été fourni aux participants dans Relativity.

1 Il y a 11 documents supplémentaires. Si je pouvais lire le temps du
2 document, je demanderais qu'on en fasse les prochaines 11 pièces.

3 COMM75 à 86.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ils sont déposés en
5 pièces.

6 **Me RACHEL YOUNG:** De plus, j'ai fourni une liste de
7 21 documents supplémentaires relatifs aux témoignages du commandant... de
8 l'inspecteur... surintendant principal Leather. Les participants ont reçu ces documents-
9 là.

10 Alors maintenant, passons à une discussion sur la gestion de
11 l'information pendant un incident critique. Vous nous avez dit que vous ne vous
12 rappelez pas de beaucoup du cours que vous avez pris en 2019 au sujet des
13 interventions en cas d'incidents critiques. Pouvez-vous nous dire si ce cours-là a
14 compris une formation sur la compétence de gérer le flux d'informations pendant un
15 incident critique?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Presque certainement pas du tout.
17 Ç'aurait été un cours en ligne qui aurait été disponible aux membres et je serais surpris
18 de savoir que cela aurait été mentionné.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous reçu une telle formation déjà
20 auparavant spécifique à la gestion des informations lors d'un cas d'incident critique?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Aucune formation spécifique à cela.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Êtes-vous un commandant en cas
23 d'incidents critiques vous-même?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Mais vous êtes un cadre supérieur auquel
26 relèvera un commandant en cas d'incidents critiques?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Finalement, oui, par l'entremise du
28 dirigeant des services de soutien.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, dans la division « H », ç'aurait été par
2 l'entremise du surintendant Darren Campbell comme dirigeant des services de soutien
3 jusqu'à vous-même?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** [Non interprété]

5 **Me RACHEL YOUNG:** Êtes-vous au courant de formations
6 fournies à des cadres supérieurs pendant la gestion de l'information pendant... en cas
7 d'incidents critiques?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Avec la formation de CIC, c'est
9 sûrement une composante. À l'extérieur de la formation CIC, je ne suis pas au courant,
10 pas au Canada, je sais que ça existe à l'extérieur du Canada, mais je ne suis pas au
11 courant d'une telle formation au Canada.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Surintendant principal Campbell lundi et
13 mardi nous a dit que ç'a été le grand flux d'informations, c'était un grand défi lorsque
14 l'on traite d'un incident critique, c'était un phénomène connu d'un incident critique,
15 c'était un phénomène connu. Dans l'examen MacNeil, suite à la fusillade de 2014 à
16 Moncton, cela était soulevé, on n'a pas besoin de soulever cela, mais c'est déjà une
17 pièce, c'est le 1628, c'est le COMM005842.

18 Ma question pour vous, c'est : vous connaissez l'examen, review?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, oui madame.

20 **Me RACHEL YOUNG :** Entre les examens McNeil et les pertes
21 massives en avril 2020, êtes-vous au courant de changements qui ont été apportés afin
22 que la GRC puisse interpréter et partager des renseignements lors d'un incident
23 critique?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Des recommandations spécifiques
25 sur ce point-là, sans... non, sans recommander, sans regarder précisément aux
26 recommandations, mais je sais que les recommandations faisaient partie d'un plan suite
27 aux actions afin que je puisse faire inférer qu'il y a eu du travail à faire à cet égard. Mais
28 ce que je peux vous dire, en 2019, cela n'a pas fait partie des discussions avec mes

1 autres officiers responsables des opérations criminelles ou de C&IP.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Ça, c'est les services policiers contractuels
3 et autochtones?

4 **Suint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, ça fait partie du quartier
5 général national.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous relevez de ces gens-là,
7 par l'entremise de la commissaire adjointe Bergerman?

8 **Suint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, je relève directement aux
9 officiers de commandement. Mais finalement, du côté contractuel, à l'exception de
10 Québec et de l'Ontario, relèvent jusqu'à... relève des services de police contractuels et
11 autochtones. C'est le Centre de politique de facto pour les services policiers.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Quand vous parlez du côté contractuel,
13 comparé au fédéral et aux services autochtones. Quand vous arrivez en 2019 comme
14 officier responsable des incidents critiques, avez-vous regardé, avez-vous considéré
15 comment la division... les préparatifs de la division H pour les incidents critiques? Est-
16 ce que vous avez considéré cela?

17 **Suint. pr. CHRIS LEATHER** : Je n'ai pas considéré cela de façon
18 proactive; ça aurait été soulevé avec une discussion avec Darren Campbell et
19 l'inspecteur Dan Moser et encore... et il était encore le dirigeant adjoint des services de
20 soutien, ces deux programmes-là sont leur responsabilité. Mais rien en termes
21 d'examen proactif, rien pour savoir c'était quoi l'état des lieux à ce stade-là.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Avez-vous eu des rencontres du tout avec
23 les CIC?

24 **Suint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, pas en tant que groupe. De
25 façon ad hoc, oui, depuis Portapique, notamment en matière d'alertes, mais pas avant
26 avril 2020.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que cela serait correct de dire que
28 les membres n'ont pas... leur travail à temps plein n'est pas commandant en cas

1 d'incident critique, ils ont d'autres tâches journalières, mais on fait appel à eux de façon
2 ponctuelle pour être commandants en cas d'incident critique?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est correct.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, lorsque vous avez considéré les
5 dotations de personnel lors des opérations criminelles, vous considérez qu'elles étaient
6 les responsabilités des CIC au niveau de leur poste habituel pour voir si c'était possible
7 de les équilibrer lorsqu'on faisait appel qu'ils soient CIC?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne l'ai pas considéré moi-même;
9 ça aurait certainement été soulevé – par exemple, inspecteur Chubbs, qui est
10 déménagé du détachement de Digbee, un CIC de longue date dans la division et qui
11 est passé au quartier général afin de travailler pour l'officier du commandement, comme
12 il a été promu dans les grades. C'est les discussions que j'aurais... une application
13 périphérique. Alors, avec ses nouvelles responsabilités, est-ce qu'il pouvait continuer
14 d'être CIC? C'est une discussion avec Darren sur notre sentiment que s'il ne pouvait
15 pas, on aurait identifié d'autres CIC dans la division. Nous, on l'a fait depuis pour
16 combler ces postes-là de ces gens-là comme ils montent dans les grades. Plusieurs
17 CIC depuis Portapique ont pris leur retraite ou ont laissé l'organisation et on travaille de
18 façon active et on a identifié des CIC Pour les remplacer.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Vous serez d'accord que c'est un rôle à
20 haut niveau de stress pour quelqu'un?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suis d'accord – ce n'est pas le
22 plus stressant, ce n'est pas le plus de responsabilités, c'est parmi les plus hauts
23 niveaux de responsabilités.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Le sergent d'état-major West a dit que
25 c'était un travail difficile de faire, en plus de ses tâches régulières. Seriez-vous d'accord
26 avec son évaluation?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est un travail très difficile
28 parce que... c'est ironique, mais c'est Dave qui avait remplacé West dans le rôle et

1 comme officier exécutif pour les officiers de commandement, ça prenait beaucoup de...
2 c'était beaucoup de responsabilités.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Alors les évènements... pouvez-vous nous
4 dire sur la GRC était mieux préparée de connu... de phénomènes connus de
5 rassembler et de réagir aux grands montants d'information que l'on reçoit lors d'un
6 incident critique, en résultat de l'examen critique ou est-ce que les mêmes problèmes
7 existaient?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Personnellement, je ne peux pas
9 dire... le rapport McNeil, ses recommandations n'ont apporté aucune différence dans
10 cette division parce que je n'étais pas là quand on a fait la mise en œuvre aux alentours
11 de 2017. C'est deux ans plus tard que j'ai assumé mon rôle actuel et ça ne faisait
12 certainement pas partie de ma transition dans le rôle au niveau de passer en examen
13 les recommandations, soit de l'ancien officier responsable des enquêtes criminelles. Et
14 c'est connu, je les ai passées en examen parce que moi, je sentais que je devais être
15 familier avec, mais ça ne faisait pas partie d'un plan de relève officiel.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que lire le rapport McNeil, ça faisait
17 partie des responsabilités obligatoires ou avez-vous fait ça de votre propre initiative?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : De ma propre initiative.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que cela aurait dû être une lecture
20 obligatoire?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Quand il y avait la mise en œuvre,
22 ça aurait été obligatoire et lorsqu'on complétait le rapport suite aux actions, il y aurait
23 sans doute eu une liste de contrôle suite à la mise en œuvre, mais avec le passage du
24 temps, c'est de plus en plus la responsabilité de l'individu de revenir vers le rapport
25 McNeil afin de faire... de le lire soi-même. C'est devenu de moins en moins un sujet de
26 discussion au fil du temps.

27 **Me RACHEL YOUNG** : C'est de moins en moins un sujet de
28 prédilection, si les enjeux identifiés ne continuent pas de se présenter.

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je suis tout à fait d'accord que c'est
2 pertinent, mais ce n'est pas une initiative au niveau de l'institution pour soutenir l'élan
3 que les recommandations McNeil auraient créé pendant la période de 2017.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Dans votre entretien du 6 juillet, nous
5 avons discuté de deux éléments de renseignements critiques du 19 avril qui ne
6 semblent pas avoir été véhiculés clairement ou rapidement – qu'il y avait une autre
7 sortie de Portapique et des renseignements sur la réplique d'autopatrouille. Vous vous
8 rappelez la discussion que nous avons discuté?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

10 **Me RACHEL YOUNG** : Je sais que vous n'étiez pas sur le terrain à
11 cette date-là; les commissaires ont entendu ces témoignages-là, ces preuves-là, on n'a
12 pas besoin de présenter ce que les appelants au 9-1-1 ont dit – il n'y a aucune dispute
13 à cet égard. On a couvert ce volet-là avec le surintendant Campbell hier.

14 Je veux vous faire revenir un peu à ce que nous avons discuté
15 dans votre entretien. Madame la greffière, si on pouvait mettre à l'écran COM59832 ; ce
16 sont les entretiens du surintendant principal Leather et passons à la page 32. Et c'est là
17 où était l'évidence qui a résumé vos idées.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : La pièce 392.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Merci. Après discussion, nous n'avons pas
20 besoin de passer par là, mais je vous pose la question : avez-vous des idées sur ce que
21 peuvent être fait pour améliorer le recueil de l'information, son analyse aussi? À titre
22 d'exemple, lorsqu'il est question de relayer l'information, les informations – pas la filtrer,
23 mais comme... c'est une hypothèse, mais relayer les informations – et vous avez dit
24 que ça part du besoin que vous savez, vous connaissez quelqu'un ou un groupe et
25 étant en position d'analyser les files d'informations qui arrivent à l'organisme ou à la
26 division. Dans ce cas, que ce soit à l'OST, par les preneurs d'appels, que ce soit par
27 radio ou à l'antenne et donc, bien sûr, si on avait une façon, c'est-à-dire technologique
28 ou par une ressource humaine – en d'autres termes, une personne ou des personnes

1 pour déployer, pour justement recueillir, analyser et valider – alors, ça serait une
2 amélioration. Et ça ne sera pas seulement une amélioration en termes de réponse et
3 d'intervention – je sais qu'on y va, mais ça serait une amélioration en termes de
4 communications publiques.

5 Mais je sais, j'ai parlé un petit peu de cela en fournissant des
6 ressources aux directeurs – c'est similaire que je fournis une sorte de réponse similaire
7 pour dire que j'ai eu des analyses de formées, qui auraient pu être en position objective,
8 que ce soit au poste de commandement ou à l'OST. Et je pense que l'on devrait voir ça
9 parce que lorsqu'on voit et qu'on entend des informations qui arrivent par fragments de
10 différentes personnes à différents canaux, il y en a qui ont été... il y a eu un
11 recoupement d'informations comme ça n'a pas été le cas pour ce qui est des pièces
12 d'analyse, ce qui semble faire partie, c'est-à-dire de ce qui manquait et ce qui aurait
13 permis de peut-être prendre des décisions plus rapidement, hein, qui doivent être prises
14 et de meilleure qualité. Vous vous souvenez de ça?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Et c'est votre opinion?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est mon opinion.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Et donc, comme je le comprends, il y a trois
19 composantes pour ce qui est de gérer les informations par le CIC. Donc, les
20 informations qui proviennent des témoins ou des appelants ou des membres de
21 services généraux doivent être diffusés aux intervenants, c'est-à-dire les personnes qui
22 sont sur le terrain et qui en ont besoin. Et comme il est aussi... il y a lieu de brieffer les
23 cadres supérieurs ensuite, le surintendant, comme il l'a dit, Campbell, pour la rendre
24 publique.

25 Donc, vous comprenez que les CIC sont responsables de cela?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, ils le sont.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Et depuis ces événements, avez-vous
28 évalué pourquoi certaines de ces informations n'ont pas fait l'objet d'enquête sur le

1 terrain?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je n'avais pas entrepris les
3 enquêtes; je sais qu'on cherchait des aspects du genre, mais nous, en tant que division,
4 on avait entrepris une enquête plus tard.

5 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez mentionné à ce que certaines
6 personnes auraient pu aider. Avez-vous eu... c'est-à-dire informé que la GRC prenne,
7 entreprenne des actions pour avoir le genre de personnel qui soit disponible pour
8 pouvoir venir en aide à la direction en cas d'incident critique?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Le seul moment où je me suis
10 engagé avec nos services de la division d'Ottawa, les opérations de recherche qui est
11 aussi... a une sous-division de cela à Ottawa, donc, c'était autour de discussions de
12 l'alerte. J'ai eu deux réunions en mode virtuel avec eux pour parler, pour justement
13 inclure cela dans leur formation et pour... mais je dois dire que les réponses que j'ai
14 données lors de mon entrevue, c'était quelque chose qui m'est arrivé – c'est-à-dire les
15 jours avant, précédant l'entrevue et donc, c'était en dehors de notre discussion de
16 l'entrevue, mais c'est quelque chose, j'espère que ça a été pris comme une option, ce
17 qui pourrait apporter une qualité supplémentaire à ces sections dont j'ai parlé. J'imagine
18 que c'est clair que ça va améliorer la prise de décisions, la qualité de la prise de
19 décisions et aussi, ça va alléger un tant soit peu le stress et la pression, question de
20 gérer des questions et j'espère que la Commission va considérer cela.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, ce qu'a fait le CIC et ces personnes
22 qui sont là qui prennent des notes parce que le CIC n'avait pas le temps de le faire,
23 c'est bien ça?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Donc, c'est un poste important
25 pour ce qui est des dossiers. Je ne suis pas au courant d'un quelconque scénario d'une
26 personne qui va fournir un type d'analyse, une espèce d'analyse ou si jamais le CIC
27 était... avait besoin de plus de clarifications. Mais ce que j'essaie de décrire justement
28 dans ce contexte, c'est d'une position séparée, plus objective et donc, je ne vais pas

1 vous... c'est-à-dire qu'il est question de fournir ce genre de soutien au CIC.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Lorsque vous dites qu'après l'évènement,
3 vous avez eu des discussions au sujet de l'alerte, donc se composant de CIC qui sont
4 en charge, lorsqu'il est question de rendre publiques des informations, c'était après les
5 évènements, c'était de vous assurer que le CIC soit formé pour ce qui est de l'émission
6 d'alertes en cas d'incident critique?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Si vous faites référence à mon
8 engagement par rapport à Ottawa, oui, c'était absolument vers... c'est-à-dire dirigé vers
9 les programmes de CIC. Pour ce qui est... ce sont des centres de politiques qui avaient
10 la responsabilité de ce programme pour qu'ils incluent cela dans les normes de la
11 formation et de garder en tête que les normes de formation, lorsqu'elles sont incluses,
12 une certaine partie de cela, mais... la recertification d'après les faits, les réunions de
13 ces groupes, que ces groupes vont avoir, donc, les CIC, aux CIC... ils se réunissent en
14 tant qu'association, mais les groupes de CIC, tel que je le comprends, d'un océan à
15 l'autre ou la région atlantique du Canada et c'est probablement quelque chose qui va
16 faire l'objet de discussions. Mais ça ne va pas avoir la rigueur de provenir d'un centre
17 de politiques qui va avoir de la difficulté d'inclure ce genre de choses dont on parle, que
18 ce soit des formations supplémentaires sur l'alerte sans inclure un programme de
19 formation ou que ces réunions ad hoc aient lieu, qu'elles ne soient pas incluses dans
20 l'ordre du jour.

21 C'est probablement le cas, comme ça a été le cas mais au niveau
22 nécessaire, je ne pense pas. Et donc, si ça se passe là-bas, on peut documenter le fait
23 que c'est le cas. Mais pour ce qui est de la cohérence et de l'inclusion à travers le
24 conseil, je veux dire à toutes les divisions, toutes les provinces, à ce moment-là, ça va
25 relever de la responsabilité de l'agence pour ce qui est des normes de formation.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Même si ce n'est pas inclus, c'est-à-dire
27 dans les politiques de la formation, nous avons toujours la question qu'il reste beaucoup
28 à faire aux CIC. Nous avons appris par un experte en alertes en mai dernier, tout

1 comme des employés du Bureau de gestion de la Nouvelle-Écosse, vous savez qu'il y a
2 un certain nombre de caractéristiques qu'on peut avoir : il est important que le message
3 soit clair, que ça dit aux gens ce qu'ils doivent dire, ce qu'ils ne sont pas supposés faire
4 – par exemple, ne pas appeler le 9-1-1 – et donc, il est intentionnel que le CIC a besoin
5 d'élaborer ce message, de le concevoir ou c'est juste prendre la décision de le faire?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, certainement, la politique de
7 faire cela... ce qu'on ne veut pas faire, c'est de ne pas encombrer d'autres agences. Et
8 vous imaginez qu'une situation à 3 heures du matin qui exige une alerte, ce qu'on ne
9 veut pas avoir, c'est que l'exigence du CIC, qui est une autorité, de devoir suivre la
10 personne ou l'officier en charge de cela – donc par exemple, moi-même. Mais ce que je
11 voudrais dire, c'est que le CIC et les autres autorités sont bien conscientes qu'ils ont
12 l'option de parler à d'autres autorités désignées qui ont suivi les mêmes formations
13 dans le cas de Division qui ont eu l'apprentissage, de discuter l'avertissement [sic] et de
14 voir si ça vaut la peine, si ça a du sens. Mais vous venez de le signaler, l'avertissement
15 [sic] est très critique, très important pour voir si on peut le mettre dans le message ou
16 pas. Donc les autorités peuvent opérer dans des situations étant donné les
17 circonstances, en particulier au milieu de la nuit, mais ils savent qu'il y a d'autres
18 autorités qui sont disponibles et je suggérerais que si le temps le permet, c'est
19 exactement ce que j'ai fait à plusieurs occasions, lorsqu'il est question d'alertes après
20 Portapique. Bien sûr, c'est quelque chose de critique, d'essentiel.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez déjà, par exemple il y a des
22 communications, des décisions sur comment les choses doivent être traduites,
23 comment les rendre simples et les simplifier, mais par exemple qu'est-ce qu'il en est
24 des conseils, est-ce que vous allez demander aux gens d'évacuer, d'être évacués ou
25 de se mettre à l'abri ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Cette décision va se faire avec les
27 autorités d'alertes. D'abord pour la première partie de la question, le CIC prendrait cette
28 décision, vont l'inclure de façon adéquate dans le message de l'alerte. Oui, donc c'est

1 l'une des nuances des parties critiques du message pour fournir les directives
2 adéquates et aussi éliminer toute question qui ne sont pas nécessaires qui peuvent
3 surgir pour que le message soit clair, et nous avons vu des exemples du genre. Donc je
4 suis d'accord avec vous quant à votre évaluation de cela, nous avons fait mieux en tant
5 qu'organisme et en tant que division, nous avons travaillé sur les obstacles, sur les
6 défis pour ce qui est des messages d'alertes.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il y a eu des idées pour justement
8 améliorer les réponses et les interventions ?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que c'est déjà fait dans
10 une première... un premier témoignage. Le nombre de CIC déployé dans une situation
11 particulière, traditionnellement d'habitude et on peut presque exclusivement lorsque le
12 CIC essaie d'éviter, bien sûr la duplication ou la reproduction de directives et sur la
13 base d'expériences d'une tragédie qui a du sens, que plusieurs CIC vont déployer, se
14 déployer, dépendamment de la magnitude et les décisions prises. On ne peut pas juste
15 être, ou c'est-à-dire, reposer sur une seule méthode ou une seule approche de CIC, il
16 doit y avoir... ceci étant dit, c'est aux CIC de fournir un programme flexible. Je pense
17 que la formation pour tous les CIC a besoin d'être contrôlée, gouvernée avec ces
18 nouvelles questions émergentes que le CIC doit prendre en considération et il ne
19 devrait pas différer cela ou reporter cela à d'autres associations deux à trois fois par
20 année pour travailler sur l'amélioration. Parce que la seule façon que les normes de
21 formation arrivent aux CIC, c'est lorsque les CIC prennent des cours de première
22 instance. Donc les CIC arrivent au conseil ou à l'avenir, donc ce sont les fruits, les
23 avantages que la Commission va prendre, mais ça va être un programme ou des...
24 pour ce programme pour des recommandations qui ont à voir avec les CIC, qui vont
25 être le fruit de cette... du travail de la Commission. Et j'espère que la GRC va prendre
26 cela en considération lorsque ce sera émis et que c'est clair qu'on s'attend à ce que ça
27 soit ajouté à la formation pour ce qui est du déploiement sur le terrain de CIC. Ça va
28 être ces deux qui arrivent, que j'ai en tête.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Si j'ai bien compris, lorsque quelqu'un est
2 qualifié comme CIC, il n'y a pas de recertification obligatoire, si j'ai bien compris, pour
3 ce qui est des services d'identification ?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est ce que je comprends aussi.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Nous avons beaucoup entendu de
6 ressources spécialisées qui ont besoin d'être déployées en cas... c'est-à-dire pour
7 l'équipe complète d'intervention et je me demande si, pour ce qui est de formation sur
8 enquête des membres, qu'est-ce qui se passe si vous êtes en service général et qu'il y
9 a un cas d'incident critique, étant sur le terrain, avoir beaucoup de responsabilités, donc
10 enseigner ou apprendre à ces membres comment reprendre l'information de façon
11 précise et exacte, une fois que le CIC est en place, qu'il y aurait des déclarations de
12 témoins qui auraient des informations, par exemple sur un tireur actif. Et donc, c'est un
13 autre composant de nos spécialistes, qu'en pensez-vous ?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je pense que mon propre
15 exemple illustre certains des défis que l'on gère avec, lorsqu'il est question de formation
16 en ligne. Il est important que l'on suive des formations du genre, mais tout comme
17 d'autres documentations de formation on devrait avoir ça, il y a un besoin qui va venir
18 de la formation bloquée, ça peut être élaboré, fait des opérations pour ce qui est des
19 directives concernant cette formation en ligne, mais ça serait mieux que d'ici cinq ans
20 ça va continuer que d'être en cour prioritaire, parce que nos membres, ils ont des
21 dizaines et des dizaines de formations. Que ce soit en ligne ou en personne. Donc
22 l'exercice par lequel on passe, je suis sûr que... il est question de prioriser les cours qui
23 sont censés être obligatoires et qui doivent être rafraichis ou mis à jours tous les deux
24 jours. Partir en formation bloquée, s'assurer que l'on assure cela, ce sont là les
25 priorités. Et aussi, qu'il soit élaboré, conçu, lancé et probablement quelque chose
26 comme ça doit avoir lieu sur une base annuelle jusqu'à ce que nos membres soient
27 plus à l'aise avec ça dans des scénarios pareils. Je défendrais beaucoup des
28 formations pareilles.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc qui... jusqu'à ce que les membres
2 soient à l'aise et qu'ils ne paniquent pas, parce que ça peut arriver à n'importe quel
3 membre de service général et qui subitement ils sont potentiellement, ils se retrouvent
4 potentiellement en première ligne dans un cas d'incident critique, n'est-ce pas ?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est vrai que la formation est
6 importante dans ce genre de situation et certainement que ce soit une formation
7 bloquée ou qui dure quatre jours ou des formations en mode virtuel, c'est un début. Il
8 n'y a pas de remplacement d'expérience, la répétition, on sait tout cela. Je suggérerais
9 que les membres plus chevronnés qui agissent dans ce genre de situation mieux que
10 d'autres parce qu'ils sont exposés à une certaine expérience et ils ont appris justement,
11 comment communiquer de façon efficace en général. Donc la formation peut être un
12 début qui va identifier les questions, certaines techniques qui doivent être traitées ou
13 améliorées, mais ça ne remplace pas l'expérience. On ne peut pas oublier des
14 formations, où il y aurait des formations essentielles pareilles. Je voudrais voir ça
15 continuer comme étant un point de formation, certainement pour les dix prochaines
16 années.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Alors si ça faisait partie de la formation
18 obligatoire annuelle, ça pourrait être... on pourrait expliquer comment interagir avec les
19 différents intervenants comme le CIC et autres et par exemple aussi comment procéder
20 dans la surveillance des diffusions radio.

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je dirais que beaucoup des choses
22 que vous décrivez là sont prises pour acquis par les membres. Ils comprennent
23 beaucoup de ce que vous décrivez dans leur formation de base, ils suivent des
24 scénarios, ils apprennent des scénarios, ça fait partie de leur formation, mais pas avec
25 le degré de régularité dont on aurait besoin avec une emphase appropriée sur cela et
26 que l'on peut apporter à la formation ou améliorer la formation que nous avons en
27 nous... sur la base de ce que nous avons vécu.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et il y pourrait y avoir des changements

1 technologiques, qu'ils soient visibles sur GPS ou seulement quand ils sont dans leur
2 auto ou est-ce que maintenant ça fonctionne avec leur radio ?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est des choses que les membres
4 auraient besoin de savoir. Ils ont besoin, c'est pas juste que ce serait bien de le savoir,
5 mais ils doivent comprendre les limites de leurs radios en terme de GPS et de leurs
6 véhicules aussi. Je pense que la majorité des membres sont au fait de cela, mais bien
7 sûr, ce sont des choses... et en termes de communications, comme vous avez décrit,
8 ce sont des points essentiels à connaître. Parce que lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur
9 véhicule en pensant qu'ils sont suivis, mais dans les faits ils ne le sont pas. Et les STO,
10 les gestionnaires de STO ou les... ne savent pas où ils sont.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Dans les conférences de presse auxquelles
12 vous avez partie, vous pensez que les... pensez-vous que le public devrait être informé
13 lorsqu'il y a des cas sérieux ? Est-ce que vous pensez que ces communications
14 améliorent la confiance du public ?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** (non traduit par l'interprète)

16 **Me RACHEL YOUNG:** Êtes-vous familier avec le chapitre 13.1
17 Communication, service de communication du manuel de formation ? C'est une
18 politique qui date de 2003, je vais le mettre à l'écran pour que vous puissiez le voir.
19 Alors c'est la pièce 3918. C'est une politique des services de communication qui
20 s'adresse à la communauté de la GRC et il y a... nous avons D.1 (b :

21 « Fournir des informations de qualité à ses publics qui
22 est opportun, précis, clair et objectif et qui complète
23 les politiques, les programmes, les services, les
24 initiatives de la GRC. »

25 Est-ce que vous êtes familier avec cette politique ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je l'ai vue. Je ne pourrais pas
27 dire que je suis familier avec.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et nous avons D.1 (d aussi :

1 « Assurer que la GRC est visible, transparente, elle
2 rend compte et accessible envers le public, et tous les
3 publics qu'il dessert. »

4 Et 1-H, D.1 (h :

5 « Qu'il livre des services prompts, courtois et
6 sensibles. Qui sont sensibles aux besoins et
7 préoccupations du public et respectueux de leurs
8 droits et valeurs. »

9 Et puis nous avons 1 (k, ce serait que

10 « La GRC travaille de manière collaborative avec le
11 gouvernement et les partenaires du secteur public
12 pour réaliser les communications cohérentes,
13 complètes et consistantes à ses publics. »

14 Vous êtes d'accord avec ça ? Vous trouvez que ce sont des
15 paramètres directeurs pour la communication et il y a aussi une description de certaines
16 informations qu'il ne faut pas divulguer qui pourrait avoir un effet délétère sur l'enquête.
17 Est-ce qu'on peut regarder le document COMM00398 [sic] ? C'est un document...

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3937.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on pourrait regarder le
20 paragraphe 1.2 ? On peut aller au haut, pour que le témoin puisse voir de quoi il s'agit,
21 alors c'est OM... chapitre 27.1 et puis ensuite, au 1.1 ça dit... non, 1.2, c'est que :

22 « La GRC ne livre pas d'information qui pourrait
23 compromettre les enquêtes ou des droits
24 individuels. »

25 Ensuite nous avons d'autres documents, 39872,
26 document COMM39872.

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 2580.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et c'est une politique sur les publications,

1 les communiqués de presse. Alors ça a été amendé en 2018. Ici, vous pouvez voir que
2 cette directive, qu'il révèle les... qui ne révèle pas les méthodes d'enquête des services
3 policiers. Vous êtes d'accord avec ça ?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** (non traduit par l'interprète)

5 **Me RACHEL YOUNG:** Alors votre compréhension de ces
6 paramètres en ce qui concerne comment les responsables de la GRC parlent avec les
7 médias, alors pensez-vous que si la GRC a des informations clés sur un incident
8 comme une perte massive, est-ce qu'ils devraient le divulguer ?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Nous devrions faire de notre mieux
10 pour livrer l'information au public.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous reçu des formations dans la
12 participation de conférence de presse ou en relation avec les médias avant de travailler
13 avec la GRC ?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, j'ai eu de la formation dans la
15 Division E. Une formation d'un jour et demi avec la direction des communications. On
16 nous a présenté des scénarios et nous avons aussi fait des simulations d'être devant
17 les... et on... et il y avait des stratégies de médias pour traiter des questions difficiles.
18 C'était en 2014, si je ne me trompe pas. Et c'était conçu pour réagir dans un contexte
19 où il y a un événement unique.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Et comment répondre aux questions ?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, rudimentaire. Peut-être une
22 formation de niveau intermédiaire, peut-être qui pourrait m'aider avec les conférences
23 de presse, avec les formations de base là-dessus.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous reçu d'autres formations dans
25 ce... sur cette question ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez parlé à propos des
28 attentes, en ce qui concerne les conférences de presse ?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Alors vous êtes toujours à la Division H,
3 c'est la seule personne à qui vous vous rapportez. [sic]

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est ça.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Comment saviez-vous quelles informations,
6 lorsque vous vous présentiez dans une conférence de presse, quelles informations ne
7 devraient pas être divulguées et lesquelles devraient l'être ? Comment les remarques
8 ont été préparées et comment saviez-vous qu'est-ce que vous pouviez dire ?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il y a deux points sur cette question.
10 Lorsque je pense à une conférence de presse, je pense en termes de deux éléments
11 distincts, il y a le message préparé que l'on me fournissait. Le commandant
12 divisionnaire me fournissait cela, et les communications d'entreprise avaient fait leur
13 travail, leur devoir en ce qui concerne la discussion sur les contenus, pour s'assurer
14 qu'il n'y ait pas de... ou rien dans le contenu qui pourrait avoir un effet négatif sur
15 l'enquête. C'est un point important et clé, et ça, ça a été fait de toute évidence. Mais en
16 termes de préparation pour la portion questions et réponses, nous pourrions avoir eu
17 des exemples de questions et de réponses qui auraient, et comme des questions
18 auxquelles on s'attendrait à avoir. Et j'ai senti que ça m'aidait de manière limitée. Et
19 puis il y a eu des questions pour lesquelles je n'étais pas préparé avant le début de la
20 conférence de presse que... Comme j'avais peu d'expérience dans ce type de scénario,
21 je ne m'attendais pas à ces questions. Et en raison du manque de temps dans la
22 préparation de la conférence de presse, j'aurais aimé avoir une discussion plus
23 complète, avec une communication d'entreprise. Et on reçoit les points à présenter,
24 peut-être cinq ou six minutes avant le début de la conférence de presse.

25 Alors, c'était presque impossible d'avoir des conversations
26 préalables, de préparatoire.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Pk il y avait si peu de temps.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Alors les dates de... les conférences

1 de presse étaient établies avec... par communication d'entreprise avec les médias et
2 ces dates étaient connues quelques heures à l'avance ou la veille, mais avec peu de
3 temps. Une fois que c'était établi, les communications d'entreprise commençaient à
4 produire des... les points pour les médias, et ils se coordonnaient avec le national pour
5 s'assurer que ce qu'ils proposaient était... était en ligne avec la politique et qu'il n'y
6 aurait... de la GRC, et qu'il n'y avait pas de con... d'effets négatifs sur les enquêtes.

7 Et je peux dire que c'était très difficile pour le personnel de
8 communication d'entreprise de... de répondre aux besoins de nous trois, au début. Le
9 Commissaire Bergeman, Campbell et moi-même, d'avoir ces différents points et des
10 discussions préparatoires avant le... à la portion des questions et réponses. Et cette
11 portion était clairement plus difficile pour moi, certainement. Je ne peux pas parler pour
12 les autres.

13 Mais c'est difficile parce que c'est non scripté, on ne sait pas
14 qu'est-ce qui va nous être posé comme questions, et on fait de notre mieux pour
15 essayer de nous rappeler ce que nous avons appris au cours de la jour... de la dernière
16 journée ou des premières... des dernières heures.

17 Dans le cas des conférences de presse, avec les mises à jour, les
18 appels, ainsi de suite. Et pour nous rappeler, du mieux que l'on peut, des informations
19 lorsqu'on nous pose des questions sur les statistiques, les données, les scènes Et je
20 dirais maintenant, de toute évidence, j'ai manqué mon coup, à plusieurs reprises. Où je
21 me fiais sur ma mémoire, et non sur des textes écrits, et aucunes informations que
22 j'avais reçue sur papier, auxquelles je pourrais me référer durant la conférence de
23 presse. Et c'est ce qui a mené à certaines des informations incorrectes. Notamment
24 dans la page... portion questions et réponses.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Avez-vous déjà eu l'intention de cacher des
26 informations?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, absolument pas. Au contraire.
28 Si on pense, l'expression que j'ai utilisée d'excès, je l'ai fait dans l'intention de ne pas

1 perturber ou offenser ou induire en erreur des gens, parce que... parce que je voyais
2 dans mes notes qu'il y avait des divergences, des contradictions dans les statistiques et
3 j'étais plus préoccupé de donner un total de victimes qui était plus élevé que ce que
4 c'était vraiment. Et c'est ainsi que j'ai choisi ce chiffre. Et ça l'a eu l'effet contraire de ce
5 que j'espérais.

6 **Me RACHEL YOUNG** : On vous avait dit qu'il y avait plus de
7 personnes que... dont...

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : J'avais reçu des informations qui
9 me menaient à penser... à faire ces déclarations qu'il était... que c'était plus de dix,
10 plus près de 15. Mais le problème était que ce chiffre variait, selon qui me fournissait
11 les informations. C'était 14, ou 17, ensuite moins et j'étais préoccupé avec les
12 informations que je recevais et les incohérences. Et à un moment donné, avec... dans
13 une discussion avec Lee, nous avons dit : Nous allons arrêter là, nous allons mettre de
14 côté les chiffres et simplement donner un chiffre. On va dire, des sept conversations
15 dans un escalier, m'a mené, avec une personne, m'a mené à cela.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Je vais maintenant revenir aux concepts
17 généraux pour voir comment vous les préparez, les conférences de presse. Alors, il y a
18 une partie qui est planifiée, que vous lisez un texte, qui prépare ce texte?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est préparé par les
20 communications d'entreprise, en consultation avec.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous receviez ces documents combien
22 de temps avant le début de la conférence de presse?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Ça dépendait. Ça pouvait être une
24 heure avant, ou jusqu'à... ou quelques minutes avant la conférence de presse. Selon
25 les autres variables que j'ai essayé de décrire, mais ce n'était pas plus que, une heure
26 avant.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous les révisiez, vous les...
28 pouviez-vous vérifier s'ils étaient valides?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je n'avais pas l'opportunité de
2 valider les données. Je me souviens, une fois, j'étais, Lea Scannon, madame
3 Bergeman et les trois, nous allions faire une présentation de plus de cinq minutes
4 chaque, et nous avons des discussions sur plusieurs des points que nous voulions
5 présenter. Et cette vérification se faisait seulement entre nous trois. Et en particulier, si
6 une question particulière surgissait, qui serait le mieux placé pour y répondre? En plus,
7 c'est que je m'attendais à ce que ce travail était déjà préfait par les personnes qui
8 avaient préparé les notes de présentation pour nous. Et je n'ai pas participé à la
9 création de ces notes, de la conférence de presse.

10 **Me RACHEL YOUNG :** Alors, il n'y aurait pas... vous vous
11 attendiez à ce qu'il n'y ait pas d'informations à ne pas diffuser dans ces notes. Est-ce
12 que vous aviez les informations sur ce que vous deviez ne pas divulguer?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ben, il y a un risque et mon attente,
14 mes attentes c'est que toutes informations sensibles ne se retrouveraient pas dans le
15 texte de mes... Et les gens qui avaient cette conscience seraient le triangle de
16 commandement, l'officier de surveillance, peut-être le surintendant Campbell. Et
17 probablement pas, pas moi. Et ni le sous-commissaire Bergeman.

18 **Me RACHEL YOUNG :** Il y avait aussi des conférences... des
19 communiqués de presse qui vous ont été attribués; alors pour ces communications qui
20 sont affichées en ligne ou publiées avec votre nom, est-ce que vous les vérifiez pour
21 leur exactitude, avant de les diffuser?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Oui, je recevais un... une version
23 préliminaire de communication de madame Scannon ou miss Bair, de cette unité. Je les
24 recevais avant et je les révisais. C'est une pratique, une procédure, opération normale
25 que nous faisons et je les révisais et les revoyais. Et aussi (inaudible).

26 **Me RACHEL YOUNG :** Finalement, c'est la responsabilité de qui
27 pour le contenu de ce que vous dites, lorsque vous parlez aux médias?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Je suis responsable, je dépends du

1 professionnalisme de leur capacité. Ils ont d'énormes capacités afin de me fournir des
2 renseignements dont j'ai besoin sachant qu'on a vérifié les faits et que c'est valide. Mais
3 finalement, c'est moi qui est responsable de ce que je dis. Cela comprend (inaudible)
4 vraiment questions et réponses. À la fois les notes d'allocution et les discussions par la
5 suite.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Je veux discuter votre implication avec les
7 points de presse et les communiqués de presse. Pourquoi, en tant qu'officier
8 responsable des enquêtes criminelles, pourquoi étiez-vous impliqué dans les
9 communiqués de presse.

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Très tôt, on a pris la décision, je
11 rejoins, je reviens au premier, au premier communiqué de presse, où le commandant
12 divisionnaire a présenté. Étant donné la portée du communiqué de presse, ce qui nous
13 discussions et les impacts sur les collectivités et la province, et franchement au niveau
14 national et même à l'international au niveau de sa portée. Cela était tout à fait logique
15 qu'on soit au podium, de fournir des mises à jour, autant... du mieux que nous pouvions
16 dans les... dans les quelques heures qui ont suivies.

17 Étant donné la portée et la nature de notre message, c'était tout à
18 fait logique que ce soit notre responsabilité de communiquer ces renseignements-là au
19 public et à nos membres.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Notre responsabilité c'est entre vous-même
21 et la commissaire adjointe Bergeman. Et quand vous dites nous avons pris une
22 décision, c'est la décision de qui? Décision conjointe ou est-ce que c'était... est-ce que
23 c'était sa décision?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je dirais que c'est une discussion
25 que nous avons eue, voilà notre plan. Avez-vous des préoccupations? Non, ça
26 m'apparaît... ça me paraît logique. Alors je sais aussi que des conseils à cet égard,
27 c'était des conseils que nous recevions de madame Scannon, sur le plan de qui ça
28 serait mieux de placer dans cette position-là d'emblée, et là, on... vous avez... on a vu

1 l'évolution, passant du commandant divisionnaire à moi-même et ensuite, au
2 surintendant principal Campbell.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Oui, je vais vous poser des questions à cet
4 égard, est-ce que ça fait partie habituelle de l'officier responsable des enquêtes
5 criminelles, devant la criminelle, ou c'est seulement en vertu de la... de la portée de
6 cette affaire?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, si on regarde d'autres
8 conférences de presse qui ont eu lieu à travers le Canada, avec la GRC, du moins, on
9 voit souvent, soit le commandant divisionnaire ou le... l'officier responsable des
10 enquêtes criminelles, (inaudible) sur le plan provincial, dans ce genre de scénario. Et on
11 voit même parfois l'officier responsable des enquêtes criminelles et son responsable en
12 second, ça dépend de la nature des enjeux discutés, la portée, l'envergure.

13 Il y aura pas qu'il y ait une seule solution, et c'est pourquoi nous
14 avons des discussions sur ce qui était logique (inaudible) des circonstances. C'est
15 pourquoi nous avons décidé de cette évolution-là au fil du temps. Mais également, si je
16 me rappelle le 4 juin 2021... 2020, nous trois, le commandant divisionnaire,
17 surintendant principal Campbell et moi-même, la première fois depuis plusieurs mois
18 d'être revenu au public, c'était une démarche qu'on a planifiée, étant donné le contenu
19 des messages que nous livr... que nous allions livrer pendant la conférence de presse.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Et c'était planifié que c'était le 4 juin, parce
21 que c'était l'anniversaire de la fusillade de Moncton, ou c'était une coïncidence?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'était une coïncidence. Je me
23 rappelle pas de ça.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Surintendant principal avait pris note de
25 cela au début de ces remarques. Alors, est-ce que c'est quelque chose dans les...
26 parmi les politiques de... de la GRC qui indiquent quand le supérieur devait parler et
27 quand? Ou est-ce qu'il y avait une corrélation entre la gravité de l'incident, de qui parle?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est le deuxième cas, j'ai aucun...

1 je suis pas au courant d'une politique qui indique les responsabilités en fonction de la
2 portée de l'événement et de notre poste au sein de la division.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Quel était votre objectif lors des
4 conférences de presse?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Si vous parlez de mettre la politique
6 de nouveau? Non, non. Bon, pour dire ce qui est évident, de faire une mise à jour au
7 public du mieux que nous pouvons de la tragédie qui venait d'avoir lieu, de la façon la
8 plus opportune. Fournissant autant de détails que possible, sans menacer l'enquête,
9 tout en reconnaissant le chaos.

10 Mais égal... mais même la situation a pris une évolution, même
11 pendant que nous parlions. J'ai certainement fait référence à cela dans la section des
12 questions et réponses, sinon, le premier, au moins le deuxième. Avec un sentiment de
13 quel point c'était difficile de fournir une mise à jour, lorsque tout est encore en cours. En
14 pleine évolution. Nous cherchions encore des preuves, nous traitions des
15 renseignements, nous découvrons toute la portée de la tragédie. Mais quand même,
16 nous voilà dans cette salle, en train d'essayer... en train d'essayer de fournir une mise
17 à jour.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Comment est décidé, lorsque l'on fait
19 une... offre une conférence de presse qu'il y a une masse critique de rens...
20 d'informations qu'on a pu traiter suffisamment pour communiquer quelque chose
21 d'utile?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, encore une fois, revenons à la
23 section des questions et réponses. Ça, c'était mon défi. On reçoit les mises à jour, on...
24 et là, de faire référence aux versions écrites que nous avons fou... qu'on nous avait
25 fournies, c'était minime. Travaillant à partir de son souvenir, sous la pression, sous
26 les... sous les grands feux, on peut voir les faiblesses dans ce processus-là.

27 **Me RACHEL YOUNG** : C'est quelle décision de qui, lorsqu'il y a
28 conférence de presse, comparé à une... à un communiqué de presse. Est-ce que c'est

1 le commandant divisionnaire qui décide quels sont les facteurs qui interviennent
2 lorsqu'on décide d'organiser une conférence de presse?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Il y a certainement les
4 communications, section des communications relèvent du commandant divisionnaire.
5 Dans le cas du commissaire adjoint Bergeman, aurait fait partie et aurait été un
6 décideur clé, parce je sais qu'elle était consultée en ce qui a trait à quelle démarche
7 adopter. Moi, dans une moindre mesure, à l'extérieur des disc... conversations que je
8 viens de décrire, d'établir qui allait prendre la responsabilité de quelles questions.

9 Si on fait un communiqué de presse, comparé à un... une
10 communica... une conférence de presse, il y a des moments où j'étais impliqué dans
11 les discussions par courriel, au sujet de demandes de certains membres des médias.
12 Fait-on une telle chose, est-ce qu'on ne devrait pas faire une telle chose? Mais, voilà,
13 c'était des questions pour revenir à votre question initiale. Communiqué de presse
14 comparé à une conférence de presse, je ne me rappelle pas d'avoir figuré dans ces
15 discussions-là.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Quels sont les facteurs qui interviennent?
17 Est-ce qu'on va les organiser? Qui dit quoi? Et ainsi de suite.

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Si on parle de la mise à jour en
19 matière des opérations, la personne avec le plus de connaissances et expérience,
20 Bergeman, Campbell, entre... Campbell c'était la bonne personne, parce qu'il avait le
21 plus d'expériences. En ce qui a trait à... aux questions qui touchaient la province et les
22 collectivités dans leur ensemble, c'était mieux que cela soit véhiculé par le commandant
23 divisionnaire. Dans une moindre mesure, moi-même. Des questions qui avaient une
24 portée d'envergure nationale ou même internationale, bien sûr. Je suis devenu impliqué
25 dans certaines des discussions à ce sujet.

26 Mais y a aucune science, y a pas de limites claires en ce qui a trait
27 à qui serait responsable de quoi. C'est un processus... il s'agissait d'un processus
28 organique. On dépend énormément de nos services des communications, afin de

1 consulter avec eux pour fournir des renseignements au sujet des rôles et des
2 responsabilités.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Alors je vais vous présenter quelques
4 exemples. Madame la Représentante, si on peut le mettre à l'écran l'appendice, document
5 fondamental sur les communications publiques. C'est COMM0057762. C'est la pièce
6 3532.

7 Surintendant principal Leather, c'est le point de presse du 19 avril.

8 Si on pouvait voir à partir de la page 4, s'il vous plaît. C'était la
9 première conférence de presse du 19 avril à 18 heures à la page 5 de la transcription.
10 Est-ce qu'on peut descendre un peu, s'il vous plaît? Ah, on s'arrête là.

11 Le paragraphe du milieu, le paragraphe qui commence « Hier soir »
12 vous décrivez l'intervention initiale de la GRC à un appel en ce qui a trait à des armes à
13 feu.

14 Alors, si on peut descendre à la conférence de presse du 22 avril,
15 page 3.

16 Trois jours plus tard, vous avez répondu à une question d'un
17 journaliste à propos du premier tweet publié par la GRC. Le tweet a décrit l'incident
18 comme un incident lié aux armes à feu, une plainte liée aux armes à feu, et on vous a
19 demandé si vous étiez satisfait de ce message-là, vous avez dit que vous étiez très
20 satisfait du message, que c'était les renseignements les plus clairs que nous pouvions
21 fournir à ce stade-là. C'est à la page 33 de la transcription. Êtes-vous d'accord que
22 décrire l'incident comme une plainte liée aux armes à feu n'est pas une bonne
23 caractérisation de la gravité de l'évènement?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Oui, avec du recul, ce n'est pas le
25 terme que j'utiliserais pour décrire l'évènement.

26 **Me RACHEL YOUNG**: Pensez-vous qu'il y a peut-être un risque
27 dans le tweet de décrire un scénario de tireur actif avec « une plainte liée aux armes à
28 feu », que cela aurait pu porter confusion au public ou dissimuler le niveau de danger

1 ou limiter... atténuer le niveau de danger?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Le fait de décrire cela comme une
3 plainte liée aux armes à feu, ce n'est pas cohérent en ce qui a trait à ce à quoi on faisait
4 affaire.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela est cohérent avec
6 l'obligation de la GRC de fournir des renseignements – je cite – « des renseignements
7 de qualité qui est précise, juste et objective »? Ça, ça vient du Manuel des services aux
8 communications que nous venons de voir.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bon, je pense que j'ai répondu à la
10 question. Je pense que, avec du recul, ce n'est pas la façon qu'on aurait dû décrire les
11 évènements, évidemment. Alors, ce n'est pas de la plus haute qualité.

12 **Me RACHEL YOUNG:** À 8 h 02 du matin le 19 avril, la GRC a
13 publié un deuxième tweet où elle a décrit la situation comme étant une situation de
14 tireur actif. Êtes-vous d'accord que c'est une caractérisation plus précise de la
15 situation?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Ou plus exacte de la situation. Êtes-vous
18 d'accord que les faits à 11 h 32 du matin auraient pu être plus précisément caractérisés
19 comme une situation de tireur actif?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est un meilleur terme pour décrire
21 la situation, oui.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez également déclaré lors du
23 communiqué de conférence de presse que la GRC était ciblée sur la sécurité des
24 résidents.

25 La page 5, s'il vous plait, Madame la greffière. C'est le
26 COMM057762.

27 Vous avez décrit que la GRC a assuré la sécurité des lieux et a
28 commencé une recherche pour le suspect – c'est dans le grand paragraphe dans le

1 milieu de la page – et le même message a été répété dans une publication sur
2 Facebook le 21 avril, sur le site web de la GRC le 22... et sur le site web de la GRC le
3 22 avril. Qu'est-ce que vous vouliez dire par dire que la GRC avait sécurisé la zone?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Est-ce que je peux voir le passage
5 où ça se trouve, s'il vous plait?

6 **Me RACHEL YOUNG:** C'est à quelques endroits, mais à la page 5.
7 Descendez, s'il vous plait. Le paragraphe qui commence « Hier
8 soir », c'est la troisième dernière phrase :

9 « Nous avons sécurisé la zone et nous avons entamé
10 une recherche pour le suspect. »

11 Ça, c'était la conférence de presse du 19 avril et il y a une
12 publication sur Facebook le 21 avril et sur le site web de la GRC le 22 avril. Ça, c'est à
13 la page 25 du même document.

14 Si on... dans le même document, c'est dans la publication, le
15 quatrième paragraphe, la dernière ligne.

16 « Les agents de police ont sécurisé la zone, ont
17 commencé une recherche pour le suspect. »

18 Ma question est celle-ci : est-ce que ça signifie que la GRC avait
19 assuré le confinement de Portapique la nuit du 18 et 19 avril? Est-ce que c'est ce que
20 vous entendez par sécuriser la zone?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense qu'on sait qu'on n'avait
22 pas sécurisé la zone, mais sécuriser la zone, selon moi, cela fait référence au fait que
23 nos membres étaient sur le terrain, qu'ils œuvraient à sécuriser la zone et se sont mis à
24 faire une recherche pour le suspect. Je comprends la terminologie, on aurait peut-être
25 pu faire preuve de davantage de clarté, mais les agents sont sur le territoire peut-être
26 en train de sécuriser. En disant « sécuriser », ça signifie qu'il y avait un confinement.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Page 31 ensuite, c'est la déclaration du
28 22 avril, COMM57762. Vous faites référence à un périmètre sécurisé « nous avons

1 établi un périmètre », et là vous parlez de... il y avait de nouveaux renseignements qui
2 indiquaient que le suspect n'était pas dans le périmètre sécurisé. Vous serez d'accord
3 avec moi, nous savons maintenant que la GRC ne savait pas où se retrouvait l'auteur
4 pendant la plus grande partie de la nuit.

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est correct.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Mais vous saviez ça au moment des
7 communiqués de... des conférences de presse que, pendant la nuitée, la GRC n'avait
8 pas en fait sécurisé la zone.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce que je vais dire au niveau de ce
10 terme-là, « sécurisé », comme j'y ai fait allusion, c'est un terme : nous sommes sur le
11 terrain, nous sommes en train de sécuriser la zone, en train de sécuriser. Le fait de dire
12 « sécurisé » signifie que le tout est bouclé, que, franchement, dans un milieu rural avec
13 le niveau d'éclairage est virtuellement impossible. Pour moi, c'est une question de
14 temps de verbe. Si j'aurais pu rédiger cela de nouveau, c'est pas moi qui l'ai écrit, mais
15 si j'aurais pu le dire de nouveau, j'aurais dit « en train de sécuriser » plutôt que dire
16 « sécurisé ».

17 **Me RACHEL YOUNG:** Vous savez, il y avait un avis de
18 surveillance émis aux membres de la GRC disant que l'auteur a pu être n'importe où
19 dans la province, alors on savait qu'il était en déplacement.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** 8 h 02 le matin du 19...

21 **Me RACHEL YOUNG:** Je peux vous montrer la référence si vous
22 voulez, c'est dans un document fondamental.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** De mémoire, ça me paraît un peu
24 tôt, mais je n'avais pas compris que nous avons une mise à jour du fait qu'il s'était
25 réactivé dès 8 h 02, c'est peut-être que oui, ça me paraît un peu tôt.

26 **Me RACHEL YOUNG:** peut-être on pourrait mettre à l'écran
27 COMM005862, pages 6 et 7, on va regarder ça. Si vous voulez bien défiler vers le bas.
28 Continuez, s'il vous plaît, à faire défiler vers le bas.

1 Ce sont là les mises à jour au sujet de l'évènement.

2 Vous voulez continuer à défiler vers le bas, Madame la greffière?

3 C'est la page de 6 à 7 du document, c'est une pièce à conviction déjà.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Oui, c'est suite 2.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Peut-être qu'un autre document qui serait
6 plus facile à lire, 1653, la page 3 [sic], s'il vous plait, c'est 870 [sic], c'est un message
7 aux agences qui dit que l'auteur utilise une Ford Taurus.

8 (COURT SILENCE)

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Toutes mes excuses.

10 C'est la pièce 1045.

11 **Me RACHEL YOUNG:** La page 5, s'il vous plait.

12 Et donc, je pense que c'est la pièce (inintelligible) qui dit... parce
13 que cette (inintelligible) cet été, 8-7, et on voit la partie surlignée qu'il doit être
14 potentiellement utilisé... Vous êtes d'accord sur ce point que la GRC savait que la
15 région était circonscrite... avant même que... il n'y a pas de partie sécurisée où l'auteur
16 pouvait être, et donc, c'est clair qu'il n'était plus à Portapique, n'est-ce pas?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Donc, oui. Je pense, oui.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Tout comme vous savez que il y a plus de
19 personnes décédées qui n'étaient découvertes vers le 19 avril...

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, vous êtes d'accord maintenant que
22 c'est pas la caractérisation idéale pour dire que la région était sécurisée pendant la nuit.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je suis d'accord que le terme
24 « sécurisé »... j'aurais voulu dire plutôt « sécurisation ».

25 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'est le moment de prendre une
26 pause, Commissaires?

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, on va prendre une pause de
28 15 minutes.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures
2 sont en pause et vont reprendre dans 15 minutes.

3 --- **L'audience est en pause à 11 h 06**

4 --- **L'audience est reprise à 11 h 49**

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. La
6 Commission siège de nouveau.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Young, si vous voulez faire
8 revenir le témoin à la barre des témoins.

9 Merci, Surintendant principal Leather. Me Young va continuer ses
10 questions.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Rebonjour, Surintendant principal Leather.
12 Madame la greffière, est-ce que vous pouvez remettre le
13 COMM57762, page 32.

14 Surintendant principal Leather, j'ai quelques autres questions sur
15 les conférences de presse. Le 22 avril, la GRC a publié une déclaration qui vous est
16 attribuée au sujet du système « En Alerte ».

17 Ça devrait être la page 31 du document. Est-ce qu'on peut monter
18 d'une page, s'il vous plait? C'est le début, mais allons à la page 37 au milieu de la page.
19 Voilà. Si on peut descendre un peu pour voir le début, Madame la greffière?

20 Voilà une déclaration qui a été publiée sur le site web qui vous est
21 attribuée :

22 « À 10 h 15, les officiels du bureau de gestion des
23 urgences ont contacté la GRC pour leur offrir l'utilisation du système 'En Alerte'. La
24 GRC était en processus de préparer l'alerte lorsque le tireur a été abattu par la GRC. »

25 Est-ce que ça, c'est correct? Êtes-vous au courant d'une version
26 antérieure de... une ébauche antérieure de déclaration? Madame Scanlan l'a envoyée
27 à madame Bergerman.

28 Si on peut avoir le 596, COMM5... je ne suis pas certaine si c'est

1 déjà une pièce.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 2576.

3 **Me RACHEL YOUNG:** C'est déjà une pièce, la pièce 2576.

4 Alors, vous voyez là, Surintendant principal Leather, ça vient de
5 madame Scanlan, c'est envoyé à Lee Bergerman en préparation de la conférence de
6 presse. Vous voyez la ligne au milieu de la page? Ça commence à partir de 10 h 15, et
7 ce que je veux vous demander comme question, c'est un peu plus haut, le premier
8 paragraphe dit :

9 « Pendant la soirée du samedi et dans les petites
10 heures du matin dimanche, la GRC a établi et
11 maintenu une présence significative dans la zone de
12 Portapique pour être en intervention à une menace
13 active. Notre intervention était axée sur la protection
14 des gens, ce qui a compris à fournir des
15 renseignements sur Twitter. La GRC n'a pas
16 considéré l'option d'utiliser le système d'alertes
17 publiques d'urgence 'En Alerte' pendant ce temps-
18 là. »

19 Cette phrase-là ne finit pas par... finalement n'a pas apparu dans la
20 déclaration du 22 avril. Alors, tout d'abord, êtes-vous d'accord que cette ligne-là est
21 précise, qu'il n'y avait pas encore de considération d'utiliser le système « En Alerte » à
22 ce stade-là?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je suis d'accord.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Étiez-vous... faisiez-vous... avez-vous fait
25 partie des discussions d'enlever cette ligne-là?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Et pendant la conférence de presse du
28 21 avril, on a demandé pourquoi ç'a pris peut-être deux heures d'avertir le public au

1 sujet de la réplique d'auto-patrouille.

2 La transcription, c'est à la page 35 du même document, deuxième
3 paragraphe, s'il vous plait. Page 35 du document. Est-ce qu'on peut agrandir le texte un
4 peu? COMM57762. Le numéro du document et le numéro du PDF sont différents, ça se
5 peut que ce soit sur la page précédente. Est-ce qu'on peut monter au deuxième
6 paragraphe complet? En bas de la page, s'il vous plait. Merci, Madame la greffière.

7 Alors, voici la question de la CBC :

8 « Si vous saviez que le suspect avait un faux véhicule
9 de la GRC qui quand même avait l'air véritable, aux
10 alentours de... entre 7 heures et 8 heures du matin,
11 pourquoi avoir attendu deux heures pour évacuer le
12 public?

13 – Les renseignements au sujet du véhicule, les
14 vêtements ont pris du temps à apprendre au sujet d'un témoin, et une fois que cela a
15 été compilé, cela a été... on a envoyé un tweet immédiatement. »

16 Alors, vous avez été demandé de... on vous a demandé de clarifier
17 si l'image venait témoin :

18 « Je ne peux pas vous parler de cela, mais on a
19 interviewé un témoin et à un moment donné, peu
20 après ça, le matériel a été envoyé. Ça sera la photo
21 du véhicule et la photo du suspect. »

22 Alors, vous vous rappelez ce matin-là, le sergent d'état-major
23 Halliday vous a fait acheminer un courriel avec la photo du suspect et la réplique
24 d'autopatrouille, c'était à 8 h 52. Si je vous dis ça, ça vous sonne correct?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, vous saviez au sujet du véhicule bien
27 avant que le renseignement ne soit diffusé au public?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Et d'autres personnes au sein de la GRC le
2 savaient avant vous?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est ça – oui, ils le savaient.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, les renseignements qui ont été
5 éventuellement envoyés via un tweet serait l'image du véhicule et du suspect étaient
6 disponibles à la GRC, selon les preuves de la Commission, près de trois heures avant
7 que le tweet a été envoyé à 10 h 17. Êtes-vous au courant de cela maintenant?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Quelques heures, oui, il semblerait,
9 oui.

10 **Me RACHEL YOUNG** : La GRC avait obtenu une photo de
11 Monsieur McGrowth via la police d'Halifax à 7 h 25 le matin, le 19 avril. C'est un COM –
12 vous n'avez pas besoin de le mettre à l'écran. Est-ce que c'est une pièce, Madame la
13 greffière?

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Oui, c'est la pièce 1050.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'immédiatement, c'était le bon
16 mot employé qu'on a envoyé le renseignement via un tweet immédiatement? Est-ce
17 que c'est le mot juste?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Immédiatement, selon moi, ce n'est
19 pas le meilleur mot employé - peut-être un peu plus tard, si on devait rechoisir le mot.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a une raison pourquoi on
21 utilise le mot « immédiatement »?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne me rappelle pas du tout.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Comme vous l'avez mentionné, il me
24 semble, ce matin, après le communiqué de presse du 22 avril, le surintendant Darren
25 Campbell a pris la barre, il a parlé à deux communiqués de presse suivants. Pourquoi
26 a-t-on transféré la responsabilité à lui?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Comme j'ai parlé... comme j'ai
28 exprimé plus tôt, au fur et à mesure que les conférences de presse ont évolué de ce

1 qu'elles étaient d'emblée, c'était pour un avis plus élargi au sujet du... au grand public
2 au sujet de la tragédie. C'était plus axé sur le côté opérationnel, au niveau des mises à
3 jour. C'est devenu presque exclusivement une question d'enquête et d'opérations, mais
4 des mises à jour sur la chronologie à l'intention du public. Mais j'ai décidé que le
5 surintendant principal Campbell était mieux placé d'offrir... de faire les communiqués de
6 presse seul, étant donné son expérience, sa connaissance des dossiers et ses
7 compétences en matière de présentation. Il y a eu une courte discussion et cela
8 semblait la voie évidente.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Il était à un niveau plus près à l'enquête
10 que vous?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est ça.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Et avez-vous approuvé les remarques du
13 surintendant Campbell lors de ces conférences?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Avez-vous joué un rôle dans la préparation
16 de ces événements médiatiques-là?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : On avait des courtes discussions
18 avant les événements, mais je n'ai pas joué un rôle au niveau des notes d'éducation et
19 la création de la chronologie. Il s'agissait de Monsieur Campbell, Lia Scanlan et d'autres
20 dans la Section des communications.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez participé au communiqué de
22 presse du 4 juin. C'est le 4... c'est au COM57762, page 65. Je pense que c'était votre
23 première fois que vous avez figuré depuis le 22 avril. Pourquoi avez-vous été inclus
24 dans cette conférence de presse?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Selon mon souvenir, d'après ce que
26 je... qu'on devait intervenir des enjeux au-delà de l'enquête criminelle et je pense que
27 nous avons reconnu à ce stade-là que les questions étaient au-delà de l'enquête
28 criminelle. Notamment pour la section « Questions et réponses », là, c'était plus logique

1 d'avoir le surintendant Campbell et moi-même sur l'estrade, dans une moindre mesure,
2 le commandant divisionnaire. D'habitude, les questions n'étaient pas posées qui
3 touchaient son volet de responsabilités. Je me rappelle en fait de m'être tourné vers
4 Darren à plusieurs reprises pour décider qui serait le mieux placé pour répondre et en
5 fait, on a répondu, on a donné des réponses partielles aux questions. C'était la synergie
6 et la couverture que cela créait.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, l'un des enjeux qui ne figurait pas en
8 plein dans l'enquête, mais de façon périphérique, c'était le bulletin CISNS. Vous avez
9 abordé cela dans le point de presse du 4 juin – page 73 de la transcription, s'il vous
10 plaît, le même document. Vous voyez, au milieu du paragraphe qui commence par « À
11 la suite du 18 et 19 avril, un membre »... donc, vous n'avez dit que ça n'aura pas
12 changé la responsabilité, il n'était pas... il devait être disponible à nos officiers qui
13 répondaient aux 18 et 19.

14 Deux jours avant la conférence de presse, vous aviez reçu un
15 courriel de la part de Darren au sujet du bulletin. C'est sous le numéro 00743. Madame
16 la greffière, je pense que c'est déjà une pièce à conviction?

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Oui, c'est le cas – 3905.

18 **Me RACHEL YOUNG** : On peut voir cela, s'il vous plaît? Donc,
19 c'était l'équipe... pouvez-vous l'agrandir un petit peu, Madame la greffière? Et ça a été
20 envoyé de sa part à lui à Lee Bergman, Darren Campbell et une copie à d'autres
21 personnes et ça, c'est en préparation de la conférence de presse de juin?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est avant la...

23 **Me RACHEL YOUNG** : Oui, c'est au sujet parce qu'il y avait la
24 conférence de presse jeudi, donc il était question de vous briefer, vous voyez un petit
25 peu... c'était en juin, avant la conférence de presse. Il dit qu'on discutant... lorsqu'on
26 discutait le bulletin de sécurité de l'officier, il était noté sur un courriel fourni par Truro,
27 que le gendarme Kevin O'Brien de la GRC, qui est en retraite maintenant et le caporal
28 Dan Moser ont discuté le bulletin. J'ai demandé que l'on efface quelques dossiers sur le

1 côté fédéral et j'avais demandé plus de détails à ce sujet. Cependant, pour ce qui est
2 de la presse... de la conférence de presse de jeudi, je voulais m'assurer que vous aviez
3 la majorité des informations à jour.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Ce que ça signifie, c'est que j'étais
5 très intéressé par savoir... en savoir plus sur la question si on l'avait ou pas et si on
6 l'avait de façon officielle. Et ce que j'ai appris sur la base des demandes de
7 renseignements en mon nom que le bulletin était dans un document partagé avec le
8 CISN ou... c'est une partie constituante. En d'autres termes, il n'y avait pas de bulletin;
9 il y avait l'image, il y avait les informations et il y avait, bien sûr, les données
10 contextuelles en arrière-plan du sujet, le tout dans un document séparé. Donc, lorsque
11 le bulletin était élaboré en 2010 ou en 2011, ce qu'on a laissé, ce sont les pièces qu'on
12 a laissées de côté et pas seulement le modèle en arrière-plan, qui démontrait que
13 c'était un bulletin du Service de renseignements.

14 Donc oui, c'était en plusieurs pièces, dans un dossier, le premier et
15 pour le reste de l'organisme et certains ne sont pas accessibles à toutes les bases de
16 données interrogeables et je crois que l'on fait référence à cela – j'étais là, c'était
17 fragmenté. Et le reste du courriel qui est en relation avec le bulletin, pour ce qui est de
18 crime organisé fédéral, ce qui est du côté fédéral, qui va mettre l'accent sur tout ce qui
19 est confidentiel et c'est la raison pour laquelle la vérification a été faite.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Qu'est-ce que vous voulez dire? Vous
21 voulez savoir ce qui est officiel et pas officiel?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Officiellement serait oui – voilà, le
23 bulletin de sécurité, dans toute sa complémentarité, même si c'était sa première
24 ébauche et il est archivé de façon adéquate dans une base de données interrogeable et
25 aussi en fragments. Donc, voilà ce que je voulais dire par là, en utilisant ce mot. C'est
26 un format, pas celui que l'on sait qui... au sujet du bulletin.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Et comment expliquer cela dans vos
28 commentaires lors de la conférence de presse de juin?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne suis pas sûr que j'avais
2 conscience de cela. Lorsque je regarde mes notes sur la chronologie, j'ai essayé de
3 déterminer qui l'avait, comment ça a été fait, quel format c'était et ça a pris beaucoup
4 de questionnements, beaucoup de demandes de renseignements et de réunions. Et
5 bien sûr, le courriel de Derek était très utile; en fait, je l'ai chargé d'aller au CISNS pour
6 faire cette demande, de sorte à ce qu'on ait une plus grande compréhension. Je n'étais
7 pas content à ce moment-là sur la base des mises à jour qu'il a fournies.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que cette information a été rendue
9 publique, les informations que la GRC avait ça avant les évènements?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : En fait, je ne me souviens pas ce
11 que nous avons publié, quand est-ce qu'on l'a publié et quand est-ce qu'on l'a divulgué.
12 Lorsqu'on a réalisé que le bulletin existait et son importance, il y avait un certain
13 nombre de discussions au sujet de la publication du bulletin en termes de notre
14 conscience et de l'existence du bulletin.

15 **Me RACHEL YOUNG** : On vous a demandé, on vous a posé la
16 question, laquelle il était question d'une pré-enquête sur l'auteur, mais c'était un
17 discours préparé. Est-ce qu'il y avait une raison pourquoi vous n'avez pas mentionné
18 cela lors de votre première intervention... sur l'enquête portant sur l'auteur, c'est-à dire
19 dans le contexte de bulletin, de pertinence au bulletin?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Encore une fois, on a besoin
21 littéralement d'une chronologie pour comprendre quand est-ce que le bulletin des
22 officiers est... quand est-ce qu'on a pris connaissance de son existence en dehors de la
23 GRC, lorsqu'on a déterminé que c'était ces fragments, nous avons réconcilié ça de
24 nouveau par rapport aux enquêtes préliminaires qui sont associées non seulement aux
25 individus, mais aussi au contenu du bulletin. Le tout est fait, comme vous le savez, a
26 été préparé selon la chronologie et faisait l'objet de discussions avec les chefs de
27 police.

28 Ça serait une meilleure façon de répondre à cette question, parce

1 que ça démontre clairement quand est-ce qu'on prend connaissance – je ne sais pas,
2 c'est ce qui me vient à l'esprit.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Pourquoi celle-ci est une préoccupation?
4 Voulez-vous clarifier les informations du bulletin qui mettrait dans l'embarras la GRC?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Lorsque j'ai appris l'existence du
6 bulletin, la toute première fois, c'était un jour ou quelques jours après l'évènement. Il
7 était évident pour moi, étant donné les contenus, sans savoir quoi que ce soit de qui et
8 comment on reçoit les informations à ce moment-là et si cette personne ou ces
9 personnes existaient, il était évident que c'était, que ça pouvait être important, en
10 particulier si cette personne ou ces personnes étaient toujours vivantes et avaient des
11 relations avec la police de Truro, ce dont... qui a initié le bulletin.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Quand vous dites « ces personnes »,
13 qu'est-ce que vous voulez dire?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne sais pas – je ne sais pas c'est
15 qui la personne parce que si vous voyez le bulletin, il y a des points, des détails qui ne
16 déterminent pas qui sont les personnes qui ont fourni les informations, qui ont un fait
17 que le bulletin a été émis ou publié. Donc, ce qui me dit... ne me laisse pas déterminer
18 qui sont ces personnes parce que les informations qui sont contenues dans le bulletin
19 ont quelque chose avec l'enquête. Et Dieu seul sait sur comment est le rapport avec les
20 enquêtes.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Et pour ce qui est des membres de la GRC
22 qui n'ont pas assuré le suivi en... (incompréhensible à l'interprète).

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est une question tout à fait
24 différente dont vous parlez. Je pense que le bulletin lui-même, juste étant donné son
25 contenu que l'on ne sait pas plus, c'était pour un suivi d'enquête, bien sûr, lorsqu'on voit
26 le contenu et que ça allait être pour la GRC, quelle que soit la façon dont ça allait être
27 complété. C'est tout à fait logique qu'il y aurait des demandes de renseignements.

28 **Me RACHEL YOUNG** : À cette conférence de presse de juin ou

1 plutôt ce point de presse de juin, on a parlé de la lenteur du système ce jour-là. Dans
2 votre intervention qui était au sujet des pertes... de l'évènement des pertes massives,
3 vous avez mentionné que le système, c'est-à-dire le 24 avril, on voit ça au milieu de la
4 page, donc vous avez dit que :

5 « Par conséquence, nous avons appris les
6 conséquences qui ne sont pas voulues. Il était
7 question d'un grand nombre de personnes qui ont
8 appelé le 9-1-1 pour demander, poser des questions
9 qui ont rapport avec l'urgence, comme : est-ce que je
10 dois récupérer mes enfants, est-ce que je dois les
11 cacher, qu'est-ce que je dois faire?
12 En plus de cela, l'alerte a été activée et plusieurs
13 appels n'ont pas été répondus, donc ça a eu des
14 répercussions négatives sur la sécurité des
15 personnes. »

16 Donc, lorsque vous parliez de l'alerte lors de la mise du jour du 24
17 avril au sujet des pertes massives...

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense que c'était important,
19 étant donné que nous avons un endroit où il était... un espace de communication avec
20 le public, bien sûr. L'alerte, c'était pour l'intérêt du public et aussitôt que l'on arrive à
21 éduquer le monde sur le risque, c'est tout à fait logique que l'on peut saisir cette
22 occasion. Il devrait y avoir l'éducation publique qui va accompagner cela et il est évident
23 que ça a rapport avec l'évènement des pertes massives et nous avons jugé utile... nous
24 avons été contraints d'avoir cette expérience du système qui existait dans la province.
25 Et encore une fois, pour commencer à fournir au public un sens de lorsqu'il est déployé
26 et même si, de façon petite, en termes d'incident, le risque associé à cela. Et donc,
27 nous avons eu l'occasion et l'intérêt du public et des médias... la raison pour laquelle
28 nous avons décidé d'ajouter ça à nos points de discussion.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Madame la greffière, voulez-vous nous
2 montrer le document de nouveau, s'il vous plaît? On va rester sur la même page. Donc,
3 on va... voulez-vous retourner là où on était? Je ne vois pas que vous disiez cela de
4 façon claire aux personnes de ne pas appeler le 9-1-1 sans que ce soit nécessaire.

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je n'aurais pas fait ça. Nous disons
6 simplement que nous avons activé en quelques jours... franchement, les conséquences
7 pas voulues, nous ne les connaissons pas, à l'instar de nos collègues policiers sur le
8 côté atlantique du Canada, si ce n'est tout le Canada, et on a pensé que c'était
9 important pour nous de partager et de parler de ce qu'on faisait et de ce qui peut
10 arriver.

11 **Me RACHEL YOUNG**: Quelle est la base factuelle qui serait des
12 causes des retards ou carrément d'aucune réponse?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Nous avons fait une analyse des
14 appels qui ont été pris par l'OST et aussi à d'autres centres de réponse à travers la
15 province. Nous avons effectué une analyse statistique, je me rappelle que ç'a donné un
16 résultat comme de 28 % [sic] d'appels manqués, ces appels étaient en ligne, ça ne veut
17 pas dire qu'ils n'ont pas été répondus, mais ça veut dire qu'ils ont été retardés ou c'est
18 en raison du retard qu'on a forcément raccroché avant de rappeler. C'est un risque
19 important au système du 9-1-1 quant à notre capacité à répondre aux appels qui ont
20 rapport ou qui n'ont pas rapport avec la question qui a initié en fait l'alerte. Et donc,
21 notre but, c'était d'éduquer le public comme on pouvait.

22 **Me RACHEL YOUNG**: Je pense les informations auxquelles vous
23 avez accès contenaient des appels qui n'ont pas été traités, donc c'est un courriel de
24 Dustine Rodier à votre attention en 2020, c'est COMM03987 [sic].

25 En fait, je ne sais pas si on peut voir ça, le voir sur l'écran? Voulez-
26 vous l'accepter comme pièce à conviction?

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: C'est pièce 3980.

28 **--- PIÈCE No. 3980:**

1 (COMM0003987) Courriel de Dustine Rodier au surintendant
2 principal Chris Leather en date du 1^{er} mai 2020

3 **Me RACHEL YOUNG:** Voulez-vous l'agrandir?

4 Donc, ce sont les informations auxquelles vous faites référence
5 pour ce qui est des informations soulignées?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, « pas traités » veut dire que les
8 appels étaient automatiquement transférés vers un autre centre de prise d'appels ou de
9 sécurité publique.

10 « Et donc, nous n'avions pas accès à ce qui se
11 passait pour ce qui est des appels qui n'ont pas été
12 traités. »

13 En d'autres termes, il y a pas mal de raisons d'avoir transféré ces
14 appels aux points de réponse de sécurité publique. On ne sait pas ce qui est arrivé à
15 ces appels, s'ils ont été répondus.

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il est possible qu'ils ont été
17 finalement été répondus.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Et c'est la raison pour laquelle ce qu'on
19 appelle le débordement des appels de la 9-1-1.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, lorsqu'on parle de points de
21 prise d'appels de sécurité publique, on parle deux ou trois lignes. Ce ne sont pas
22 comme l'OST ou comme le système de Halifax ou l'équivalent de l'OST où il y a
23 plusieurs preneurs d'appels et plusieurs lignes. Donc, très rapidement, très facilement
24 avec les autres points de prises... de réponse [non interprété]...

25 **Me RACHEL YOUNG:** Mais ce ne sont pas des appels manqués.
26 Vous avez dit cela dans... lorsque vous avez intervenu que les gens pouvaient ne pas
27 avoir été en mesure d'avoir le 9-1-1.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, il y avait... pour ce qui est de
2 l'alerte dans cet incident, les méthodes utilisées par la GRC qui étaient de justifier le
3 manque en... les 18 et 19 avril?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, s'il y avait des préoccupations, il y
6 avait la capacité des points de prise d'appels de sécurité publique, vous avez
7 mentionné cela lorsque c'est arrivé?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** En fait, les centres de... ou les
9 CTSP, c'est-à-dire la question du débordement des CTSP, c'était l'objet de plusieurs
10 discussions de comités d'officiels entre surintendant Rodier et moi-même et Glen
11 Byrne, c'est à ce niveau-là, et les groupes de travail à l'interne, donc c'était un objet de
12 plusieurs discussions par plusieurs groupes de travail, donc, oui. Et ce qui en est pour
13 les CTSP, c'était en fait des obstacles pour nous pour être en mesure de gérer ces
14 discussions qu'ils avaient, dont ils avaient la responsabilité de superviser la
15 responsabilité de gouvernance lorsqu'il était question de CTSP pour justement fournir
16 le service.

17 Donc, c'est ce qu'on avait fait, c'est ce qu'on faisait. Il a eu pas
18 mal... plusieurs conversations, pas seulement au sujet de la charge qui était remorquée
19 ou du débordement, mais qu'est-ce qui pouvait être fait de manière technique pour
20 justement apporter une solution à ces questions, à ces problèmes. Donc, nous avons
21 pris note plus tard de ça et ces discussions continuent jusqu'à date.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, c'est... ça gère le surplus d'appels
23 d'une bonne façon. On a entendu des témoignages d'un expert au mois de mai qui a dit
24 que c'était important d'informer le public de ne pas appeler le 9-1-1 pour certaines
25 choses. Est-ce que la GRC a voulu faire de la sensibilisation à ce sujet?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, nous avons eu des discussions
27 là-dessus et je peux vous dire qu'il y a eu un débat animé sur qui est responsable de
28 faire ce travail d'éducation et de sensibilisation du public et, dans ce cas-ci, le Bureau

1 de gestion des urgences était les protecteurs du système et ils continuent de l'être à ce
2 jour. Nous utilisons leur système pour avoir un accès direct et qui est évidemment une
3 branche, une direction du gouvernement provincial.

4 Alors, ce serait inapproprié pour nous de prendre une initiative par
5 nous-mêmes dans une campagne de sensibilisation ou d'éducation du public. Nous
6 pouvons nous joindre à une campagne avec tous les chefs de police et le bureau de
7 gestion des urgences, c'est quelque chose que nous aurions aimé faire ensemble dans
8 un site web avec des messages au public. C'est semblable à ce qui se fait aux États-
9 Unis avec le Homeland Security. Ils ont des décennies d'avance sur nous là-dessus.
10 Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue ici. Beaucoup du travail important en ce
11 qui concerne les pratiques exemplaires, l'éducation du public existe déjà.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, il y a des consensus là-dessus. Alors,
13 pourquoi ça serait inapproprié de mettre ces informations de base dans le site web de
14 la GRC où on expliquerait ce que les gens devraient faire ou ne pas faire?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, il pourrait y avoir des messages
16 de base là-dessus, ce serait approprié, mais je ne suis pas la meilleure personne pour
17 le dire. Peut-être que ça s'est déjà fait, je ne le sais pas si ç'a été fait depuis lors et
18 pourquoi une direction le ferait, mais pas l'autre. Alors, encore une fois ici, il faudrait
19 qu'il y ait une coordination, un message national cohérent, mais on devrait le faire dans
20 la province également. Alors, ça n'a pas de sens pour que la Nouvelle-Écosse fasse de
21 la sensibilisation sur les risques liés aux appels 9-1-1 si le Nouveau-Brunswick ne le fait
22 pas. Alors, il faudrait être cohérent et faire preuve de responsabilité, mais il faut qu'il y
23 ait une stratégie nationale pour cela.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Ça fait plus de deux ans.

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Nous n'avons pas de stratégie
26 nationale, mais nous avons une politique nationale, et je ne me tromperais pas en di...
27 si je disais que la mise de l'avant d'un plan national d'éducation publique – et je parle ici
28 au nom de C&IP – chercherait les... et ce ne serait pas différent de la formation du

1 HRC, mais il y a un peaufinement à faire et la préoccupation va toujours être que nous
2 avançons dans une certaine direction pour avoir des recommandations qui vont à
3 l'encontre de ce que nous avons essayé de faire entretemps, et ç'a été un problème,
4 pas seulement en ce qui concerne l'alerte, les alertes, mais d'autres domaines aussi.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous avez dit à la page 72 du même
6 document qu'il y a des discussions en cours pour déterminer la meilleure approche en
7 ce qui concerne une révision formelle complète – c'est dans le dernier paragraphe là –,
8 et avant, vous parlez de l'enquête HOIT sur... Alors, quelle sorte de révision complète
9 est envisagée à ce moment-là?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je sais qu'il y avait deux révisions
11 qui avaient été envisagées, une qui concernait le programme du CIC, et l'autre qui
12 concernait l'enquête criminelle, ce sont les deux révisions qui étaient envisagées. Et en
13 ce qui concerne une révision interne, ça l'a du sens de les initier tôt, c'est pas quelque
14 chose qu'on devrait mettre en œuvre neuf mois ou un an après le début d'une enquête,
15 alors nous avons envisagé d'initier ces révisions assez tôt dans le processus. Et puis,
16 monsieur Campbell mettait de l'avant là-dessus dans les deux domaines et c'est
17 quelque chose que nous avons partagé à cette date à laquelle ce document a été
18 publié.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Et nous allons avoir d'autres questions là-
20 dessus cet après-midi.

21 Mais, Commissaires, maintenant j'aimerais passer à un autre sujet,
22 c'est le contexte de la réunion du surintendant Leather avec le commissaire Lucki. Ce
23 serait un bon moment pour prendre une pause-diner.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Très bien, nous allons prendre une
25 pause-diner et nous reprendrons dans une heure.

26 Les procédures sont en pause pendant 10 minutes.

27 --- **L'audience est en pause à 12 h 28**

28 --- **L'audience est reprise à 13 h 33**

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. La
2 Commission siège de nouveau.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.
4 Maitre Young?

5 **Me RACHEL YOUNG:** Rebonjour, Monsieur et Mesdames les
6 Commissaires. Nous sommes prêtes pour le témoin.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Nous voudrions que le témoin
8 s'avance à la barre des témoins, s'il vous plait.

9 Bon après-midi, Surintendant principal. Me Young va continuer
10 avec ses questions.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Dans votre entretien avec la Commission le
12 6 juillet, vous nous avez parlé de votre souvenir d'une réunion le 28 avril avec Madame
13 la commissaire Lucki – la transcription de l'entretien, c'est COMM0... c'est à la
14 page 127 à 126 [sic] –, c'était directement après la conférence de presse cette journée-
15 là que... du surintendant Campbell.

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez lu les notes du surintendant
18 Campbell de la réunion et vous êtes d'accord avec son souvenir?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, sur les deux points.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, je ne vais pas repasser votre récit de
21 la réunion, mais je vais vous demander pour du contexte supplémentaire et on va
22 considérer des courriels que nous n'avions pas au moment de votre entretien avec la
23 Commission.

24 Dans son entretien avec la Commission des pertes massives le
25 12 juillet 2022, le surintendant principal Campbell a dit qu'il pensait que vous aviez
26 acheminé le rapport NWEST ou un courriel du sergent Patton à la commissaire Lucki
27 avec les détails sur les armes à feu. Est-ce qu'il avait raison?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, c'est incorrect.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvez-vous nous dire si vous l'avez fait ou
2 comment vous avez envoyé des infos sur les armes à feu vers ou à l'endroit de la
3 commissaire Lucki?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** J'ai fourni l'inventaire des armes à
5 feu fourni à moi-même par sergent Patton avant de... je l'ai demandé à sergent Patton,
6 la conjointe adjointe à Bergerman. C'était quelques heures ou des minutes de l'avoir
7 reçu du gendarme... sergent Patton.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Et qui vous a demandé d'acheminer le
9 courriel.

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. D'acheminer le courriel?

11 **Me RACHEL YOUNG:** Oui.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Le commissaire, oui, au niveau de la
13 demande initiale, mais u niveau du courriel précis, c'est le commandant divisionnaire.
14 Madame Bergerman a demandé pour l'inventaire afin qu'elle puisse l'acheminer.

15 **Me RACHEL YOUNG:** À quelles fins?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour le communiquer parce que
17 Madame la commissaire avait demandé que j'obtienne l'inventaire des armes à feu et
18 c'est ce que j'ai pu faire avec l'aide du sergent Patton – après tout, il avait fait cela au
19 nom du SiRT et l'enquête H-Strong –, et de le communiquer à la commissaire adjointe
20 Bergerman. C'était logique en suivant la chaîne de commandement en montant vers la
21 commissaire.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Parce que c'était la méthode habituelle de
23 communiquer avec la commissaire? Ça serait bien votre mode au commandant
24 divisionnaire?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Même du commandant divisionnaire
26 au commissaire adjoint des programmes contractuels et autochtones, je ne suis pas sûr
27 avec qui Bergerman a contacté, mais au moins avec Brennon (phon.) et avec le
28 commissaire ou, par extension, via monsieur Brennon (phon.) avec la commissaire, ça

1 serait la façon normale de communiquer quelque chose de ce genre dans un sens ou
2 l'autre.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Depuis votre entretien avec la Commission,
4 vous avez témoigné devant une commission parlementaire le lundi 25 juillet comme
5 quoi il y avait de la pression politique pour publier des renseignements sur les armes à
6 feu de façon publique. Lors de cette audience – la vidéo est disponible au public –, et
7 environ à 13 h 56, vous dites avoir reçu un appel du commissaire Lucki demandant
8 l'inventaire des fusils.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est ça. J'étais plutôt à mon
10 bureau et j'ai reçu un appel sur mon téléphone cellulaire de Madame la commissaire
11 Lucki.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez dit lors des audiences
13 parlementaires qu'étant donné la gravité de la situation, vous n'avez pas estimé que la
14 demande était bizarre, et là, vous avez eu une discussion avec la commissaire adjointe
15 maintenant retirée Lee Bergerman et le directeur de SiRT à l'époque, Pat Curran – C-U-
16 R-R-A-N. C'est correct?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, j'ai eu une conférence
18 téléphonique avec monsieur Curran et le commandant divisionnaire Bergerman au sujet
19 des inventaires de fusils.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Avant de l'envoyer, vous leur avez parlé et
21 c'était une conférence téléphonique?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Vraiment, quand je dis « conférence
23 téléphonique », Bergerman... le commandant divisionnaire Bergerman, on était dans la
24 même salle, et Bergerman [sic] était dans son bureau, et c'est comme ça qu'on a parlé.
25 Il n'y avait personne d'autre chez nous et je ne pense pas que monsieur Bergerman
26 [sic] avait quelqu'un d'autre sur la ligne.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez dit lors des audiences
28 parlementaires que ce que vous vous êtes entendus lors de cette discussion-là, c'était

1 que vous serez permis de fournir l'inventaire des armes à feu au commissaire tant que
2 ce soit utilisé au sein de la GRC et c'est tout. C'est ça?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est ce que monsieur Curran avait
4 demandé de notre part, que c'était acceptable de fournir l'inventaire à l'interne, et en
5 deuxième lieu, d'obtenir l'inventaire non pas de SiRT, mais du sergent Patton de
6 NWEST qui avait fait l'inventaire des fusils d'emblée pour SiRT.

7 **Me RACHEL YOUNG:** C'est quoi, NWEST?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** L'équipe d'application de la loi en
9 matière des armes, nationale.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et lors des audiences parlementaires, il n'y
11 a eu aucune autre discussion jusqu'au 28 avril au sujet de l'inventaire des fusils. C'est
12 correct?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Dans votre entretien avec la Commission,
15 vous n'avez pas mentionné le contact avec la commissaire et le commandant
16 divisionnaire les 22 et 23 avril, n'est-ce pas?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Dans l'entretien? Non.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Et pourquoi? Pourquoi pas?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne peux pas parler de cela, à
20 moins que je puisse parler à mon avocat.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que j'ai compris que vous avez dit
22 lors de votre entretien du 6 juillet en tant que témoin, c'est que la réaction de la
23 commissaire à la conférence de presse du 28 avril, le contenu ou l'absence de contenu
24 présenté, c'est un énorme... c'est tout un choc pour vous. C'est parce que vous n'avez
25 pas fait partie des discussions avec l'équipe des communications qui ont mené à la
26 conférence de presse. Est-ce que vous vous rappelez de cela?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** À la fois l'équipe des
28 communications et ou le surintendant Campbell, cinq jours s'étaient écoulés, l'inventaire

1 des fusils avait été partagé. Et nous voilà le 28, nous faisons un appel où c'était un
2 enjeu d'envergure. Et pour moi, c'était la première fois que cet enjeu-là s'était présenté
3 depuis cinq jours.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous avez rassemblé, ayant participé à
5 la discussion le 28 avril, que la Commissaire s'attendait à des renseignements au sujet
6 des armes à feu soient dévoilés lors de la conférence de presse.

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Au cours de l'appel, cela est
8 devenu clair.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous vous attendiez que ces
10 renseignements-là soient diffusés lors de la conférence de presse, étant donné que
11 vous aviez véhiculé les renseignements?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, pas du tout. J'ai communiqué
13 les renseignements... les informations avec la notion que ça serait partagé avec la
14 Commissaire, avec ces cadres supérieurs, aux fins... du sein de la Force, avec ses
15 adjoints. Mais pour moi, selon moi, c'est là où la divulgation à la Commissaire par
16 l'entremise de la Commissaire adjointe aurait pris fin.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Étant donné que vous avez été demandé et
18 qu'on vous avait fourni les détails sur les armes à feu, avant la conférence de presse et
19 cette réunion-là, vous avez dû savoir qu'on s'intéressait dans les détails au sujet des
20 armes à feu de la... et qu'il y avait un intérêt de la part d'Ottawa à ce sujet?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je savais qu'il y avait de l'intérêt,
22 mais je n'ai pas pensé, comme je viens de l'expliquer. Je pensais que ce serait une...
23 un intérêt organisationnel, à l'interne. Je savais qu'il avait eu des discussions au sujet
24 de qu'est-ce qu'on pourrait communiquer aux médias, aux alentours du 23, mais pas
25 dans la journée ou deux avant la conférence de presse. Alors ça m'a pris quelques
26 minutes, je dirais, pendant la conférence téléphonique le 28 avril, pour vraiment me
27 mettre... mettre les éléments ensemble. C'est pas pour dire que c'était un enjeu, une
28 préoccupation qui était terminée.

1 Mais c'est des questions qu'on gérait en coulisse. J'avais une
2 bonne idée que le surintendant Campbell n'allait pas divulguer les éléments, des détails
3 au sujet des armes à feu, lors de la conférence de presse, et ça m'aurait étonné. Et
4 bien sûr, il ne l'a pas fait. On lui a posé des questions sur les armes à feu pendant la
5 session de questions et réponses, c'est les... il était plutôt soigneux au niveau de sa...
6 au niveau de ses... de ses réponses.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Avant la conférence téléphonique, madame
8 la commissaire Lucki demande (inintelligible) les armes à feu, avez compris cela
9 uniquement de sa part ou que ça serait uniquement... ou c'est également de la part du
10 bureau du premier ministre.

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je n'avais aucune idée si c'était pas
12 son intérêt au-delà de ce qu'elle... de ces... de ce qu'elle demandait au sujet des armes
13 à feu.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que ce serait ordinaire que la
15 Commissaire dépose des questions au sujet d'une enquête?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Ce serait dur pour moi à dire. J'ai
17 jamais été impliqué avec une situation nullement semblable à celle-ci. Ce serait plutôt
18 inhabituel que la Commissaire appelle un officier responsable des enquêtes criminelles
19 directement. Mais cela s'est quand même déjà passé. Mais je m'attendrais que ce
20 serait une affaire à l'ordre du jour, lors d'une discussion à l'interne, avec le comité des
21 cadres supérieurs. Inhabituel, mais pas du jamais vu.

22 **Me RACHEL YOUNG** : D'avoir une note le 22 avril 2020, c'est la
23 journée où vous dites avoir reçu l'appel de la Commissaire, COMM00511407, et cela
24 sont des pièces de ce matin, est-ce qu'on peut les mettre à l'écran?

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : En fait c'est la pièce
26 2645.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Ah! sont déjà en pièce. Génial! Est-ce
28 qu'on pourrait la mettre à l'écran? À la page 10, s'il vous plait. S'il vous plait?

1 Regardons à 9 h 30, pouvez-vous lire ce que vous avez écrit à 9 h 30?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Rencontre avec le commandant
3 divisionnaire dans la salle de conférence. Commandant... Commissaire-adjointe à la
4 stratégie, comment réagir en alerte. 11 heures le matin... 11 heures, message à
5 l'interne, 13 heures, examen externe. Le Commissaire appellera une conférence
6 téléphonique, ou demande... organise une conférence téléphonique.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous nous expliquer ce que cela
8 signifie?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Est-ce que je peux lire juste un peu
10 par-dessus? Juste au-dessus de 9 h 30? Encore une fois l'enjeu en alerte, c'est au
11 cœur de nos préoccupations. On commence à 9 heures avec cela à l'interne. C'est
12 Bayers et Scanlan, sur cet enjeu-là. Il me semble qu'il y avait une conférence de presse
13 ce jour-là. Histoire, c'est 14 heures, on propose une conférence de presse, j'ai
14 rassemblé des renseignements à partir de cette discussion, pour communiquer à la
15 Commissaire et Commissaire adjointe. J'aurais été invité par... à cette réunion-là par le
16 commandant divisionnaire, sur les mêmes lignes. Qu'est-ce qu'on va dire au sujet dans
17 l'alerte et le fait qu'on ne s'en est pas servi.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous pouvez descendre un peu,
19 madame la Greffière? À 9 h 30, on fait mention de la réunion avec la Commissaire,
20 mais y a rien au sujet des armes à feu. Mais en bas, à 9 h 30, ça dit que la
21 Commissaire organisera une conférence téléphonique? Est-ce que c'est (inintelligible)
22 que vous appelez (inintelligible) plus tard?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, cela... c'est... je suis pas
24 certain si c'est une téléconférence ou une conférence de presse. En fonction du flux de
25 renseignements sur cette page-là, c'est surtout une note d'un de ses commentaires,
26 mais pour moi, ça ne fait pas référence à un appel qu'elle allait avoir avec moi. J'ai
27 passé dans mes notes, et je ne trouve pas une annotation de lorsqu'elle m'aurait
28 appelé.

1 **Me RACHEL YOUNG** : (inintelligible) de vos notes d'avoir une
2 discussion téléphonique avec la Commissaire, où elle avait demandé des détails sur les
3 armes à feu. C'est correct. La page prochaine, s'il vous plait? La prochaine page, plutôt.
4 Si on pourrait continuer de dérouler, il y a des notes sur d'autres questions. Continuons.
5 Montez, c'est encore le 22 avril. Il y a une note à midi 15, et le restant de la page est
6 vide.

7 Si on peut continuer la prochaine page. Et là, c'est le lendemain.
8 Alors il semble que nous avons juste une note jusqu'à midi 15. Est-ce qu'il y a d'autres
9 notes, pour le 22 avril?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Il y a pas d'autres notes.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Pourquoi est-ce qu'il y a seulement une
12 demi-journée?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne peux pas vous répondre sur
14 cette question-là. Je ne sais pas pourquoi j'ai arrêté d'écrire des notes.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous vous rappelez s'il y a eu la
16 ré...la réunion a eu lieu pendant l'après-midi? ou l'appel téléphonique?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je me base sur le fait que la
18 chronologie, en fonction de ce qui se passe le 23, et je me rappelle, c'était un appel
19 téléphonique le soir, de la part de la Commissaire, juste en fonction du moment de la
20 journée, et je l'ai... j'ai pris une note de façon mentale, le 22, en fonction de mes
21 activités le 23.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Pourquoi n'avoir pas pris des notes avec la
23 Commissaire de la GRC?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Bien j'ai pas pris de note. Ce
25 n'est... je n'ai pas pris de notes. Je n'ai pas d'explications pour cela.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Il y a eu une distinction que je me rappelle
27 qu'on avait fait lors des audiences lundi, ces différences sont très... de traitement entre
28 les armes utilisées et les armes saisies. Pouvez-vous nous expliquer qu'est-ce que ça

1 signifie?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Est-ce qu'il y a des diff... est-ce que
3 le traitement au niveau des renseignements du sujet aurait été... est-ce que les
4 informations auraient été traitées différemment? On parle du tireur dans son véhicule,
5 contre toutes les armes saisies, les armes à feu saisies de tout autre emplacement.
6 Cette distinction-là serait pertinente. Entre les emplacements des saisies des armes,
7 toutes armes à feu et toutes munitions. Et suite aux événements, c'était tôt, l'événement
8 venait d'avoir lieu, alors est-ce que, encore les tests médicaux légal, alors les fusils
9 saisis ne subissaient pas des tests médicaux légal? Est-ce que c'est un son de cloche?
10 Non, ça ne me dit rien.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Madame la Registrare, il y a... ce sont des
12 courriels, des courriels, est-ce qu'on peut les montrer à l'écran? Ce n'était pas une
13 pièce? Est-ce que c'est déjà une pièce?

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est la pièce 3981.

15 **--- PIÈCE No. 3981 :**

16 (COMM0020315) Courriel de Lee Bergerman concernant
17 l'interrogatoire NWEST du 23 avril, 2020

18 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous l'agrandir, s'il vous plait?
19 Voici un courriel de Liv Bergeman à l'intention de Brian Brandon et Brenda Lucki, en
20 date du 23 avril 2020, qui attache deux documents. Ce sont les COMM002316. Est-ce
21 que ce document-là est une pièce? Est-ce qu'on peut la marquer comme pièce?

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est le 3982, mais je
23 n'ai pas ce document-là, maître Young.

24 **--- PIÈCE No. 3982 :**

25 (COMM0020316) 2 documents joint au courriel de Lee
26 Bergerman à Brian Brennan et Brenda Lucki, 23 avril, 2020

27 **Me RACHEL YOUNG** : Ça va, on n'a pas besoin de le montrer en
28 ce moment. En fait, c'est une copie d'un autre COMM? (Inintelligible) de ce document-

1 là? Je mets... C'est dans le dossier que c'est un dédoublement, ils sont tous les deux
2 des pièces. : Le numéro de pièce pour le 20812?

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** Ce sera le 3983.

4 **--- PIÈCE No. 3983 :**

5 (COMM0020812) dédoublements de dossier

6 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, le document montre, démontre que
7 vous avez acheminé le document 0316 à Lee Bergeman, qui l'a envoyé à Brenda Lucki.
8 Dans le COMM002316. Disposons-nous de ce document-là, madame la Greffière?

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est le 3914? 3984?

10 **--- PIÈCE No. 3984 :**

11 (COMM0020316) documents qui démontre que le document
12 0316 a été acheminé à Lee Bergeman, qui l'a envoyé à
13 Brenda Lucki

14 **Me RACHEL YOUNG** : Nous n'avons pas ce document-là. Alors
15 on ne peut pas mettre les écrans que nous venons de... de marquer comme pièce pour
16 des raisons technologiques. C'est un courriel du sergent Peyton à vous-même, qui
17 comprend les... des... la pho... (inintelligible) de 2020? Prémumément que c'est à quoi
18 vous faites référence, nous ne pouvons pas mettre à l'écran. Est-ce que c'est à quoi
19 vous faites référence quand vous dites acheminé à l'Est?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est difficile de dire de façon
21 définitive sans voir le courriel que la Commissaire a joint, acheminé. Mais j'ai nulle
22 raison de croire que ce serait différent de ce que je lui ai envoyé.

23 **Me RACHEL YOUNG** : C'est le courriel du sergent Peyton à votre
24 intention. Est-ce que de votre... (inintelligible).

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Plus qu'un courriel? Non, j'ai juste
26 envoyé un seul courriel, le commandant divisionnaire avec les renseignements sur les
27 armes à feu.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Et le COMM20813, un courriel de Brenda

1 Lucki à Lee Bergeman et Bryan Banon, qui accuse réception.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est le 3915, et j'ai ce
3 document-là, maître Young.

4 **--- EXHIBIT No. 3985**

5 (COMM0020813) Courriel de Brenda Lucki à Lee
6 Bergeman et Brian Brennan confirmant d'avoir reçu
7 l'information des armes à feu.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'on peut le mettre à l'écran, s'il
9 vous plait?

10 Vous n'êtes pas conforme sur ce document-là, ce courriel-là.
11 Alors, lorsque vous avez acheminé, fait acheminer le courriel, vous l'avez envoyé à Lee
12 Bergeman, c'est ça? Oui? Et est-ce qu'il y avait mention explicite du caviardage de
13 sorte que ce ne devait pas être partagé à l'extérieur de la GRC?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Dans mon courriel, non.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Pourquoi pas?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Parce que le commandant
17 divisionnaire avait participé à l'appel avec moi-même, avec monsieur Clearen (phon) et
18 cela ne faisait pas partie du courriel du sergent Peyton à mon attention. C'était bien
19 compris qu'elles étaient les attentes. Et j'ai communiqué les renseignements à madame
20 Bergeman.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Alors vous sentiez pas que vous aviez
22 besoin de le dire?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Elle avait participé à l'appel et elle
24 avait parlé sur les conditions. C'était même, franchement, c'était (inintelligible) cette
25 journée-là même, où... qu'on a parlé à monsieur (inintelligible).

26 **Me RACHEL YOUNG** : Quand est-ce que vous avez reçu la
27 demande de Brenda Lucki? Vous savez que l'envoyer à Bergeman.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Mais le but ultime, c'était que ce

1 soit acheminé vers la Commissaire Bergeman. Bergeman m'avait demandé pour une
2 mise à jour sur le statut de l'inventaire et je l'ai retrouvé et je l'ai et je lui ai fourni. Nous
3 étions bien connectés au niveau de la demande et cela semblait plutôt urgent si elle
4 venait me voir à cet égard. Ce qu'on voit là, c'est la chaîne de courriels associés au fait
5 qu'on achemine les... ces informations-là.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Dans votre esprit, lorsque vous l'avez
7 acheminé, est-ce que cela allait au-delà de la Commissaire Lucki?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a dit,
10 demandé si ça pourrait être envoyé à quelqu'un autre que la Commissaire Lucki?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Y a personne qui a discuté de cela
12 avec moi.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Et quelqu'un qui vous a demandé de
14 confirmer la liste des armes à feu si on contemplait de les envoyer en vertu d'une
15 demande pour le droit à l'Information?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, je ne me rappelle d'aucune
17 discussion au niveau de la divulgation.

18 **Me RACHEL YOUNG** : COMM00... Ce COMM ci, c'est un courriel
19 de Lee Bergeman à Chris Leather, Bryan Banon et Brenda Lucki, le 23 avril 2002. C'est
20 au sujet de l'inventaire des armes à feu.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Ce serait 2936. Nous
22 avons la position de le publier à l'interne. Je l'envoie rapidement, par la... Celui-là, ils
23 l'enverront...

24 **--- PIÈCE No. 3986 :**

25 (COMM0020807) Courriel de Lee Bergeman à Chris
26 Leather, Brian Brennan et Brenda Lucki, 23 avril, 2020

27 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous rappelez-vous de cela?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non, mais voilà, le caviardage

1 associé à l'appel téléphonique. Alors, c'est tout à fait logique. Je suis heureux de le voir.

2 **Me RACHEL YOUNG** : D'après ce que je comprends, de ce que
3 vous dites, c'est qu'il avait la permission de le publier à l'intérieur de la GRC, mais non
4 pas à l'extérieur. Voilà, c'est ça ma compréhension. Est-ce que vous perce... est-ce que
5 votre perception est ce que le ministre était à l'extérieur de la GRC?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que le premier... le bureau du
8 premier ministre était à l'extérieur de la GRC?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

10 **Me RACHEL YOUNG** : J'ai des questions s'il y a un compte-rendu
11 après action, nous savons qu'il n'y avait pas de compte-rendu après des actions, suite
12 aux événements des pertes massives, on en a parlé lors de votre entretien à la
13 Commission le 6 juillet, vous avez confirmé qu'il y a pas eu de compte-rendu suite aux
14 actions. Le sujet commence à la page 19. Madame la Registraire, pour rafraichir le
15 souvenir du surintendant principal Leather, COMM59832.

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: C'est la pièce 3892.

17 **Me RACHEL YOUNG** : C'est la page 20, troisième paragraphe.
18 Peut-être la page 20 du document? Oui. Voilà, je vous demande, est-ce qu'il y a eu un
19 compte-rendu suite aux actions par la division H, dans son ensemble, au sujet des
20 pertes massives. On avait demandé, on avait peut-être parlé que l'équipe du GTI va
21 peut-être faire un compte-rendu, suite aux actions. Alors, je demandais est-ce qu'on a
22 posé des questions au sujet de ce qui s'était bien passé, ce qui s'était mal passé, ce
23 genre de choses. Pas à ma connaissance, je n'ai pas vu un compte-rendu suite aux
24 actions, au niveau de la division.

25 Alors j'ai dit : Qui lancerait ce genre de chose, si jamais quelqu'un
26 devrait le lancer? Cela relèverait de plusieurs personnes, il y a plusieurs qui pourraient
27 proposer cela. Disons, comman... au niveau des commandants supérieurs,
28 commandants divisionnaires, l'officier responsable des enquêtes criminelles, l'officier de

1 l'administration. Ça viendrait pas d'une seule source. On s'arrête là. Là vous dites que
2 vous auriez pu ordonner un sous-officier, un coup rendu après action, parce que vous
3 êtes l'officier responsable des enquêtes criminelles, ou certainement pour la discussion
4 ultime plus tard. Ou le commissaire adjoint. C'est quoi le nom du surintendant, Doyle,
5 Roberts?

6 Alors, continuez avec la transcription de même page. Y en avait
7 certains, il y a eu un compte-rendu après actions pour le GTI, mais vous n'êtes pas au
8 courant d'un document qui a été déposé en ce moment. Ben non, surtout parce qu'on
9 se fie sur le rapport de la Commission des pertes massives. Un rapport ESTC. Et une
10 recommandation de venir. Et je suis sûre que je vais en parler davantage de certaines
11 de mes réponses. Par une décision consciente qui a été prise à travers plusieurs volets
12 pour attendre le final du travail de la Commission. Et je parle de juste (inintelligible) pour
13 moi-même au niveau d'un compte-rendu après action. Cela découlerait naturellement
14 des recommandations, comme on a fait avec des rapports McNeil, au niveau de nous
15 qui se retroussent les manches pour aborder les recommandations réelles, faites par la
16 Commission. Pas parler pour le commandant divisionnaire et de APO. Mais ce serait ça
17 ma position, à l'exception de ce (inintelligible) avec vous, au niveau des éléments
18 opérationnels. Vous vous rappelez de cela quand vous faites référence à la MCC, vous
19 faites référence à la Commission des pertes massives.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Alors vous n'avez pas déposé un tel
22 rapport compte-rendu après les actions vous-mêmes.

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Non.

24 **Me RACHEL YOUNG**: Surintendant Campbell a témoigné lundi et
25 mardi que lui, il l'avait fait, qu'il avait cherché et il aurait voulu l'autorisation, mais ça lui
26 a été refusé, pour un examen indépendant et un compte-rendu après action de la part
27 d'Ottawa et que vous étiez au courant. Vous savez à quoi je fais référence ?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: (non traduit par l'interprète)

1 **Me RACHEL YOUNG:** Alors lui a fait référence à lettre de mandat,
2 ou à une note de service qu'il ne semblait pas dont nous disposions, alors j'ai poursuivi
3 cela avec l'avocate et la Procureur générale du Canada hier. Nous avons reçu des
4 documents, je dois vous les donner en version papier, nous ne les avons pas reçus à
5 temps pour les traiter de façon électronique, alors je vous donne... je vous donne les
6 quatre documents sur support papier. Bien sûr les participants et les Commissaires ont
7 reçu les exemplaires ce matin.

8 **(COURTE PAUSE)**

9 **Me RACHEL YOUNG:** Madame la greffière, je vais demander les
10 documents suivants qui se doivent d'être acceptés comme pièces à conviction. Le
11 premier, c'est un courriel de la part de Darren Campbell à John Robin (phon.) et Jamie,
12 c'est S-O-L-E-S-O-M-E... Si vous voulez bien m'aider pour épeler ça ?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est Solesme.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Donc le 29 mars 2021 et l'objet c'est :
15 « Question d'ébauche/examen ».

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 3997. Plutôt 87.

17 **---PIÈCE No. 3987 :**

18 (COMM0060016) Courriel de Darren Campbell à John Robin
19 et Jamie Solesme, 29 mars, 2021. Sujet : Draft
20 Request/Mandate H Strong Critical Incident Response
21 Review

22 **Me RACHEL YOUNG:** Le document suivant est un courriel de
23 Jamie Solesme au sujet du courriel que je viens de mentionner de Jamie McGowan,
24 Tara Norman, David Elms, Sam Tease, Danny, (inaudible) C'est B-R-O-C-K-E-R.
25 Mardi 31 mars 2021, plutôt le 30 mars 2021.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3988.

27 **---PIÈCE No. 3988 :**

28 (COMM0060018) Courriel du sureintendant principal Jamie

1 Solesme qui envoie le courriel du 29 mars, 2021 à Phil Lue,
2 Jamie McGowan, Tara Norman, David Elms, Sam Tease,
3 Danny Brockelbank, 30 mars, 2021

4 **Me RACHEL YOUNG:** Le suivant est un document en date du
5 29 mars 2021. En haut c'est mentionné surintendant principal Darren Campbell, c'est
6 adressé au surintendant Jamieson (phon.) à Ottawa et c'est au sujet de l'examen de la
7 réaction de l'intervention à l'incident qui est confidentiel.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3989.

9 **---PIÈCE No. 3989 :**

10 (COMM0060019) Document confidentiel du 29 mars, 2021,
11 provenant du surintendant principal Chris Leather au
12 surintendant John Robin, surintendant Darren Campbell,
13 adressé au surintendant principal Jamie solesme à Ottawa.
14 Sujet : Critical Incident Response Review Nova Scotia Mass
15 Casualty Incident, April 18th and 19th, 2020

16 **Me RACHEL YOUNG:** Le document d'après est un courriel avec
17 sujet la revue... ou l'examen de la portée, en date du 2 mai 2021 de Darren Campbell à
18 John Robin.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3990.

20 **---PIÈCE No. 3990 :**

21 (COMM0035705) Courriel de Darren Campbell à John
22 Robin, 9 mai, 2021. Sujet : CIC Review Scope

23 **Me RACHEL YOUNG:** Donc les premiers trois documents reçus,
24 que nous avons reçus, par la Commission la nuit dernière, hier à 23 h le... avez-vous
25 eu la chance de voir ces documents ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Le seul que j'ai vu c'est celui des
27 trois courriels, mais pas les autres.

28 **Me RACHEL YOUNG:** L'ébauche du mémo est à son nom, mais il

1 n'est pas signé, l'avez-vous vu à ce moment-là ?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, à ce moment au 29 mars 2021,
3 oui.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Donc il semble que c'est une ébauche.
5 C'est une ébauche, donc le courriel de 2021 indique qu'il a circulé pour des
6 commentaires, est-ce que ça a circulé par vous aussi pour des commentaires ?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous eu l'ébauche avant qu'elle ne
9 soit envoyée à Jamieson ?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour ce qui est des discussions, oui.
11 En fait, pour ce qui est des révisions ou des ajouts, je ne me souviens pas.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Le mémo dit que chaque division a exigé un
13 examen, donc il... ce qui veut dire que la demande avait déjà eu lieu. Étiez-vous au
14 courant d'une autre demande précédente ?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Ça dit que par rapport à une intervention de
17 cas d'incident critique ou d'incident critique...

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** est-ce que c'est une demande... en
19 fait, je reprends avec la question. Ce qui est exactement ce qui me traverse l'esprit,
20 c'est qu'on voyait cela lorsque j'étais à la recherche de questions pour l'entrevue et
21 donc qu'on a passé pas mal de temps sur différents domaines, pas seulement sur les
22 composantes de réponses de la CIC ou de la GRC, ou de l'examen de la GRC de
23 chacune des enquêtes.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Mais vous ne l'avez pas mentionné ça lors
25 de l'entretien, que vous aviez des discussions au sujet de l'examen avec le CIC, n'est-
26 ce pas ?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, vous voulez dire l'entretien
28 avec la Commission des pertes massives ?

1 **Me RACHEL YOUNG:** Je sais que c'était il y a juste quelques
2 semaines, mais on n'a pas besoin de le savoir maintenant, mais j'ai besoin de vous
3 poser la question. Si c'était une version finale qui a été envoyée à Ottawa à la
4 demande, juste après l'ébauche, le quatrième document que j'ai trouvé, la pièce 990, il
5 semble qu'il y a des discussions, des courriels de John Robin à Dave Cavron (phon.),
6 mais il dit que « Darren, j'ai rédigé...j'ai rédigé un mandat réduit ou... et donc je pense,
7 on va voir si on a besoin d'ajouter quelque chose. » C'est clair que ce n'était pas une
8 liste finale, mais pour moi, je me demande si vous savez s'il avait une liste finale.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne sais pas si ça a été... je ne
10 pense pas que ça a été finalisé.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Qui sont les personnes qui sont sur le
12 courriel que Jamie... à qui Jamie a envoyé pour l'ébauche dont la date était mars en
13 2021. Est-ce que c'était des personnes de la GRC ?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce sont des personnes qui
15 travaillent, Dave Elms, Jamie McCallum, c'est clair, oui. Les autres noms, je ne suis pas
16 sûr à 100 %, je ne les reconnais pas, mais je pense que ça fait partie de notre... du
17 personnel de notre quartier général. Ce ne sont pas des membres de chaque division.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Jamie Solesme...

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, Jamie Solesme.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc elle a circulé dans son propre
21 bureau, c'est ça ?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, est-ce que ça a touché des
24 personnes à Ottawa, y a-t-il eu une décision qu'elle ne devrait pas être finalisée, qu'il ne
25 fallait pas aller plus loin ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense qu'il y a deux choses qui
27 se passent. C'est pour ça que c'est marqué « une ébauche », c'est pour ça qu'elle est
28 arrivée jusqu'à Solesme alors que, à Robin qui essayait de recueillir le soutien de cela,

1 parce qu'il reportait directement à cela, donc ce serait la décision ultime si cet examen
2 serait permis.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Donc il soutenait cette idée et vous, qu'en
4 est-il pour vous ?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, aussi.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Et selon votre opinion, ce qu'il envoie à
7 Darren Campbell, il dit que c'est au sujet de la portée, est-ce que c'est l'impression...
8 c'est-à-dire, avez-vous souvenir que peut-être que l'histoire ou... serait probablement
9 plus acceptée ou approuvée à ce qu'ils disent là pour la distinguer de la Commission
10 des pertes massives ?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est ce que je crois, ça serait sa
12 position parce que j'ai participé à ces discussions. John essayait d'en savoir plus sur la
13 portée, donc ça pourrait... ça aurait pu être justement soutenu ou récupéré dans une
14 autre version, de sorte à ce qu'il y ait une décision qui soit prise par le quartier général.
15 Et donc, il a été engagé pour ce qui est de l'ébauche de...

16 **Me RACHEL YOUNG:** Qu'est-ce qui fait que ça n'a pas été
17 finalisé ?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Par un travail avec John Robin,
19 M. Robin représente la GRC au niveau de la Division, c'est le cours normal des choses.
20 Je dis cela parce que ce n'est pas une situation normale pour ce qui est de rapporter et
21 de responsabilités et d'avoir quelqu'un qui remplace John, mais là, ça représente la
22 GRC à l'intérieur de la Division. C'est un déploiement atypique des ressources à ce
23 niveau-là, mais c'est tout à fait logique de Darren prendrait cette discussion ou
24 participerait à ces discussions qui nécessitent le soutien de la GRC, qui justement ont à
25 voir, avec des questions qui ont à voir avec l'événement des pertes massives. Et donc,
26 John était bien placé pour continuer à travailler sur justement la révision et aussi pour
27 ce qui est de la portée, pour ce qui est des modifications, pour qu'elle soit acceptée et
28 adoptée pour examen. Mais ce que je comprends, c'est que ce n'était pas... je n'ai

1 jamais vu un courriel de... c'est-à-dire je... de conclusion pour ça.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Donc vous n'avez pas souvenir d'une
3 version finale.

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Donc même s'il y a une amélioration de
6 lacunes de combler... il est question de combler certaines lacunes à Ottawa, qu'est-ce
7 que... pourquoi, c'est quoi les raisons ?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Parce que la demande n'allait pas
9 être soutenue par les mêmes personnes qui ont demandé qu'il y ait une... un examen
10 par l'équipe de Solesme. Donc le supérieur de Solesme, ou les mêmes supérieurs de
11 surintendant Robin, ils rapportent tous au même commissaire au niveau du système. Et
12 donc, si ce n'est pas soutenu que ce soit par les commissaires du système ou Jamie ou
13 le personnel... donc c'est un processus de mettre en place le document de sorte à ce
14 qu'il soit accepté. Et ce que vous voyez ici, c'est un papier qui est associé à cela et les
15 indications comme vous l'avez noté, le 9 mai, John essaie de travailler, toujours avec
16 Darren pour justement, que ce soit accepté.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, fondamentalement... la question...
18 parce que ça ne serait approuvé,

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je ne faisais pas partie des... pour
20 terminer, c'est-à-dire pour terminer la discussion, mais ça a été réduit. Donc aussi, une
21 autre version a été transférée, avec juste Darren et John, je le doute, mais c'est
22 possible, mais je ne suis pas au courant de cela.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Je crois que ça... je ne comprends pas le...
24 quand vous dites, quand il a dit que c'était une ébauche, que c'était... voulez-vous
25 expliquer cela ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que la distinction, il y a lieu
27 de faire une distinction, parce que si en fait les révisions étaient terminées en matière
28 de la portée et que ça a été rédigé de nouveau et soumis, ça aurait été très pertinent, je

1 ne suis pas au courant de cela. Ce dont je sais, c'est de... je suis au courant de cette
2 ébauche, maintenant s'il y a eu d'autres versions, je ne suis pas au courant.

3 **Me RACHEL YOUNG:** C'est possible qu'il avait pris son nom par-
4 dessus ? Qu'il ait pris votre nom et...

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Tout est possible, mais c'est peu
6 probable.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous eu des discussions avec lui à ce
8 moment-là pour finaliser justement cette demande ?

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, s'il y a eu quelque chose,
10 j'aurais encouragé que ce soit John ou Darren pour continuer à poursuivre avec cela,
11 parce que je pense que c'était important tel que décrit. Donc c'est plutôt le contraire,
12 j'aurais encouragé.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous auriez participé à ces discussions...
14 vous n'avez pas du tout...

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pas pour moi, mais encore une fois,
16 John avait une responsabilité double, pour ce qui est des rapports de déclaration. Donc
17 c'est très probable de donner qu'est-ce qui était proposé. Mais je n'ai pas participé à
18 cela.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Vous ne savez pas si elle était au courant.
20 Savez-vous si...

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, je ne sais pas.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Pourquoi la Division H devait avoir une
23 autorisation d'Ottawa ?

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour quelques raisons. D'abord on
25 demande... pardon. On demande au quartier général national pour coordonner la
26 sélection de CIC externe avec la capacité de conduire l'audit. C'est quelque chose
27 qu'on ne coordonne pas nous-mêmes. Ce serait inadéquat, ça ne serait pas... ce serait
28 inapproprié qu'on le fasse. Et aussi, les animateurs ou les représentants qui doivent

1 trouver cela, qui peuvent faire ça au niveau, c'est-à-dire effectuer cette analyse, c'est
2 des spécialistes de l'objet, du sujet. Donc il y a cette politique, cet aspect de politique
3 pratique, mais ce qui est évident, c'est qu'on voulait avoir un soutien de commissaire
4 adjoint pour entreprendre cela, étant donné, c'est-à-dire qu'avant mars 2021... et pour
5 nous assurer que notre quartier général national n'a pas eu de questions à conduire cet
6 examen.

7 **Me RACHEL YOUNG:** J'avais compris que ce que vous avez dit
8 lors de l'entretien, l'entrevue du moins, c'est maintenant avec... pour avoir une vue
9 d'ensemble après tout ce rapport, que ça devait être dur pour... mais ces courriels au
10 sujet de l'incident critique, c'était après que l'enquête avait commencé. Donc c'était au
11 sujet d'entrevue, c'était des choses qui se passaient en parallèle ou que si ça devait
12 apprendre... si ça devait se passer, ça devait réduire la portée ?

13 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce dont je me souviens c'est que, je
14 vois les courriels de John Robin, c'est clair que c'était un problème de portée. Toute
15 préoccupation que si jamais ils avaient cela, pour ce qui est de conduire, comme vous
16 dites, un examen parallèle pendant que l'enquête était en cours, ce n'est pas une
17 conversation à laquelle j'ai participé, pour ce qui est de recevoir toute rétroaction dans
18 ce sens, mais ce n'est pas possible, c'est presque certain que M. Robin a reçu une
19 rétroaction à ce sujet. Mais, je ne sais pas qu'est-ce que c'était.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Savez-vous ce que le député... plutôt le
21 commissaire adjoint savait au sujet des discussions.

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pas au sujet des discussions
23 auxquelles ne j'ai pas participé, mais je sais que le surintendant principal savait ce dont
24 on parlait au sujet de la proposition de l'ébauche.

25 **Me RACHEL YOUNG:** À un certain point... ils n'ont jamais... il n'y
26 a jamais eu...

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ça a été annoncé la semaine
28 passée qu'il allait venir.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Donc il y a John Figure (phon.).

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il est toujours là.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Donc il travaille actuellement ?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, actuellement.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Savez-vous, pour ce qui est des questions
6 de l'examen d'une partie de la réponse, ou des personnes qui réfléchissent ou qui
7 pensent à un processus de proposition pour l'examen ?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je n'ai pas appris cela.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que la Division H serait en mesure
10 de conduire cela si c'est requis ?

11 **(COURTE PAUSE)**

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que ce serait difficile sans
13 le soutien du quartier général pour entreprendre la revue, ou la révision, ou l'examen de
14 la portée, sans avoir à le revoir. Avec tout leur soutien parce que, d'abord il y a une
15 responsabilité de rapport pour qu'il y ait cette discussion, par obligation de cette
16 discussion. Et donc que pour avoir, bien sûr, une perspective plus large et qu'il y ait des
17 discussions auxquelles on ne va pas participer, mais pour avoir une vue d'ensemble...
18 mais je n'étais pas au courant de la vue générale, donc, pour réitérer, parce que je
19 n'avais pas participé aux discussions que monsieur Robin avait avec Stanley.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, la rétroaction qui a été fournie par
21 le C&IP a été reçue en pensant à la conférence de presse que vous avez eue en juin
22 2020, et vous l'avez dit avant le déjeuner aujourd'hui, qu'il était mieux de revoir ça tout
23 de suite après ces courriels sont là, et donc, ils ont eu des discussions qui ont eu lieu
24 tout au long de l'année, savez-vous ce qui se passait?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense que c'est une évaluation
26 juste, il y a eu des discussions préliminaires, il y avait aussi qui ont revigoré monsieur
27 Robin et [sic] la division, parce que lui, tout comme surintendant Campbell, bien sûr,
28 pour ce qui est de leur rétroaction professionnelle, il les défendait fermement pour

1 proposer cela.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, s'il n'y avait pas de soutien pour ça,
3 est-ce que ça l'aurait une valeur quand même pour chaque division de faire une
4 évaluation pour avoir des leçons apprises sans une révision externe?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense qu'une évaluation de ce
6 type serait critiquée par les supérieurs au siège social et la validité du rapport n'aurait
7 pas le même niveau d'objectivité si c'est fait par des commandants des interventions
8 critiques locaux. Nous nous placerions dans une situation où nous serions exposés à
9 des critiques à cause de comment on... juste avec les auteurs des rapports est on nous
10 critiquerait, « pourquoi n'avez-vous pas cherché une tierce partie pour faire... obtenir
11 une vision objective? », alors, de faire tout cela sans avoir les ressources adéquates et
12 les experts techniques identifiés présents.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Je vais changer de sujet. Hier, le
14 surintendant en chef Campbell a dit que vous avez fait partie de réunions avec [sic]
15 madame Banfield et le coaccusé a été... ont eu des accusations portées contre elle, et
16 vous avez participé à des discussions sur le bien-fondé de présenter ces accusations
17 ou non et vous et le surintendant en chef Campbell et les autres étaient là?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Et on aimerait regarder deux notes des
20 surintendants. La première, les notes du 16 novembre 2020, c'est à la page 13 du
21 document.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Vous avez dit la page?

23 **Me RACHEL YOUNG:** La page 13. La date, c'est le 16 novembre.
24 Nous voyons les dates en haut, on ne voit pas une heure. On voit ici « MCU », la
25 Couronne, alors je ne vais pas vous demander à propos des conseils que la Couronne
26 vous aurait donnés.

27 Alors ici, ça parle des accusations côté canadien et ça parle de
28 l'approbation d'accusations. De qui s'agirait-il?

1 **Suint. DARREN CAMPBELL:** C'est difficile pour moi de répondre
2 à cette question sans voir le reste des notes qui sont cachées.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, ça dit [non interprété]... alors, c'est
4 distinct, alors ce serait distinct des enquêtes qui se déroulaient aux États-Unis?

5 **Suint. DARREN CAMPBELL:** Oui, ça serait distinct.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous vous souvenez de ces
7 discussions. Et, à ce moment-là, en novembre 2020, l'enquête publique avait été créée,
8 l'enquête avait commencé. Lorsque vous avez eu ces discussions en novembre 2020,
9 avez-vous discuté que cela pourrait avoir un impact... un effet sur la capacité de
10 madame Banfield à coopérer pleinement avec la Commission?

11 **Suint. DARREN CAMPBELL:** La réunion était réunion où on m'a
12 mis à jour sur l'enquête criminelle. À ma connaissance, si je me souviens bien, nous ne
13 sommes pas allés loin dans la discussion sur si on devait présenter des accusations ou
14 non. Ça été discuté, mais ce qui a été discuté aussi, c'était que nous avons une
15 responsabilité d'enquêter et de présenter les preuves, peu importe ce qu'elles sont,
16 avec les services de procureurs provinciaux.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous pesé la signification d'une
18 enquête publique et la portée d'une accusation mineure?

19 **Suint. DARREN CAMPBELL:** Je ne pense pas que c'est le travail
20 de la police de peser ces différents points. La discussion avec la Couronne était que,
21 pour que... était pour que la Couronne ait tous les faits et la décision de porter des
22 accusations ou non se fait ailleurs. Alors, nous cherchions à remplir notre mandat
23 d'enquête. Mais d'un autre côté, si la cause avait été présentée ou si on n'avait pas
24 complété notre enquête à cause que la Commission d'enquête a été commencée, et
25 sans la... nous n'avons reçu aucune directive d'autres autorités en ce qui concerne ce
26 travail et, sans cette directive, nous devons continuer notre travail.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Vous êtes conscient que ces accusations
28 ont été déviées et ont été levées hier.

1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, est-ce que vous considérez que le
3 mandat de la Commission avait un paragraphe qui disait aux commissaires d'exercer
4 leurs fonctions pour s'assurer que la conduite de la Commission ne met pas en péril
5 aucune enquête et qu'il... et avise les autorités à propos de toute mise en péril
6 identifiée par les commissaires qui pourrait résulter de la tenue de l'enquête publique?
7 Est-ce que cela a joué?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Encore une fois, nous avons parlé
9 de cette chose, mais la profondeur de la discussion que vous mentionnez sûrement
10 s'est produite entre des parties auxquelles je ne faisais pas partie et je ne peux pas
11 répondre à votre question là-dessus. Ces discussions auraient eu lieu après la réunion
12 que j'ai eue avec monsieur Campbell.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que ça, c'est avant que John Robin
14 arrive à la division « H »?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Peut-être vous pouvez m'aider
16 avec la date?

17 **Me RACHEL YOUNG:** Mais ce que j'aimerais savoir, c'est si vous
18 avez discuté de cette question ou envisagé que si des accusations criminelles étaient
19 présentées, est-ce que ça l'aurait pu retarder la présentation de documents qui auraient
20 été demandés par la Commission sur les pertes massives?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Non, nous n'avons pas discuté de
22 cette éventualité.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Dans un autre domaine [non interprété]...
24 Je peux continuer, Commissaire? Je sais pas si vous voulez
25 prendre une pause?

26 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Ça va, Surintendant en chef? Ça
27 va?

28 Alors, oui, on peut continuer.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, une de vos responsabilités était que
2 vous vous rencontriez le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse régulièrement
3 pour des contrats de police au niveau administratif. Ça faisait partie de votre travail?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, sur des questions
5 administratives principalement.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous avez beaucoup parlé avec Hayley
7 Crichton, qui est la directrice exécutive au ministère de la Justice?

8 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

9 **Me RACHEL YOUNG:** Vous la rencontriez chaque semaine ou
10 plus souvent?

11 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je dirais peut-être une fois par
12 mois ou une ou deux fois par mois.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous... aviez des relations avec
14 d'autres personnes du côté financier à la GRC?

15 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et c'était pour assurer le budget des
17 activités de la GRC au plan provincial?

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

19 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela aurait pu avoir un effet sur
20 la qualité, le niveau des activités policières dans la province?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Je dirais qu'il y a une responsabilité
22 collective entre moi-même et l'officier du personnel, mais techniquement, les questions
23 budgétaires et de ressources humaines sont une pression importante pour la division,
24 mais c'est une responsabilité de l'administration du personnel de la planification et du
25 budget et qui doit avoir ces liens avec les collègues de la province, et c'est le
26 commandant en chef qui s'occupe de ça là. Nous sommes les plus grands
27 consommateurs du budget, bien sûr, moi-même et d'autres dans les activités
28 criminelles ou les enquêtes criminelles, nous sommes des parties intéressées clés à ce

1 niveau-là.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, éventuellement vous pourriez avoir
3 des contacts avec le ministère de la Justice?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Avec le ministre de la Justice, mais
5 c'est plus souvent avec le sous-ministre.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Il y a un document, c'est à la page 20 où on
7 parle de ce sujet, elle parle de la gestion des postes ouverts et des congés. Vous êtes
8 d'accord avec ce fait?

9 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et nous savons que l'article 5 de la *Loi sur*
11 *la police de la Nouvelle-Écosse* exige que la province doit assurer des normes de police
12 adéquates, ça fait partie de leurs responsabilités. Vous seriez d'accord avec ça?

13 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

14 **Me RACHEL YOUNG:** J'ai pas les termes exacts devant moi, mais
15 vous comprenez que la Division de la sécurité publique devait participer à ce que ces
16 attentes soient respectées?

17 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, dans leur lettre de mandat
18 qu'ils nous envoient à chaque année, ils nous parlent de cette question et nous avons
19 aussi des échanges formels avec la province à chaque... aux deux ans où on décrit ces
20 questions de postes, l'ouverture de postes, l'exploitation, et puis il y a un cycle
21 d'interaction formelle avec la province là-dessus entre moi-même et madame Crichton
22 et ce sont les questions que nous abordons dans ces réunions.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Et la province de la Nouvelle-Écosse
24 n'établit pas la politique de la GRC.

25 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et il répond à dans une rencontre à la GRC
27 fédérale. Alors, comment est-ce que c'est concilié ce qui est établi au niveau de la
28 Nouvelle-Écosse et ce qui est fait au niveau de la GRC?

1 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Mais c'est un jeu d'équilibre, et
2 c'est difficile parce que, souvent, nous sommes un peu entre l'écorce et l'arbre parce
3 que ces deux sources de pression et ces exigences et la politique nationale et la
4 politique de la province. Mais nos ordres proviennent de la province, c'est notre
5 partenaire contractuel, ils décrivent ce que doivent être nos priorités et activités dans
6 tous les domaines des activités policières, sauf pour les activités fédérales, et de là
7 vient le problème. Mais c'est aussi pourquoi c'est si important que le commandant et
8 son équipe et les activités criminelles doivent maintenir un contact constant avec la
9 province et la Division de la sécurité publique de la province à cause des intérêts
10 concurrentiels que nous devons gérer. Et lorsque nous voyons des problèmes qui
11 surgissent ou des attentes qui viennent de la province, qui nous pensons nous créerons
12 des difficultés au niveau de les politiques ou même des conflits avec la politique
13 nationale, c'est là où nous devons interagir avec nos homologues pour résoudre ces
14 difficultés.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et lorsque vous parlez des joueurs, vous
16 parlez des partenaires contractuels, c'est la province de la Nouvelle-Écosse, et l'autre
17 signataire, c'est le gouvernement du Canada et non la GRC.

18 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, Sécurité publique Canada.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Mais la plupart du temps, c'est la GRC qui
20 traite avec la province et pas une autre instance du gouvernement fédéral?

21 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Oui, l'engagement de Sécurité
22 publique Canada et de la GRC est presque exclusivement à Ottawa et où les intérêts
23 de cette province, de son ministère de la Justice et Sécurité publique Canada
24 adviennent... sont traités l'un avec l'autre, c'est là où tous les ministères de la Justice
25 se rencontrent avec la Sécurité publique Canada pour parler de questions les plus
26 stratégiques, les tendances, les défis de la GRC et toutes les provinces qui n'ont pas de
27 police provinciale, alors il y a peu de contacts à l'extérieur de ces réunions semi-
28 annuelles et nos représentants ne sont pas les commissaires divisionnaires, c'est plus

1 les commissaires et le sous-commissaire national.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'ils participent... la GRC participe
3 aux... à l'actualisation des normes en matière d'activités policières?

4 **Surint. DARREN CAMPBELL:** <Non interprété>

5 **Me RACHEL YOUNG:** Et ces normes s'appliqueraient aussi aux
6 forces policières municipales et comment... y a-t-il une réconciliation à ce niveau-là?

7 **Surint. DARREN CAMPBELL:** Alors, le ministère de la Justice a
8 créé un groupe – et on peut le féliciter – qui a... a créé un groupe où il y a des membres
9 de la plupart des services municipaux au niveau des chefs ou des assistants-chefs et
10 aussi les principaux... les officiers séniors de mon équipe et ils se rencontrent depuis
11 plus d'un an pour établir les normes préparer les... étudier, réviser, donner de la
12 rétroaction sur la version... le document proposé et finaliser ces normes au cours des
13 prochains mois. Ça l'a été un exercice long et par bout difficile, mais c'est presque
14 complété, et je dois reconnaître l'excellent travail fait par la province pour compléter ce
15 travail avec une pleine contribution de la part de toutes les personnes qui vont être
16 touchées par cela.

17 **Me RACHEL YOUNG :** Et là, au cours des dernières années, il y a
18 eu une mise à jour importante de ces normes dans la province.

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Une fois que les normes sont
20 complétées et qu'elles sont publiées, ces normes, la réédition de comptes, la
21 responsabilité, les attentes en ce qui concerne la livraison des services de la GRC et de
22 tous les services policiers (inintelligible).

23 **Me RACHEL YOUNG :** Quand nous avons interviewé Madame
24 Crichton, elle pensait que ça serait fini d'ici juin 2022, mais ça, c'est déjà dans le passé.
25 Quand est-ce que ça va être finalisé?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** Ça sera dans quelques semaines,
27 je n'ai pas une date précise.

28 **Me RACHEL YOUNG :** Elle m'avait dit qu'il y avait d'autres... de

1 nouvelles normes policières qui s'appliqueraient à toutes les forces policières, mais
2 également intégré dans ce nouveau régime, il y aurait un plan de faire des mises à jour
3 régulières. Alors, il n'y aurait pas une autre longue période juste avant une prochaine
4 mise à jour – disons, des mises à jour à tous les deux ans.

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est logique pour moi en vertu des
6 changements à la loi et même les recommandations qui découleront de ce comité, de
7 cette Commission, désolé. C'est très logique, ça serait logique qu'il y ait occasion pour
8 le comité qui œuvre à cet égard de lever la main et dire : bon, on doit revoir une norme
9 particulière, si la province elle-même ne le reconnaît pas elle-même, c'est quasi certain
10 qu'ils vont le faire parce qu'ils seront responsables comme portiers des normes de
11 surveiller la loi et les changements aux lois et les impacts qu'ils auraient sur les normes
12 qu'ils ont mis en œuvre.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Pour vous donner une idée du genre de
14 normes dont on parle, ça pourra s'appliquer à des normes en matière du genre
15 d'enquête, des affaires d'agression sexuelle, comment gérer certains types de preuves.
16 Pouvez-vous nous offrir des exemples?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Vous donnez de bons exemples.
18 Crimes majeurs, les services d'identité judiciaire, les services cynophiles – et cela va
19 indiquer comment accéder à ces ressources-là et également, les normes exigées afin
20 qu'un service policier puisse avoir un service cynophile valide. Il faudra que ça respecte
21 certaines normes sur lesquelles... qui ont été établies sur lesquelles on s'entend avec
22 la province et partager avec nous. C'est vraiment la seule façon d'assurer une
23 cohérence au niveau de la qualité du service s'il y a une norme pour tous les services
24 policiers, peu importe là où vous habitez ou là où vous habitez dans la province. On sait
25 que si le service cynophile ou l'identité judiciaire sont exigés pour vous-même ou votre
26 entreprise, vous savez et nous savons et le gouvernement sait le niveau de service
27 auquel a droit les membres du public.

28 En ce moment, il y a une certaine différence en matière de

1 prestation de services selon là où on habite, la population de là où on habite et on
2 espère niveler le terrain de jeu et augmenter les normes en matière de notre prestation
3 de services au public.

4 **Me RACHEL YOUNG** : La GRC est impliquée dans ce processus à
5 toutes les étapes depuis plusieurs années. Selon ce que vous prévoyez, d'après ce que
6 vous savez, la GRC va soutenir les normes? C'est une bonne chose à votre point de
7 vue?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est une chose... une très bonne
9 chose et toute préoccupation et rétroaction que nous avons pu avoir en cours de route,
10 nous avons pu fournir et comme les autres chefs et les adjoints ont été aussi, nous
11 aussi, on était inclus dans les discussions et les propos ont été considérés par la
12 province lorsqu'ils finalisent leurs normes.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Au fur et à mesure que vous avez passé
14 par le processus pour établir si la norme d'ébauche était suffisante, est-ce que vous
15 l'avez comparée aux normes comparables de la GRC au niveau national afin de
16 s'assurer que ça puisse se comparer?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Les normes nationales, oui et
18 même des normes des instances policières plus grandes en Colombie-Britannique et en
19 Ontario qui ont des normes policières vieilles de plusieurs décennies, mais qui ont
20 évolué et qui sont souvent vraiment la norme idéale que nous cherchons à copier, à
21 suivre.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Une courte question sur le financement des
23 postes dans la police et comment ça fonctionne dans l'entente de service. Ce n'est pas
24 facile pour les civils, c'est une entente qui va de 2012 à 2032, nous sommes à mi-
25 chemin maintenant. C'est une norme à travers le Canada, ce sont des ententes de 20
26 ans, d'habitude, à votre connaissance?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, ai-je raison de dire qu'il y a une

1 annexe associée à l'entente de service qui dit le nombre de postes qu'un service de
2 police devrait avoir?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, on y ferait référence comme
4 annexe A, c'est un attachement à l'entente de service de police qui est établie par le
5 gouvernement provincial, en consultation avec Sécurité publique Canada sur le plan de
6 ce que sont les effectifs établis, quels seront les effectifs en fonction de la population, la
7 géographie – voilà quelques facteurs qu'ils considèrent. C'est la norme à travers le
8 Canada; là où nous sommes, le service policier provincial, que ces annexes existent
9 pour fins de planification notamment.

10 **Me RACHEL YOUNG** : On a reçu un rapport sur la structure des
11 forces policières en Nouvelle-Écosse à un moment précoce dans les procédures. Il y a
12 une annexe A qui semble être vide, alors on va chercher du contenu pour dire, à votre
13 connaissance, quel est le nombre d'effectifs en annexe A et comment cela correspond
14 à la réalité de la situation?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : D'après ce que je comprends, c'est
16 un renseignement protégé; cela exigerait la permission du gouvernement provincial ou
17 de Sécurité publique Canada. Je ne pense pas être en mesure de vous offrir cela.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Si on ne mentionne pas le nombre
19 d'effectifs, pouvez-vous dire ceci : savez-vous si le nombre d'effectifs en son complet
20 (phon.) a déjà été financé par la province?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne peux pas vous dire de tous
22 les temps, mais pendant... depuis que moi, je suis en poste, ça n'a pas été comblé.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous nous parler d'un pourcentage
24 qui a été financé? Des mathématiques faciles... ça sera facile à déterminer, l'annexe
25 A... on arrivera facilement à ce montant-là. Qui a le pouvoir de financer ces postes-là?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Le bailleur de fonds primaire est la
27 Province de la Nouvelle-Écosse, qui prend les décisions, qui dit « Oui, voilà votre
28 argent ». Finalement, c'est le cabinet du gouvernement provincial, en fonction de

1 soumissions de notre part, par l'entremise du ministère de la Justice. Et d'après ce que
2 je comprends, une soumission au Conseil du trésor au sein de la province, une fois
3 qu'ils ont rassemblé toute la planification sur plusieurs années, pluriannuelle et notre...
4 au niveau du budget et on fait cela sur des bases pluriannuelles avec la province.

5 **Me RACHEL YOUNG** : La GRC est obligée de fournir un certain
6 niveau de services. S'il y a une instance où la GRC n'aurait pas suffisamment d'argent
7 pour le faire, est-ce que c'est un contrat contraignant où le gouvernement fédéral
8 pourrait nous dire « Donnez-nous notre argent si vous voulez qu'on accomplisse ce
9 service-là »?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je n'ai jamais entendu dire que le
11 gouvernement fédéral ait émis une telle déclaration et franchement, j'ignore les
12 autorités si elles devaient... on devait avoir cette discussion-là.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Étant donné que c'est la GRC surtout qui
14 fait affaire avec la province et non pas un représentant d'Ottawa, quel pouvoir est-ce
15 que la GRC, si du tout, de se présenter à la province parce qu'ils ne sont pas
16 signataires pour dire qu'on n'est pas... on sent qu'on n'est pas... qu'on ne reçoit pas un
17 financement adéquat en vertu de services, de l'entente de services?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Voilà – cela fait partie de la
19 discussion que moi-même et le commandant divisionnaire, ça figure parmi nos
20 discussions avec les homologues au sein de la province et également, ça fait inférence
21 lorsqu'on soumet nos propositions de budget sur une base pluriannuelle. Lorsqu'on
22 demande pour des ressources supplémentaires, c'est parce qu'on sent qu'on a des
23 ressources adéquates, sinon, on ne ferait pas de telles soumissions.

24 Alors, il y a des soumissions formelles à l'écrit et il y a le compte-
25 rendu et le dialogue, le contexte qui l'accompagne lorsqu'on s'engage auprès de nos
26 homologues du gouvernement. Cela se passe de façon formelle, deux fois par an, lors
27 des rapports semi-annuels et de façon plus informelle, une demi-douzaine de fois
28 pendant nos engagements réguliers avec la province.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Je vais demander une question de plan
2 d'ensemble et ensuite, je vais essayer de la réduire à un contexte qui est pertinent pour
3 la Commission des pertes massives. Pourriez-vous nous expliquer comment le
4 financement des gouvernements a un impact sur l'efficacité des opérations, des cadres
5 supérieurs en descendant?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est une question complexe avec
7 une réponse, pour ma part, pas très sophistiquée. Si nous n'avons pas suffisamment de
8 financement pour remplir nos voitures, les unités de police spécialisées, bien sûr, cela a
9 un impact sur l'efficacité. Si on peut démontrer et montrer que nous avons des lacunes
10 significatives ou que les effectifs sont en sous-effectif sur toute la ligne, qu'il s'agisse de
11 services généraux ou spécialisés, d'une année à l'autre et qu'on peut démontrer qu'une
12 partie de ce volet-là est en raison de contraintes budgétaires et qu'on ne peut pas juste
13 attribuer cela aux gens qui seraient malades ou d'absentéisme, cela contribuera
14 énormément à notre efficacité et notre rendement.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Je veux juste arriver à savoir comment la
16 GRC est différente d'une entreprise, de façon intuitive en plus : plus d'argent, plus
17 d'équipement, plus de gens, ça devrait être mieux? Hier, un participant a soulevé avec
18 le surintendant principal Campbell que la Commission a entendu des témoignages
19 comme quoi il y a seulement quatre membres hors de six sur un quart de travail dans le
20 comté de Colchester les 18 et 19 avril 2020 et l'un des agents de police a dit « Ça, ça
21 se produit régulièrement », qu'il n'a jamais vu plus que cinq, malgré le fait qu'ils sont
22 censés être six sur le quart de travail. Si c'est ce que le surintendant principal dit, c'est
23 dans son vécu et que lui-même, il n'a aucune raison de le douter. Alors, disons...
24 disons de façon hypothétique, si lors d'une réunion vous étiez au courant qu'il y avait
25 des pénuries, pourriez-vous tout simplement déplacer des gens? Pourriez-vous tout
26 simplement déplacer des gens vers le comté de Colchester, embaucher davantage de
27 gens?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Tout d'abord, voilà les discussions

1 que nous avons d'une année à l'autre; ça fait partie du récit que nous contons, que
2 nous racontons. Mais nous reconnaissons également l'anomalie pour nous, sur le plan
3 de l'impact que Portapique a eu sur nos capacités de ressources humaines. C'est une
4 pression, mais hors de la norme. Si on a offert des protections financières... des
5 prévisions financières depuis 10 ans, on voit un pic ou une chute, selon votre
6 perception. Cela fait que les discussions sont plus difficiles.

7 Mais à tous les jours, notamment aujourd'hui, les détachements
8 sont en sous-effectif et cherchent des membres qui... à faire du temps supplémentaire
9 à travers la division. C'est bien connu, encore une fois, de notre partenaire contractuel
10 au sein de la province. Nous arrivons à un stade où même, il y a quelques semaines,
11 nous cherchons à redéployer certaines de nos unités spécialisées aux services
12 généraux afin de combler nos obligations en matière de services généraux.

13 Ce sont des discussions difficiles; vous vous rappellerez que plus
14 tôt, j'ai parlé de respecter notre mandat tel que la province l'a instauré. Ça, ça va
15 souffrir parce qu'on ne peut pas continuer à tous les niveaux de fournir la prestation de
16 services à laquelle s'attend la province avec nos ressources humaines actuelles. Alors,
17 il va falloir déplacer des ressources sur, disons, des détachements pôles, on rassemble
18 des membres dans un seul emplacement, ce qui a un impact sur les temps
19 d'intervention ou de transitionner... faire une transition des membres d'unités
20 spécialisées dans les services généraux et là, ça a un impact sur les unités spécialisées
21 et là, eux, ils ne peuvent pas... ils ont des difficultés de fournir des services qu'ils ont pu
22 faire de façon traditionnelle.

23 Ce sont des réparations temporaires, n'est-ce-pas? Ça nous fait
24 vivre les moments difficiles jusqu'à ce que le recrutement puisse prendre la relève et
25 que nos membres sont malades et en congé reprennent le travail. Mais il n'y a pas de
26 puits auquel on peut accéder. Il n'y a pas des gens qui sortent du dépôt pour combler
27 des postes dans cette division et nulle part ailleurs. Vous avez fait allusion à cela
28 ailleurs plus tôt; il n'y a pas de solution magique. Je suis certain que pour ces divisions,

1 ça signifie un plan prolongé de réaffectation d'unités en civil aux services généraux –
2 c'est la seule solution que je voie.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Au niveau de la réaffectation des districts,
4 la Commission a interviewé deux agents de police de districts qui étaient en poste
5 pendant les événements des pertes massives : surintendant principal Janice Gray qui
6 était à Halifax et également, le DPO Archie Thompson, qui était le DPO pour le Nord-
7 Est Nova pendant les événements. Ils ont parlé comment les DPO s'entreparlaient sur
8 une base continue, surtout suite... pendant et après les pertes massives pour dire
9 « Est-ce qu'on peut déplacer des gens? Est-ce que ça, c'est quelque chose d'une
10 semaine à l'autre? Est-ce qu'on peut prendre un poste d'un district et l'affecter vers un
11 autre si on sait qu'on a besoin de gens dans une autre section?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Deux différents enjeux là : sur une
13 base temporaire, oui, certainement – si un agent de police district a besoin de l'aide
14 d'un autre, ce n'est pas hors du commun qu'ils puissent partager des ressources, je les
15 encouragerais de le faire, ils relèvent tous de moi, de mon côté.

16 Mais ce que je vous décrivais de façon assez longue il y a
17 quelques minutes, au niveau des enjeux plus prolongés et là où je prévois qu'on se
18 pointe, ce sont des discussions que nous devons avoir avec la province avant qu'on
19 lance le plan parce que cela aurait un impact sur les objectifs et le mandat qu'on nous a
20 donnés. Et nous cherchons également les apports au niveau de stratégies sur les
21 façons qu'on pourrait modifier les objectifs et le mandat dans des volets où ils sont prêts
22 à avoir moins de prestations de services. C'est finalement ce qui va arriver; c'est une
23 discussion collective et elle a déjà été entamée avec la province.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Juste pour rappeler aux participants, les
25 transcriptions de ces deux entrevues sont déjà des pièces.

26 Je vais vérifier avec les commissaires, c'est presque 15 heures.
27 Alors, je peux continuer ou prendre une pause?

28 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui, prenons une pause de 15

1 minutes.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. C'est la pause,
3 nous reprendrons...

4 --- **Upon breaking at 2 :58 p.m. / La séance est suspendue à 14 h 58**

5 --- **Upon recessing at 3 :18 p.m. / La séance est reprise à 15 h 18**

6 **Me RACHEL YOUNG** : Bon après-midi, les commissaires. Nous
7 sommes prêts pour le témoin.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD** : OK, faites entrer le témoin.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Merci, surintendant en chef, bon après-midi
10 surintendant principal Leather.

11 J'aimerais revoir quelque chose que vous avez dit juste avant la
12 pause sur les ressources et s'il n'y a pas suffisamment de ressources, il faut assigner
13 des personnes qui ont des postes spécialisés à occuper des postes ordinaires.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je me réfèrais à des forces
15 policières habillées en civil. Nous avons des sections provinciales qui ne font pas les
16 activités ordinaires de police et on les assigne à le faire.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Pour comprendre comment ça se passe
18 dans la vraie vie, après les évènements, l'une des améliorations qu'il avait pensé avoir
19 fait, c'est d'avoir augmenté le nombre de membres de l'escouade spéciale, qui pouvait
20 avoir des emplois ordinaires quotidiens, alors il a pu ainsi trouver des personnes. Est-ce
21 que vous parlez de ces personnes qui devraient retourner à des postes ordinaires
22 permanents?

23 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: La probabilité que nous interférons
24 dans un processus qui nous a pris presque deux ans à mettre en place avec beaucoup
25 d'activités de planification et de propositions au gouvernement provincial, ce serait
26 probablement la dernière place où... que je remettrais en question, et aussi à cause de
27 l'importance particulière de ce programme de sécurité publique, il est très peu probable
28 que nous (inintelligible).

1 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvez-vous nous donner un exemple d'où
2 vous trouvez des ressources humaines?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est par exemple les services de la
4 circulation, ils sont toujours... ils ont déjà un uniforme, ils ont... ils travaillent sur la route
5 avec des quarts de travail, et au lieu de s'occuper de leurs tâches de contrôle de la
6 circulation, ils pourraient être intégrés à des... aux effectifs et suivre leur... mais cela
7 aurait pour effet de nuire à la sécurité routière et on leur demande... ils ont aussi une
8 expertise lorsqu'il y a des enquêtes sur des accidents de la route qui ont causé des
9 morts et ils apparaissent à la Cour aussi. C'est pas quelque chose que nous voulons
10 faire, mais pendant plusieurs mois après Portapique, c'est ce que nous avons fait et
11 j'aimerais saluer cette équipe qui ont fait preuve de beaucoup de coopération et de
12 flexibilité et ont travaillé ainsi pendant plusieurs mois. Et il se peut que nous leur
13 demandions de faire la même chose bientôt.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Lorsque vous parlez des normes policières,
15 est-ce qu'il y a un lien entre normes de police et l'audio [sic] ou la vérification des
16 services policiers?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pour que les policiers soient...
18 rendre pleinement compte en ce qui concerne les normes, il faut qu'il y ait un régime de
19 vérification ou de révision mis en œuvre par la province et ça va donner aux services
20 policiers l'occasion d'ajuster... de faire des ajustements en fonction des résultats de la
21 vérification de l'audit pour qu'ils puissent répondre aux normes. Alors, les normes sont
22 la première étape, la vérification, la révision est la deuxième phase importante pour
23 assurer la reddition de comptes et pour maintenir les normes partout.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, une révision serait de voir comment
25 un détachement de la police a fait quelque chose qui suit... qu'il a suivi les normes?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, mais ce serait un processus
27 formel où la province s'ils suivaient les modèles appliqués ailleurs et qu'ils
28 annonceraient aux services de police ou à la division qu'ils voulaient réviser le

1 programme ou le détachement de la police au vu des normes que nous avons établies
2 et nous allons venir dans trois ou quatre mois. Il ne s'agit pas de révisions ou de
3 vérifications surprises et ils vont mener leurs révisions et nous allons recevoir un
4 rapport avec des recommandations basées là-dessus. Et par la suite, c'est un cycle qui
5 serait constant à travers la province et qui serait permanent, ce ne serait pas quelque
6 chose qui se ferait pendant un certain temps et ensuite il serait interrompu. En fait, c'est
7 un processus qui devrait être maintenu sur une base permanente à travers la province.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Avec un cycle, alors l'autre partie du cycle,
9 c'est d'obtenir les résultats, ensuite les utiliser dans la formation pour y combler les
10 lacunes?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Et des exemples peuvent être, par exemple,
13 comment traiter les différents services [sic]?

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Comme, par exemple, une révision
15 du programme canin [sic] de la police et s'assurer que les certifications, les formations
16 sont en place et qu'il y a un registre de ces activités aussi. C'est... tout est question ici
17 de la livraison de services et de la reddition de comptes. Les normes sont la première
18 étape, la vérification ou la révision et s'assurer que la norme est appliquée. Nous
19 pouvons essayer d'appliquer une norme et nous faisons de notre mieux et nous
20 pouvons découvrir que nous sommes dans l'erreur sur une certaine question, nous
21 pourrions nous en rendre compte nous-mêmes directement à travers une révision
22 interne, mais peut-être pas, alors nous accueillons ces experts techniques externes qui
23 viennent réviser nos programmes et l'application de nos normes. Ça ne sert à rien
24 d'avoir des normes parfaites sur papier si on ne les suit pas.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous vous assurez que vous
26 participez à l'application d'audit approprié de la division « H »?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je m'attendrais, en ce qui concerne
28 les activités d'exploitation, il y a certains aspects qui sont plus administratifs, il y aurait

1 un lien important avec le Bureau des activités policières, et une telle demande viendrait
2 de la province et serait faite à l'officier responsable des enquêtes criminelles, on serait
3 informés qu'une vérification serait faite.

4 **Me RACHEL YOUNG:** [Non interprété]?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, nous avons historiquement,
6 nous l'avons fait, mais il y a eu une pause de plusieurs années où il n'y a pas eu de
7 révision faite par la province sur la GRC.

8 **Me RACHEL YOUNG:** On a entendu une entrevue de la
9 Commission de Sharon Flanagan qui trav... qui a parlé de... madame Flanagan a fait
10 beaucoup de révisions au cours des dernières années, alors elle a décrit, pour des
11 raisons de personnel, qu'il y a eu une irrégularité au niveau des révisions, mais elles se
12 faisaient de temps à autre par la Division de la sécurité publique de la province et
13 parfois la GRC présentait des révisions aussi.

14 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** [Non interprété]

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et juste pour... nous avons une entrevue de
16 madame Flanagan, la deuxième entrevue, c'est le document 55662, aux pages 6 à 12.
17 Elle a dit à la Commission que la GRC a participé à la révision des enquêtes sur les
18 agressions sexuelles et il y a eu un changement au niveau du personnel et elle... et on
19 lui a demandé de se retirer de ces révisions.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce serait utile si j'avais une date. Je
21 me souviens d'avoir eu une conversation avec le ministère de la Justice à la fin de 2020
22 ou peut-être au début de 2021 dans laquelle la province nous a demandé son intention
23 d'initier un régime de révision des normes policières à travers la province, mes
24 commentaires et ceux de mes collègues (inintelligible), y compris le surintendant Doyle
25 (phon.) étaient qu'il faut avoir des normes policières développées et mises en œuvre
26 avant de pouvoir faire une révision. Alors, qu'est-ce que vous allez réviser autrement si
27 vous n'avez pas des normes ou que les normes sont si anciennes qu'il faut les mettre à
28 jour. Alors, on peut dire que le ministère de la Justice nous a entendus et c'est pour cela

1 qu'ils ont décidé de créer d'abord des normes et ensuite de mettre en œuvre la
2 composante de révision, et ils ont embauché une firme de consultation pour le
3 développement d'un régime de révision efficace. Le régime de révision est encore en
4 train d'être en place, développé, la province n'en a pas encore, et ce sont des travaux
5 qui sont en cours et la fonction de révision est en retard sur les normes de quelques
6 mois.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Elle a dit qu'elle avait sa propre maîtrise de
8 révision, alors il n'y avait pas un nouveau modèle mais elle a dit que... on lui a dit que la
9 GRC ferait sa propre révision à la place. Est-ce que c'est ce que vous...

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est exact. Nous avons la capacité
11 de faire nos propres révisions parce que nous avons les services de révision à
12 l'intérieur de notre organisation, mais je ne suis pas certain que j'ai fait partie de cette
13 conversation. Ça ne fait... n'a pas de sens pour moi que nous disions à la province que
14 nous n'accepterions une révision en autant que les normes étaient établies et mises en
15 place, et comme j'ai indiqué plus tôt, il y a eu de la résistance, oui, parce que
16 (inintelligible) de remettre le chariot avant les bœufs.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, à un moment donné, il y a eu une
18 décision de ne pas participer, n'est-ce pas?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, c'est plutôt que la fonction de
20 révision de la province a été arrêtée, les normes de la police n'ont pas évolué, et la
21 seule discussion que nous avons eue en ce qui concerne la réactivation de la fonction
22 de révision, c'était que nous ne serions pas... nous n'appuierions pas les révisions
23 avant d'avoir des normes et leur mise en œuvre.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Et à partir de là, de la mise en œuvre de
25 ces nouvelles normes, là, on serait prêts à nous soumettre aux révisions.

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, c'est effectivement ce que nous
27 pensions faire.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et le chef a mentionné que les autorités

1 municipales, les services policiers municipaux se révisent mutuellement leurs activités
2 policières. Est-ce que la GRC fait la même chose?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Jamais? C'est une bonne question.
4 Je n'en suis pas conscient de révisions dans laquelle nous avons invité un service
5 policier municipal de réviser nos programmes. Si on faisait cela et si on invitait un
6 service policier, ce serait probablement un service extérieur, un groupe provincial de la
7 GRC ou peut-être l'OPP, le service de police de l'Ontario qui a des normes et qui a
8 aussi une section de révision. Je ne dirais pas que nous ne le ferions jamais, mais je
9 crois qu'il y a de meilleures options.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous avez dit que les chefs de police
11 municipaux n'étaient pas contents que la GRC ait cessé de participer aux révisions sur
12 les services relatifs à la violence familiale. Maintenant, nous allons regarder quelques
13 courriels, il y a plusieurs documents qui ont été présentés lundi, COMM0059906.

14 Est-ce que vous pouvez le mettre à l'écran, s'il vous plaît?

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ce document n'est pas
16 disponible en ce moment.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, c'est une preuve, il y a une page de
18 ce document qui est en train d'être révisée. Alors, je vais décrire ce document, on va
19 voir si vous vous en souvenez sans le voir. Alors, il y a un courriel de David MacLane
20 (phon.) à la page 7 à vous qui porte sur les révisions de le 1^{er} décembre 2020. Est-ce
21 que vous vous souvenez du contenu de ces courriels?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Pas avec ces informations.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, et à la page 9, il y a un courriel de
24 Rob Doll (phon.) à vous en ce qui concerne le processus de révision daté du
25 4 décembre. Il y a une conversation dans ces courriels sur les risques associés à la
26 soumission de ce processus de révision. Ça vous dit quelque chose?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. Comme j'ai dit plus tôt, nous
28 avons vu un risque associé avec les révisions étant donné la non-existence ou la

1 désuétude des normes à l'époque.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Et je sais de quelle page qui est en train
3 d'être révisée, je lis d'autres pages. À la page 19, il y a des notes de réunion entre
4 vous, lors d'une rencontre le 7 décembre, et puis le ministère de la Justice avec CrOps,
5 et ça parle... les gens de la révision disent qu'ils ont établi un programme pour
6 l'ensemble de la province, tous les détachements vont pouvoir participer, il y a sept
7 emplacements qui seront plus efficaces que de le faire au siège social.

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Nous attendons les nouvelles
9 normes. Ça n'a pas été fait.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et aussi à la page 28, il y a une lettre de
11 Mark Ferry (phon.) à Lee Bergerman qui dit que le ministère de la Justice a créé un
12 comité interne pour faire ce travail à travers la province de Nouvelle-Écosse. Alors, ça
13 se réfère à une révision et ça couvre aussi les polices municipales. Est-ce que vous
14 êtes familier avec cette correspondance?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, ça me dit quelque chose.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, la commissaire Bergerman a répondu
17 le 29 janvier 2021, elle dit qu'elle a hâte de collaborer sur cette question. Et à la
18 page 33, il y a une réponse de l'Association des chefs de police. Alors, vous êtes au
19 courant des conversations sur ces sujets à cette époque?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et aussi, hier, nous avons la pièce
22 COMM59948.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3956.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut le voir à l'écran?

25 Ça se réfère à un modèle de révision, une proposition de modèle
26 de révision et ça fait partie des pièces et ça parle des révisions qui devaient commencer
27 en janvier 2021 avec un avis de 30 jours à l'avance aux agences de police. Êtes-vous
28 familier avec ce processus?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, je suis familier avec ce
2 document.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que la GRC a présenté les preuves?

4 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je n'ai pas participé à cette
5 initiative? J'en n'ai pas entendu parler après cette... par la suite.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, selon vous, cette période où il y avait
7 des révisions qui fonctionnaient ou pas et qu'il y avait une certaine résistance de la part
8 de la GRC qui attendait qu'il y ait des nouvelles normes.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Il n'y aucun doute qu'avec la
10 nouvelle équipe de direction au ministère de la Justice et notre vision commune en ce
11 qui concerne l'importance des normes des activités policières et qu'il y a une fonction
12 de révision adéquate et nous serions totalement d'accord avec cela et nous allions
13 collaborer pleinement. Nous avons été invités à participer à la consultation sur la
14 fonction de révision et nous allons continuer de le faire parce que nous croyons dans
15 les normes et l'activité de révision et peut-être qu'il y a eu certains mauvais pas, faux
16 pas au début, mais alors qu'il n'y avait pas de normes établies, mais maintenant nous
17 avons résolu ce problème. Alors c'était qu'on voulait mettre la charrette avant les
18 bœufs.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Et la page dans ce groupe, c'est la page 13.
20 Et c'est révisé, mais je ne pense pas qu'il y ait d'autres problèmes avec ce groupe de
21 pages. Je change de sujet, nous allons discuter de votre entretien avec la Commission.
22 L'équipe de gestion des questions d'intérêt, c'est au sein de la Division H. Il s'agit d'un
23 groupe qui a été établi suite aux événements pour traiter de certains enjeux. Alors il
24 s'agissait d'un groupe de cadres supérieurs qui traitait de questions qui ne relevaient
25 pas directement à l'enquête, mais qui est en quelque sorte lié à une enquête. Est-ce
26 que c'est juste ?

27 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ben « lié », soit parce que l'enquête
28 a fait surgir cet enjeu-là ou la tragédie elle-même, et même des éléments qui ne

1 faisaient pas partie de l'enquête ont surgi et exigeait notre attention immédiate. Alors
2 cette unité-là était établie pour identifier, établir des rapports.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Et le récit d'origine de cette équipe de
4 gestion ou de question d'intérêt, vous avez décrit une réunion le 28 avril, il y avait des
5 plaintes ou de... le bureau du premier ministre n'était pas content qu'il y avait une
6 absence de rapport clair vers le haut et vous indiquez qu'il y avait un désir pour un
7 rapport clair vers le haut, dans votre transcription, c'est le COMM005... la pièce 3982.
8 Si on peut passer à la page 131, les derniers deux paragraphes. Alors on discutait de
9 ce sujet et j'ai dit :

10 « -Vous avez mentionné que le commissaire Lucki a
11 dit que les deux, ces deux fonctionnaires-là étaient
12 déchus, c'est-à-dire le ministre... le premier ministre,
13 dans l'absence de rapport opportun et clair, ou c'est-
14 à-dire des rapports vers le haut. Est-ce que c'était
15 un... est-ce que le désir pour des rapports clairs vers
16 le haut faisaient-ils partie des raisons pour laquelle
17 l'équipe de gestion des questions d'enjeux était
18 formée ?

19 -Oui, parce que je fais référence aux lac... à
20 l'absence d'effectifs que nous avons en matière de
21 soutien aux enquêtes criminelles. Nous subissions
22 beaucoup de pression pour améliorer nos rapports au
23 quartier général sur toutes les questions relatives à la
24 tragédie. »

25 Est-ce que c'est juste ?

26 **Suint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez envoyé un courriel pour indiquer
28 que l'équipe sur la gestion des questions d'intérêt venait d'être formée. Est-ce qu'on

1 peut mettre le document pertinent à l'écran s'il vous plait ?

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3991.

3 **---PIÈCE No. 3991 :**

4 (COMM00335703) Courriel du surintendant principal Chris
5 Leather à Dennis Daley, 29 avril, 2020

6 **Me RACHEL YOUNG:** Il s'agit d'un courriel de vous à l'intention de
7 Dennis Daley, en date du 19 avril 2020. La journée après l'appel avec la commissaire
8 Lucki. Est-ce qu'on peut l'agrandir s'il vous plait. Sur le fait de l'écran c'est la réponse
9 de Dennis Daley. Est-ce qu'on peut revoir le courriel du surintendant principal Leather ?

10 « C'est devenu clair lors de notre conférence
11 téléphonique, la commissaire et la commissaire
12 adjointe hier soir... »

13 Ça c'est l'appel du 28 avril.

14 « ...que nous ne satisfaisons pas à leur besoin
15 de...en matière de rapport, et bientôt il nous faudra
16 des apports et du soutien des services policiers
17 contractuels et autochtones sur les nombreux enjeux
18 actuels et à l'avenir. Nous formons une équipe de
19 gestion des questions d'intérêt dans la Division, et
20 nous avons fait intervenir le surintendant Dimopolis
21 (phon.) de la Division J et Santosuosso de la Division
22 B, étant donné leur implication historique à Moncton
23 pour IHIT et pour nous aider. »

24 Est-ce que vous vous rappelez de cela ?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Certains des enjeux que cette équipe-là a
27 traités, c'est le bulletin de 2017 au sujet de l'auteur... 2011 au sujet de l'auteur, le fait
28 que En Alerte n'a pas été utilisé lors des événements et que la voisine, Brenda Forbes,

1 avait émise une plainte à son égard en 2014 [sic].

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

3 **Me RACHEL YOUNG:** C'est des enjeux pour la GRC parce que
4 cela avait des retombées sur la perception de la GRC ou des critiques à son endroit.

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'est correct ?

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, certainement. Au niveau de ces
8 enjeux-là, oui.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Pourquoi est-ce que l'équipe de gestion des
10 questions d'intérêt a-t-il été impliqué dans la... gérer des déclarations aux médias. C'est
11 une déclaration de Cindy Bayers. On voudrait en faire une pièce. On voudrait que ce
12 courriel devienne une pièce.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3992.

14 **---PIÈCE No. 3992 :**

15 (COMM0020276) Courriel de Cindy Bayers, 6 mai, 2020

16 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut l'agrandir ? Le sujet c'est
17 l'approbation des réponses aux médias. Je pense que vous avez déjà fait référence à
18 Mme Bayers comme la responsable en deuxième lieu suite à Lia Scanlan au niveau
19 d'une communication stratégique.

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et elle dit : « Bonjour tout le monde... » Et
22 ça ne dit pas à qui c'est adressé, mais c'est un groupe de personnes.

23 « Pour les réponses aux médias liées, les gens qui ne
24 sont pas directement liés à l'enquête, on m'a
25 demandé des questions au sujet des ressources
26 pendant les interventions, les communications à
27 l'intention du public, le rôle des autres services de
28 police, le bien-être devrait être approuvé par Costa,

1 Derek ou Chris L. - C'est vous -. Pour les réponses,
2 veuillez les envoyer à Costa Dimopoulos avec une
3 copie à Derek Santosuosso, Chris Leather et les
4 enquêtes criminelles de H-STRONG au sein de la
5 Division H. »

6 Ça semble après, environ une semaine après la formation du
7 groupe. Alors les déclarations aux médias sur ce genre d'enjeux là sont dirigées vers
8 l'équipe sur la gestion des questions d'intérêts.

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, parce que ce n'était pas logique
10 que H-STRONG et les services de soutien auraient une responsabilité de se... d'avoir
11 un rôle sur ces enjeux-là qui étaient à l'extérieur de la portée de l'enquête criminelle ou
12 qui était rattaché, mais qui n'était pas... ce n'était pas des préoccupations qui étaient
13 centrales à leur enquête. Plusieurs des choses qui étaient la responsabilité de l'équipe
14 de gestion des questions d'intérêt avaient une certaine pertinence à H-STRONG, mais
15 ce n'était pas... ça ne faisait pas partie de leur préoccupation centrale. On voulait
16 s'assurer qu'on avait une conscience des enjeux, qu'on pouvait émettre des rapports
17 plus rapidement et plus... un commentaire de plus d'effectifs, et l'équipe qui travaillait
18 pour le surintendant principal Santos, alors pour assurer ou c'était conçu pour assurer
19 en tout cas, des rapports plus opportuns sur ces enjeux clés là.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Pourquoi est-ce que vous gérez l'équipe de
21 gestion des questions d'intérêt ?

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Comme je l'ai dit dans mon
23 entretien, c'était vous et... à relever sous l'égide du commandant divisionnaire ou moi-
24 même. Le commandant divisionnaire et moi-même on en a discuté et on a dit étant
25 donné la nature opérationnelle de ce qu'on a discuté que ça devrait relever de mes
26 fonctions.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela fait partie des
28 fonctionnalités essentielles d'un agent, officier responsable des enquêtes criminelles ?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bien ce n'est pas une intervention
2 typique et le développement d'une équipe de gestion des questions d'intérêt n'avait pas
3 été établie, en tout cas de selon ce qu'on a pu établir ailleurs. On l'a établi pour aborder
4 le volume et les enjeux significatifs qui avaient émergé. Alors il n'y avait pas de gabarit,
5 il n'y avait pas de modèle à suivre. Ça a été proposé et rapidement soutenu par le
6 commandant divisionnaire et on a pris la décision que cela cadrerait avec les enquêtes
7 criminelles.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Mais on a parlé dans votre entretien sur
9 comment ce groupe-là a été financé. Il y a deux surintendants qui ont été... on a fait
10 rentrer deux surintendants de l'extérieur de la province. Vous avez présenté des
11 arguments auprès de la province pour que ce soit financé, mais c'était refusé.

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Les deux surintendants n'étaient
13 pas sûrs que ça faisait partie des arguments auprès de la province. L'équipe qui a
14 soutenu chef Santosuosso, il y avait beaucoup de gestion de données de coordination
15 de dossiers qui était rattaché à ceci. Les deux surintendants nous ont été offerts par
16 leur commandant divisionnaire étant donné leur expérience chevronnée pour aider à la
17 division pendant ce moment difficile. Nous étions heureux d'accepter cette offre de
18 soutien. Heureusement qu'ils sont venus.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Qui payait leur salaire ?

20 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ça aurait été... c'est la province qui
21 les aurait payés finalement.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Diriez-vous que c'est une dépense de
23 ressources significative lorsque vous dites à quel point vous étiez en sous-effectif sur le
24 plan provincial ?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce sont deux surintendants, ils ne
26 sont... il ne sera pas susceptible de les déployer au niveau des services généraux. En
27 fait, ça ne se produira pas. Et encore une fois, étant donné leur ensemble de
28 compétences unique et le besoin que nous avons, c'était tellement clair dans l'appel du

1 28 avril. C'était tout à fait logique, ils étaient proches de là où nous sommes, l'un est à
2 Terre-Neuve, l'autre est au Nouveau-Brunswick et leur parcours, ils cadraient bien avec
3 nos besoins ici. Et nous avons besoin d'une aide immédiate pour commencer à
4 répondre aux pressions que nous connaissions d'Ottawa pour émettre, envoyer des
5 rapports.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Sur... au niveau de la plainte de Brenda
7 Forbes en 2013, d'après ce que je comprends dans votre entretien vous n'étiez pas
8 impliqué dans l'enquête du groupe de l'équipe de gestion des questions d'intérêt. En
9 matière de sa plainte, vous, est-ce que vous vous rappelez de cela ?

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je me rappelle d'avoir vu un rapport
11 situationnel ou un compte-rendu, une note de service qui indiquait des commentaires
12 du surintendant Dimopoulos au sujet de l'enquête et que j'ai appris que le surintendant
13 Dimopoulos avait eu une rencontre avec la sergente Seeley du groupe des crimes
14 majeurs pour discuter de ces préoccupations en matière de l'enquête jusqu'à ce stade-
15 là. Et ils ont eu une rencontre et il y a eu une discussion à cet égard, mais je dois vous
16 dire qu'après... en partant de ce moment-là, le surintendant Dimopoulos et le sergent
17 Seeley auront à répondre des mesures qu'ils ont prises sur le plan des enquêtes, des
18 démarches en matière d'enquête ou de suivi en ce qui a trait à la discussion

19 **Me RACHEL YOUNG:** Un autre individu de l'équipe de gestion des
20 questions d'intérêt, Chris Romanchych. C'est qui ?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Romanchych, c'était un sergent des
22 services de la circulation qui a été affecté au début à l'équipe de gestion des questions
23 d'intérêt comme le sous-officier en charge d'une unité, mais peu après il a été transféré
24 en Alberta. Il a été avec nous pendant deux ou trois mois.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Nous avons des documents liés à l'enquête
26 de l'équipe de gestion des questions d'intérêt en matière de l'enquête sur le cas Brenda
27 Forbes. Il y a une correspondance par courriel entre Costa Dimopoulos, Laura Seeley,
28 S-E-E-L-E-Y, Angela McKay, M-C-K-A-Y, Darren Campbell, Jerry Rose-Berthiaume et

1 Shawn Stanton. Cette chaîne de courriel date du 3 juin, relatif à Forbes.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ça a été marqué comme
3 la pièce 1182.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, c'est une demande enquête
5 criminelle, écrit « Enquête criminelle Division K, entretien Brenda Forbes ». C'est le
6 COMM011801.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 3993.

8 **---PIÈCE No. 3993 :**

9 (COMM0011801) demande enquête criminelle, écrit «
10 Enquête criminelle Division K, entretien Brenda Forbes »

11 **Me RACHEL YOUNG:** Prochain COMM008540 Rapport
12 situationnel autorisé par Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal
13 Leather, le 5 juin 2020.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 3394. 3994,
15 pardon.

16 **---PIÈCE No. 3994 :**

17 (COMM0008540) Rapport situationnel autorisé par Chris
18 Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather,
19 le 5 juin 2020

20 **Me RACHEL YOUNG:** C'est rapport situationnel autorisé par Chris
21 Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3995.

23 **---PIÈCE No. 3995 :**

24 (COMM0008552) rapport situationnel autorisé par Chris
25 Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather

26 **Me RACHEL YOUNG:** 20351 Rapport situationnel rédigé par
27 Costa Dimopoulos recommandé par surintendant principal, approuvé par Bergeman.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 3996.

1 **---PIÈCE No. 3996 :**

2 (COMM0020351) Rapport situationnel rédigé par Costa
3 Dimopoulos recommandé par surintendant principal,
4 approuvé par Bergeman

5 **Me RACHEL YOUNG:** COMM8530 Rapport situationnel rédigé par
6 Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather le 16 mai 2020.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 3397.

8 **---PIÈCE No. 3997 :**

9 (COMM0008530) Rapport situationnel rédigé par Chris
10 Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather le
11 16 mai 2020

12 **Me RACHEL YOUNG:** COMM8534, le rapport situationnel rédigé
13 par Chris Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather le 30 mai 2020.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 3398.

15 **---PIÈCE No. 3998 :**

16 (COMM0008535) rapport situationnel rédigé par Chris
17 Romanchych, approuvé par surintendant principal Leather le
18 30 mai 2020

19 **Me RACHEL YOUNG:** Et un autre rapport situationnel en date du
20 9 juin 2020, COMM8544.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Déjà déposé comme
22 pièce. 3919, Pièce 3919.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Merci. Alors surintendant principal, dans la
24 mesure où vous avez approuvé ou recommandé des rapports situationnels sur le sujet,
25 vous serez d'accord que vous étiez à l'époque pour considérer cette question ?

26 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous exploré s'il y avait un examen
28 adéquat de ce qui semble être une différence de crédibilité entre gendarme Maxwell et

1 Brenda Forbes au niveau de ce qui a été... des paroles qu'ils se sont échangés entre
2 eux en 2013 ?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Au niveau du rapport situationnel,
4 ou de façon générale ?

5 **Me RACHEL YOUNG:** En ce qui a trait à précisément ce qu'elle a
6 signalé en 2013.

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je n'ai pas considéré ces questions
8 davantage, je savais qu'il y avait un examen de la part de H-STRONG et que cela avait
9 été... avait émergé comme préoccupation dans le rapport situationnel. C'était entre les
10 mains d'un surintendant chevronné, intitularisé, le sergent senior et j'avais toutes les...
11 j'avais entièrement confiance qu'il allait faire le suivi.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Si ça avait été signalé qu'en 2013 un
13 membre de la GRC avait dit que si un voisin témoignait d'avoir eu vent de violence
14 conjugale, la GRC... signalait que la victime devait le signaler elle-même, est-ce que
15 cela correspond à ce qui déclencherait une enquête de la GRC en matière de violence
16 conjugale ?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non, cela ne correspond pas à ma
18 compréhension.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Passons aux forces policières provinciales.
20 Vous discutez dans votre entretien que la GRC fournit du soutien aux services de police
21 municipaux, et c'est aux pages 83, 84 de votre entretien du 6 juillet. On n'a pas besoin
22 de mettre à l'écran, mais vous-même et d'autres témoins ont dit qu'il y a une
23 préoccupation au niveau du coût que la GRC prête ses services spécialisés aux
24 services municipaux qui ne disposent pas de services spécialisés et que ces services là
25 ne sont pas remboursés par la province vers la GRC. Alors quels sont les critères de la
26 GRC lorsque l'on détermine si on va fournir une demande que l'on aide ou des services
27 spécialisés lorsque les services municipaux demandent ces services-là ?

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Bon les critères. Certainement en ce

1 qui a trait aux incidents critiques, je ne suis pas au courant d'une seule instance où
2 nous n'avons pas fourni de l'aide qu'il s'agit du GTI ou des services cynophiles, tant et
3 aussi longtemps que les unités étaient disponibles. Je peux vous dire que, avec grande
4 certitude, que ces équipes-là n'ont jamais été... ces termes-là n'ont jamais été discutés.
5 Là où on commence à éprouver des difficultés, et je passe beaucoup de temps pendant
6 l'intermission précédente, on parlait de nos contacts en matière de ressources et des...
7 et nos enjeux en matière de durabilité. C'est la même chose pour nos unités
8 spécialisées, les équipes que nous cherchons à réduire pour peupler les services
9 généraux. Nous ne pouvons pas continuer sur la trajectoire actuelle de fournir les
10 services spécialisés à nos partenaires en matière de services de police municipaux,
11 sans, en quelque sorte, une récupération des coûts, un régime à cet égard, ou
12 davantage d'intégration de la part des services plus petits pour aider à compenser les
13 difficultés en matière de ressources dont nous disposons en fournissant ces... que nous
14 approuvons, en fournissant les soutiens. Il n'y a pas beaucoup d'options ici. Si l'attente
15 du côté du gouvernement, c'est que l'on continue de fournir ces services-là, on doit
16 apporter des changements.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Alors pour lancer le changement là, aux
18 alentours de janvier 2021, vous avez commencé à faire le suivi des demandes. C'est
19 entièrement pour avoir les faits d'abord, afin que la province puisse voir. Alors pour y
20 établir la logique et les arguments, voilà les ressources que nous avons dépensées sur
21 ces questions, alors on doit déterminer comment notre budget est compensé.

22 **Surint. pr. CHRIS LEATHER :** C'est juste dans une certaine
23 mesure, c'est un élément important en matière de réédition de comptes en matière du
24 partenaire contractuel et une bonne gestion du programme pour moi-même et pour le
25 commandant divisionnaire d'avoir une compréhension claire de quel service spécialisé
26 policier nous fournissons d'une année à l'autre.

27 Mais l'autre élément, c'est d'être en mesure d'assurer qu'il y a des
28 mesures de comptabilité adéquates en place et donc, on pense qu'il y a des demandes

1 de service qui ne sont pas nécessaires. Et dans chaque domaine de maintien de l'ordre
2 de police, ce n'est pas une matière... ce n'est pas très compliqué; on peut le faire en
3 dernière minute. Mais pour s'assurer qu'il y a une responsabilisation au niveau des
4 chefs qui, en fait, exigent ce niveau d'assistance en particulier pour ce qui est de
5 l'assistance dans le domaine de la police. Donc, c'est pour des objectifs de
6 comptabilité, de responsabilisation et de nous autres comme partenaires et de nous
7 assurer que ces chefs adjoints, il n'y ait pas de demandes d'assistance à leur insu et
8 pour ce qui est du financement du budget de ces services.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Lorsque vous dites une bonne gestion des
10 programmes par le commandant divisionnaire, vous voulez dire la prévention policière?

11 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, en particulier les services de
12 police qui sont exclusivement avec les services des officiers, ce qui, on le sait, ça relève
13 de la responsabilité.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Et quand vous dites qu'on s'assure que ces
15 services sont requis ou demandés, voulez-vous dire, par exemple, proportionnellement,
16 en termes de gravité pour les besoins de l'enquête?

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Ce n'est pas qu'on va suggérer ces
18 demandes, mais c'est clair que moi, ce que j'ai décrit, ce sont des demandes de niveau
19 pas très élevé. Donc, il est question de passer de longues heures pour pouvoir imprimer
20 des documents et pour des attractions qui n'ont pas... qui ne sont pas très importantes
21 et par des membres qui sont... Et aussi, le numéro 2, pour démontrer que ces services
22 que l'on a depuis que les officiers ou les agents de crimes qui sont des membres de
23 service général à faire des analyses judiciaires très simples.

24 À titre d'exemple, donc, notre désir d'avoir certaines des
25 municipalités de prendre plus de responsabilités pour justement créer leurs propres
26 membres formés sans qu'il y ait un service parce qu'on n'envoie pas des membres
27 complètement formés pour justement effectuer ce genre d'examen.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous... on applique, en fait, la même

1 méthodologie et le même seuil pour ce qu'on appelle FIS?

2 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : On n'attend pas à ce que cela soit
3 mis en place pour ce qui est des services d'identité judiciaire. On ne s'attend pas à ce
4 que ça se fait en une nuit, mais il y a justement cette intention, justement, d'avancer
5 parce que nous avons cette confiance en nous et nous avons hâte de justement pouvoir
6 avancer pendant que nous avançons, nous faisons ce parcours. Les normes de la
7 police ont été développées.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Justement, il n'y a pas eu encore de
9 couverture jusque là.

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui. Et bien sûr, pour ce qui est de
11 reprise croisée ou transversale, c'est au gouvernement de le faire.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Vous êtes d'accord que les services de
13 police municipale fournissent aussi des services à la GRC? Lorsqu'ils font ça, est-ce
14 qu'ils les comptabilisent pour la province?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Non.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Pendant les évènements, la division H a eu
17 la rétroaction de la division G et il y avait de l'assistance des forces municipales de la
18 police. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces services?

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense que ça a plus à voir avec
20 des préoccupations en matière d'interopérabilité. Lorsqu'on a établi des protocoles, on
21 peut dire en toute confiance que nous sommes arrivés au point pour ce qui est des
22 communications d'interopérabilité, de situation. Il y a des formations cohérentes. Je
23 pense que c'est... ça reste de façon durable. C'est dire, ici et là, comme repli, on devrait
24 continuer à s'entraider comme on le fait – les membres de Truro qui aident ceux de
25 Bible Hill et vice-versa. Et je parle de la coopération de niveau EGD, mais pour ce qui
26 est des évènements de mesure durables tels que ceux-là, je comprends que
27 l'appréhension de la part des gestionnaires de risques et ceux qui prennent des
28 décisions par rapport à qui appeler pour demander assistance de façon durable,

1 pérenne, lorsqu'il y a un souci de communication et comprendre les pratiques des uns
2 et des autres.

3 Donc, ça ne veut pas dire que la GRC est supérieure ou qu'elle est
4 plus avancée; il se peut qu'on ne soit pas au niveau de celui des autres services et
5 donc, lorsqu'ils se mettent tous ensemble pour travailler ensemble, s'ils ne sont pas sur
6 la même longueur d'ondes, s'ils ne sont pas alignés de la façon dont il faut réfléchir,
7 agir et justement, et qu'ils n'ont pas assez d'expérience, donc, je sais que ça a été une
8 préoccupation de certaines personnes qui, justement, se trouvent au sein des
9 ressources dans la province.

10 **Me RACHEL YOUNG** : En termes de services spéciaux pendant
11 les évènements – comme par exemple, l'équipe, le Groupe tactique d'intervention,
12 qu'est-ce qu'il en est lorsqu'il y a plusieurs personnes de la GRC qui sont traumatisées,
13 qui ont besoin de prendre des congés de maladie ou juste pour pouvoir travailler ou se
14 charger des tâches quotidiennes?

15 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est une bonne question et je peux
16 vous dire que je parle d'une discussion en direct et au sujet de l'implication de ces
17 problèmes. Et comme nous le savons, il y a des questions qui ne sont pas juste à
18 Halifax, mais elles sont un petit peu partout dans la province.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous parlez des convois d'Ottawa et
20 c'est ça que vous voulez dire?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui – bien, ce n'est pas... je ne
22 parle pas de ça maintenant. Ça, c'est vrai, mais ce n'est pas de ça que je parle
23 maintenant. Lorsqu'on parle de personnes ici, c'est-à-dire lorsqu'il y a un déversement
24 ici dans la province, on parle en termes d'activités des membres et donc, ce qui se
25 passe, c'est qu'ils agissent de façon collaborative, collective – c'est justement de
26 rassembler tous les chefs, moi-même, l'inspecteur qui est en opération avec moi pour
27 avoir cette discussion essentielle et importante au sujet de justement... de soulagement
28 ou de secours les uns vers les autres et travailler pour trouver justement quelles sont

1 les autorités à même de faire cela. On parle d'un évènement fluide, mais lorsqu'on a ce
2 genre de discussion, mais qu'est-ce que ça fait pour moi? C'est juste superficiel.

3 Il y a un certain nombre de considérations et d'idées qu'on était
4 d'accord sur le fait qu'il y avait besoin de plus de discussions, d'en parler plus au niveau
5 des hautes directions, que ce soit... s'il y a la liberté de convois ou qu'à Dieu ne plaise,
6 d'autres pertes massives. Et donc, ces questions en matière d'interopérabilité – pas
7 seulement le gouvernement provincial, mais aussi municipal, donc ça va justement
8 donner une idée sur le processus que les autorités doivent mettre en place. Donc bien
9 sûr, il y a le côté administratif aussi, mais aussi, sur le terrain, comment se passe le
10 déploiement? Comment on communique sur le terrain au niveau que l'on aspire? Et on
11 n'y est pas encore, on y arrive; il y a eu pas mal de discussions qui ont eu lieu, mais
12 c'est là où on a besoin que ça se passe au sein de cette province, où on a ce niveau
13 d'interaction et d'échanges et de coordination. Donc, c'est un travail qui est en cours.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Et donc, il y a eu peut-être... il y a eu ce
15 sentiment que la GRC se sentait... s'est sentie comme supérieure. Est-ce qu'il y a eu
16 des préoccupations si... c'est-à-dire, pour les... pour que tout le monde soit au même
17 niveau?

18 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je ne pense pas que les normes de
19 police peuvent aider à ce genre de discussions. Elles peuvent avoir lieu avec les chefs
20 de la police et ceux de la GRC. En d'autres termes, c'est une question qui concerne les
21 cadres supérieurs, les chefs de la police; ils ont besoin d'agir tous ensemble et donc, ils
22 ont besoin qu'il y ait une interopérabilité entre eux efficace et efficiente. Ça peut être
23 fait, mais il y a du travail qui doit être fait jusqu'à ce que l'on puisse dire qu'en effet,
24 c'est le cas, mais on n'y est pas encore.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Pour ce qui est de l'interopérabilité, de la
26 façon de travailler de façon efficace, mais je déduis qu'en Nouvelle-Écosse, il se peut...
27 ça peut arriver au niveau de l'équipe, ils peuvent travailler ensemble sur des projets, par
28 exemple, n'est-ce-pas?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est ce que je décrirais
2 comme des arrangements permanents avec les groupes de crimes majeurs à Halifax, à
3 la Division des enquêtes, où il y a un arrangement permanent et donc, les discussions
4 que nous avons avec les cadres supérieurs en termes ou en matière d'interopérabilité
5 ont déjà eu lieu. Et ces groupes ont évolué, au fil des décennies et ont été en mesure
6 d'agir de façon fluide.

7 Donc, il y a plusieurs questions. Je pense qu'il est important de
8 comprendre la distinction entre ces opérations collectives de groupes ou... groupées –
9 par exemple, les ... et aussi, il y a de l'interopérabilité qui est imprévisible, où on a
10 besoin de processus et de directives et que tous les cadres supérieurs soient sur la
11 même longueur d'ondes en raison de la nature fluide de ces guides ou de ces
12 directives, qui est probablement... on n'en arrive pas... tant mieux, il n'en arrive pas
13 souvent, mais qui parfois, être à plus haut risque.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Ça peut être prédictible, mais sur le court
15 terme, pour ce projet, n'est-ce-pas, pour ce qui est... donc, qui était sur des choses,
16 des choses comme ça, que ce soit au niveau fédéral ou sur un crime ou...

17 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, ça permet aux cadres
18 supérieurs et aussi aux procureurs d'avoir les bonnes discussions et d'avoir les bonnes
19 personnes qui vont participer aux discussions et aussi, d'avoir ces arrangements pour
20 créer une équipe, faire de leur mieux, que ça va prendre justement des jours, si ce n'est
21 des semaines avant de lancer. Bien sûr, pour ce qui est du côté de déploiement, nous
22 n'avons pas l'avantage du temps, donc on doit avoir des plans préexistants. Nous
23 avons besoin d'avoir des modèles qui sont déjà des gabarits ou des modèles pour
24 justement être en mesure d'avoir ces discussions. Si c'est durable, si c'est des
25 opérations durables aussi, pour ce qui concerne l'OST – donc, en particulier les
26 gestionnaires de risques savent qu'ils ont de l'assistance, savent que lorsqu'ils
27 appellent, quelques soient les services municipaux lorsqu'ils les appellent pour
28 assistance, c'est transparent, l'interaction a lieu parce qu'il est établi que la formation

1 est là.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Et pour ce qui est justement de la mise en
3 application de la loi, il y a aussi le partage de renseignements, n'est-ce pas? Si la GRC
4 suit quelqu'un qu'ils connaissent étant sur le territoire qui va relever des services de
5 police, il serait désirable pour eux de tenir informés les services de police et là, il est
6 question de justement de partage de renseignements. Est-ce que c'est sur la base de
7 protocoles d'ententes ou...?

8 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Je pense que ça arrive de façon
9 organique parce que normalement, ces services municipaux ont des membres qui sont
10 dans les sections ou les groupes de crimes majeurs. Et donc, au niveau de la rue, les
11 gens qui font partie de cela sont des services municipaux, qui sont évidemment, bien
12 sûr, là pour travailler sur les questions qui ont rapport avec les crimes de rue. Donc, il
13 est question d'intégrer des équipes où il y a un échange d'informations qui a lieu au
14 niveau de la rue, pour ce qui concerne les rues et aussi que ces équipes aient des
15 équipes de direction collectives ou conjointes pour ce qui est des crimes urbains. Et
16 l'avantage de l'intégration qui ont à voir avec ces crimes, ce type de crimes et c'est la
17 plupart d'entre eux.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Et qu'en est-il d'Halifax? C'est une situation
19 différente, où la Police régionale d'Halifax, ensuite, ils travaillent en étroite collaboration
20 avec les détachements d'Halifax. Ils sont intégrés, n'est-ce-pas?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : La seule intégration dans le modèle
22 Halifax est CID et il y a une section dont 30 % sont des membres, mais pour ce qui est
23 de la police de services généraux, le Groupe tactique d'intervention, les équipes, ces
24 équipes ou l'équipe de plongée, ces équipes ne sont pas intégrées. J'espère qu'elles le
25 seront et vous allez peut-être recevoir de bons témoignages, des témoignages de bons
26 exemples dans des régions géographiques qui ont réussi avec des équipes intégrées.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Justement, combien d'échanges avez-vous
28 eus avec le chef de la police d'Halifax lorsqu'il a visité votre section?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : C'est assez limité. Les
2 communications typiques que nous avons avec le district d'Halifax, vous faites
3 référence au surintendant Gray et lorsqu'elle était justement... pendant sa titularisation,
4 donc...

5 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez dit Janis Gray?

6 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Oui, c'est la surintendante Janis
7 Gray; c'est elle la personne-ressource de contact parce qu'elle est à Halifax, elle était à
8 Halifax au sein de son quartier général faisant partie du commandement de prise de
9 décisions pour tout Halifax.

10 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que ça complique l'interaction pour
11 ce qui est des bases de données? Vous pouvez expliquer comment?

12 **Surint. pr. CHRIS LEATHER** : Pour le district d'Halifax lui-même,
13 parce que nos membres utilisent Versadex aussi, mais lorsqu'on passe par des
14 difficultés, une fois qu'on va à l'extérieur de Halifax, je pense, il y a un autre service de
15 police... non, plutôt, l'autre service va utiliser PROS comme on fait lorsqu'il y a, par
16 exemple, des bases de données où il est possible de mener des recherches, mais si on
17 cherche des choses simples, comme, par exemple, de secours pour les membres qui
18 sont en devoir, qui sont à Halifax, ils vont assister, sauf s'ils sont astreints. Donc, ce qui
19 est une répercussion réelle en termes d'opérations au district, cette question de base
20 de données qu'a créé... que nous a créée la division.

21 **Me RACHEL YOUNG**: Si vous comparez la situation avec d'autres
22 provinces ou territoires, par exemple la Colombie-Britannique, comment trouvez-vous le
23 fonctionnement de ce modèle intégré par rapport à son fonctionnement en Colombie-
24 Britannique?

25 **Surint. pr. CHRIS LEATHER**: Oui, j'ai aussi travaillé pendant
26 20 ans dans la région de Toronto où il y avait des unités intégrées de la GRC et de
27 l'OPP, mais c'était des unités civiles, et si on parle des... ici, du côté des services de
28 soutien. Alors, d'après moi, un des premiers endroits où nous devrions voir l'intégration,

1 il y a des modèles qui ont fait leurs preuves dans d'autres juridictions dans lesquelles
2 les unités de soutien peuvent bien fonctionner ensemble et, franchement, sont plus
3 efficaces. Je ne dirais pas qu'ils sont plus efficaces, je n'irais pas jusque-là, mais c'est
4 un multiplicateur de forces, ils procurent d'autres... plein d'autres avantages à l'équipe,
5 la dynamique, les perceptions, l'expérience des membres, et lorsqu'ils ont fait ce travail,
6 leur travail, ils ramènent ça à l'agence d'où ils proviennent où ils peuvent partager cette
7 expérience avec d'autres – il y a les contacts, les méthodes, les techniques, les
8 compétences, l'exposition, la formation qu'ils peuvent ne pas avoir reçue dans l'agence
9 d'où ils proviennent, et ça s'accumule et ça devrait, et dans la plupart des cas où j'ai
10 travaillé, ça développe des relations plus solides entre les services parce que vous... on
11 arrive à se connaître mieux, mieux se connaître, on est familier les uns avec les autres,
12 on est plus confortables de travailler avec d'autres agences.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, il y a des relations positives au jour le
14 jour lorsqu'il n'y a pas de crise, ben, ça permet d'avoir cette camaraderie lorsqu'il y a
15 une crise.

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui. Et lorsque vous avez ces
17 contacts intégrés avec ces services le reste de votre carrière et vous allez appeler à
18 leur collaboration par la suite.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez des idées sur
20 comment la province pourrait mieux partager les services policiers est l'intégration?

21 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Je pense qu'il doit y avoir – et il y a
22 eu – un changement au niveau des cadres supérieurs de la GRC qui devrait enlever
23 toute excuse de la part des chefs des services policiers municipaux qui les empêcherait
24 de collaborer avec la GRC dans une division pour développer des relations solides et
25 pour avoir un modèle de police... de services de police plus intégrés. Et
26 ça me fait de la peine de partir, mais je suis content pour la personne qui va venir me
27 remplacer qui va avoir un tableau blanc et la capacité de... et sans tout ce bagage que
28 nous portons au cours des deux dernières années.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous dites que c'est positif que je
2 m'en aille... que vous partiez?

3 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, pour certains. Ça dépend à qui
4 vous le demander

5 **Me RACHEL YOUNG:** [Non interprété] et puis y'a aussi Darren
6 Campbell et d'autres qui ont quitté la province.

7 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'est à noter en ce qui concerne les
8 relations avec les services policiers municipaux, alors ça enlève toute excuse en ce qui
9 concerne pourquoi les deux agences ne peuvent pas s'asseoir à la table et pour
10 développer une plus grande intégration des services policiers dans la province.

11 **Me RACHEL YOUNG:** J'aimerais parler de... que vous nous
12 parliez de quelques interactions avec certains dirigeants des services policiers, on en a
13 entendu parler ici, il y a deux choses. Il y a eu un appel que vous aviez eu avec les
14 chefs de police de Nouvelle-Écosse sur le service « En Alerte », on en a parlé lors de
15 l'entrevue le 6 juillet et je vous ai demandé ce que le chef MacNeil de Truro a dit,
16 c'est... alors, c'est la pièce P-001032, et c'était lors de son entrevue à la page 119, il a
17 aussi témoigné devant la Commission, alors il a dit :

18 « Alors, c'était un peu comme le bulletin de la GRC. Il
19 y a eu un appel conférence avec tous les chefs et elle essayait de dire que le système
20 'En Alerte' ne fonctionne pas, c'est pas facile à utiliser pour les services policiers, et tout
21 le monde, nous devons dire que... publiquement que nous ne l'utiliserions pas, c'est
22 pas organisé pour faire ce que... ce dont s'attend le public. »

23 Et le chef de la police de Canfield [sic : Cechetto], et c'est dans la
24 pièce 1031, page 112, elle a dit :

25 « Nous avons eu un appel avec la GRC et on nous a
26 demandé si on voulait les appuyer pour dire que le
27 système 'En Alerte' était défaillant. »

28 Et quel est votre souvenir de cet appel et de ce que vous avez dit?

1 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Ce que je disais, et je me souviens
2 de cet appel dans... et ça, c'était... c'était après le premier déploiement du système
3 « En Alerte » à la fin avril, lorsqu'il venait d'être déployé, le système, nous avons
4 complété notre analyse des effets du mieux que nous pouvions et nous avons senti qu'il
5 fallait partager nos impressions avec les chefs et, pour moi, c'était un appel pour leur
6 indiquer des conséquences imprévues que personne n'avait prévu. J'avais pris... j'avais
7 participé à la prise de décision en ce qui concerne le déploiement de ce système, et lui,
8 à l'époque, il travaillait dans le district de Halifax, et à aucun moment avons-nous
9 abordé cette question lors de notre conversation, et lorsque j'ai regardé après le
10 déploiement, je n'ai pas trouvé de documentation qui parlait de ce problème de
11 surcharge et les risques associés. Alors, pour moi, c'était une question de prudence :
12 « Nous ne disons pas ne pas utiliser le système 'En Alerte', mais soyez au fait des
13 risques liés à son déploiement ».

14 Et deuxièmement, nous devons commencer, nous, nous devons
15 éduquer le public pour ne pas avoir des appels de nuisance ou des appels où les
16 personnes surchargent le système pour... c'est un problème d'éducation du public que
17 l'on a abordé ce matin. Et les sentiments qu'on avait m'ont rappelé les sentiments que
18 nous avons eus plusieurs mois plus tard ou l'année suivante où j'ai organisé un appel
19 avec un... que j'ai organisé un appel avec les chefs de police en ce qui concerne un
20 bulletin et que je leur ai donné un calendrier, et ce que nous essayons de faire, c'est
21 d'être transparent avec les chefs de police pour parler des risques dans le système
22 « En Alerte » et ce que nous avons déterminé dans... en ce qui concerne l'existence du
23 bulletin et quelles agences étaient touchées par cela, mais à la place, si je suis franc,
24 les deux autres appels ont pris une tangente. Alors je voulais vous donner l'occasion de
25 présenter votre point de vue. Mon impression de leur perception, c'était qu'ils pensaient
26 que la GRC essayait de réduire l'efficacité du système et de justifier le fait qu'il n'a pas
27 été utilisé lors des incidents du 18 et 19 avril.

28 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. Peut-être que ça a été perçu

1 de cette façon si ça, c'est le témoignage qui a été reçu, mais ce n'était pas l'intention de
2 l'appel ni le message que nous voulions passer. Mais que peut-on dire ? Ce n'est pas
3 ce qui a été dit, si ça, c'est la conclusion qu'ils ont eue, c'est malheureux et ça concerne
4 des problèmes plus grands qui concernent la confiance. Parce qu'encore une fois, ce
5 n'est pas seulement cet appel en isolation et un autre appel sur une autre question
6 complètement différente et certain des mêmes chefs, il y en avait d'autres qui étaient
7 nouveaux et il était clair que ces sentiments étaient encore là et ça a rendu l'appel
8 difficile de façon non nécessaire. Et le CO ne faisait pas partie de cet appel.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Alors ça a été un... que vous vouliez...

10 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** L'ironie, c'est que le chef Consella
11 (phon.) il n'était même pas là, il ne pouvait pas évaluer l'appel s'il n'était même pas
12 présent. C'est un de ses subalternes qui était là, il avait beaucoup à dire sur l'appel
13 dans ses courriels. Oui, au mois de mai 2020. Mais c'était un peu tard et franchement
14 difficile, c'est difficile d'avoir une conversation avec une personne dans tous ces détails
15 alors qu'il n'était même pas présent à l'appel. Mais nous avons partagés le déroulement
16 avec les chefs à l'avance de l'appel pour discuter et chercher une stratégie de
17 communication qui pourrait... auquel pourrait participer les autres chefs. Truro,
18 Amherst, Halifax et nous-mêmes, nous avons été touchés par ce bulletin sur la sécurité
19 des officiers, d'une manière ou d'une autre.

20 Et est-ce que les chefs voulaient le savoir ? Et le procès-verbal
21 montre que oui, certains l'ont apprécié, mais d'autres ont pris une position défensive et
22 en... et alléguant que nous voulions transférer la responsabilité des problèmes à eux.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Il y a un autre appel qui a été mal reçu,
24 c'est l'appel où vous et Janice Gray ont appelé le chef de Truro qui nous a parlé ici à la
25 Commission de cet appel et nous en avons parlé lors de l'entrevue du 6 juillet. Nous
26 avons parlé du... de la mémoire de chef McNeil et ça se trouvent dans la pièce... dans
27 les pages 110 à 114. Et je vais lire un peu de cette...

28 « Le chef McNeil a dit, demandé de regarder les

1 dossiers de Truro et son impression était que vous
2 vouliez que ce bulletin ne soit pas publié. »

3 C'est l'impression qu'il a eu et il y a aussi le document... la pièce...
4 qui est la transcription de son entrevue, du chef McNeil, à la page 112 et la question
5 c'est :

6 « Est-ce que vous et le chef essayait d'avoir enterré
7 le fait que vous n'aviez pas poursuivi l'enquête sur
8 l'auteur ? »

9 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** C'était notre... objectif, c'était cela.
10 Nous n'avons pas abordé cette question lors de cet appel. Ce que nous avons dit c'est
11 que c'était un appel au chef pour lui dire que les enquêteurs seraient intéressés à parler
12 avec le caporal Desmaure (phon.), l'auteur du bulletin sur la sécurité. Est-ce qu'il est
13 encore là, est-ce qu'il serait disponible aux enquêteurs et comme je l'ai dit plus tôt, étant
14 donné l'importance de ce qu'il y avait dans ce bulletin, y avait-il une opportunité
15 d'interviewer la personne qui a fourni ces informations et c'était une tentative de créer,
16 de déblayer le terrain pour pouvoir rencontrer le caporal Desmaure et voir si la police de
17 Truro pourrait nous fournir d'autres informations aux enquêteurs de... aux membres de
18 l'enquête.

19 Si je me retourne à la conversation, si nous avons pu faire quelque
20 chose, une... communiqué de presse conjoint ou peut-être pas une conférence de
21 presse, mais, peut-être, mais... ça aurait été la manière la plus transparente et efficace
22 de rendre public le bulletin et ça aurait été bien d'avoir les autres chefs signataires de
23 cette publication. Et nous savons que comment cette discussion est terminée, mais
24 pour revenir à la discussion avec McNeil, ça a été un appel court et c'était axé sur la
25 logistique et toute menace de... d'avoir des recherches, de rechercher des dossiers qui
26 étaient en leur possession, ça n'a même pas du sens par rapport à la nature de la
27 conversation que nous avons eue avec le chef et son assistant, qui était sur l'appel de
28 Truro. Et je ne sais pas quoi d'autre dire par rapport à ça, sauf que ma version de

1 l'appel est très différente.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Si on met de côté la planification de
3 publications, est-ce que vous avez initié une enquête sur le constable Willey ? Le
4 gendarme Willey ?

5 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Non. Non, je n'aurais pas pu, ça
6 aurait une enquête sur le code de conduite, ça aurait été son... l'officier supérieur. Il
7 n'est plus là, alors ce serait quelque chose que nous devrions préparer en tant que
8 Division et il faudrait aller en Ontario pour mener une enquête là-dessus. Tout ce que je
9 peux dire, c'est que je n'ai jamais eu une discussion là-dessus. Est-ce que d'autres
10 personnes plus proches du district où il travaillait ou peut-être les services de soutien
11 l'ont envisagé ? Peut-être, mais moi, je ne l'ai jamais envisagé.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Étant donné toutes les conversations
13 auxquelles vous avez participé au cours des deux dernières années, et avant cela, est-
14 ce que vous avez d'autres choses à partager avec les Commissaires qui les aideraient
15 dans l'élaboration de recommandations ?

16 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Oui, et je les ai notées. Si les
17 Commissaires me le permettent, je vais me référer à mes notes.

18 **(COURTE PAUSE)**

19 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Alors mes recommandations
20 couvrent plusieurs points, alors je...

21 **Me RACHEL YOUNG:** Vous n'avez pas besoin de rien répéter.
22 Vous n'avez pas besoin de répéter quoi que ce soit que vous auriez dit aujourd'hui ou
23 dans votre transcription, dans votre entretien.

24 **Surint. pr. CHRIS LEATHER:** Formation en matière des médias
25 en cas d'incident critique pour les cadres supérieurs de la police. Je sais que cela a été
26 soulevé dans le témoignage du surintendant principal Campbell hier, j'aurais beaucoup
27 apprécié une telle formation si c'est disponible. Je pense que c'est disponible de la part
28 du FBI et peut-être d'autres ateliers de... académie de formation pour les cadres

1 supérieurs policiers. Je recommande fortement cela du point de vue de la GRC pour
2 tout officier responsable des enquêtes criminelles ou de commandant divisionnaire, que
3 cette formation-là fasse partie de leur description de poste. S'ils n'arrivent pas avec
4 cette formation-là, ils devront recevoir cette norme en matière de formation.

5 J'ai brièvement mentionné dans mon témoignage au sujet d'un
6 membre déployé, du personnel déployé en ce qui a trait des médias. Si j'avais des
7 matériaux plus complets pour m'aider avec des questions et réponses, si ce n'était pas
8 possible en raison du temps que quelqu'un du personnel des communications soit plus
9 disponible pour les renseignements qui tirent davantage sur les chiffres, afin qu'il y ait
10 moins... qu'on soit moins susceptibles de faire une erreur lorsqu'on fait référence au
11 nombre de victimes, l'âge des victimes, le nombre de scènes de crime, lorsqu'on
12 dépend uniquement de son souvenir. Cela aurait été beaucoup utile.

13 Les exigences de planification de transition pour l'agent de
14 planification ou l'officier responsable des enquêtes criminelles. Je sais que quand j'ai
15 laissé le commandement de la Division O j'ai volé à Toronto et j'ai passé une journée et
16 demie avec la personne qui m'a remplacée. Je n'avais aucune sorte de transition de la
17 sorte dans cette division, la planification transitionnelle devrait comprendre un cartable
18 de breffage, une liste de contrôle et une transition en personne entre les cadres
19 supérieurs. Le mémoire... la perte de mémoire d'entreprise, qu'il s'agisse de
20 recommandations McNeil, autres matériaux clé que mon prédécesseur aura appris au
21 cours de ses quatre ans en poste, moi j'ai appris à savoir par l'entremise de mes
22 propres lectures et de mes examens de dossiers. Et ça, c'est... ça, ça vient de moi-
23 même, ça fait que chaque personne qui arrive dans un nouveau poste a un réel
24 désavantage, et j'espère que notre organisation va considérer l'importance d'une
25 planification de transition plus réussie et plus approfondie.

26 J'ai déjà parlé ce matin, je ne vais pas répéter l'analyste déployé au
27 poste de commandement ou à la STO pour soutenir les gestionnaires de risque. Je
28 pense que c'est quelque chose qu'on devrait considérer de façon sérieuse comme un

1 prolongement de programme du CIC ou comme partie de programme des services de
2 soutien au sein de la division.

3 La technologie du point de vue du partage des renseignements
4 pendant les premiers quelques jours, cela aurait été... je ne suis pas certain si la
5 technologie existe, mais il y a une certaine perception que lorsque les renseignements
6 sont appris d'un affiant qui travaille dans une salle, sur une équipe de soutien et
7 application juridique et il y a un enquêteur sur le terrain qui fait une demande ou
8 apprend quelque chose au sujet de l'auteur, des témoins ou d'autres, que ce
9 renseignement-là souvent n'est pas partagé par... non, pas souvent. N'est pas partagé,
10 n'est partagé de façon len... de façon lente. Oui, bien sûr, il y a des cycles de comptes-
11 rendus, mais si jamais il y avait un moyen de plus rapidement partager et de plus
12 rapidement recevoir des renseignements.

13 Et là, je parle précisément en matière des responsabilités en
14 matière des communications et moins en matière d'enquête. Cela aurait été
15 avantageux. Imaginez-vous, c'est comme à la bourse, où les renseignements rentrent
16 dans la section des communications, là où ils reçoivent des renseignements bruts, oui,
17 mais les renseignements les plus opportuns peut-être, avec une certaine confirmation,
18 mais ce que j'ai appris et c'est ce que j'ai lu dans le document fondamental, c'est que
19 de façon collective nous avons beaucoup de renseignements, mais ce n'était pas
20 véhiculé aux décideurs clés ou les personnes, comme moi-même, qui devaient fournir
21 des communiqués de presse au public. Existe-t-il une technologie qui nous serait
22 disponible, qui pourrait améliorer notre capacité de partager des renseignements clés
23 en matière de mise à jour clé. Et pour aider avec les plans d'exécutions et les stratégies
24 de communication, je ne suis pas sûr où ça se trouve, mais voilà mes observations
25 aujourd'hui.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Merci à vous, surintendant principal, voilà
27 mes questions pour vous aujourd'hui.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci Maître Young et merci

1 surintendant principal Leather de votre présence aujourd'hui. Le processus que nous
2 suivons et que nous allons suivre avec vous, c'est qu'il y aura d'autres questions de la
3 part des avocats des autres participants. Je suis sûr qu'ils vont se rencontrer après
4 aujourd'hui, même jusqu'à ce soir pour discuter de comment faire cela de la façon la
5 plus efficace, et on va faire ça demain. Et alors il y aura ajournement, je vous remercie,
6 Monsieur, d'être là parmi nous aujourd'hui et pour demain aussi. Et pour les avocats,
7 tous les avocats et tous les participants qui sont impliqués dans les procédures
8 aujourd'hui...

9 Vous êtes encore sous serment, bien sûr, et ainsi nous vous
10 demandons de ne pas discuter de votre témoignage avec qui que ce soit pendant la
11 pause jusqu'à demain. Nous vous demanderons de revenir et nous accueillerons tout le
12 monde demain matin à 9 h 30. Merci.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures
14 reprendront le 28 juillet à 9 h 30.

15 --- L'audience est en pause à 16 h 47

16

17 C E R T I F I C A T I O N

18

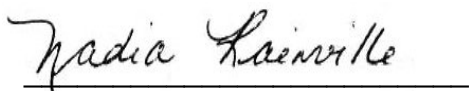
19 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
20 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
21 and ability, and I so swear.

22

23 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
24 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
25 capacités, et je le jure.

26

27



28 Nadia Rainville

